



ATL 110

Instructions nautiques du Canada

Fleuve Saint-Laurent, Cap Whittle /
Cap Gaspé aux Escoumins et Île d'Anticosti

2023/11



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada



Légende des pictogrammes



Mouillage



Courant



Point d'appel par radio



Quai



Avertissement



Station de sauvetage



Port de plaisance



Feu



Pilotage

Signaler les divergences entre les observations réelles et les descriptions dans la publication

Les utilisateurs de cette publication sont priés de transmettre toute information concernant des dangers nouvellement découverts, des changements dans les aides à la navigation, l'existence de nouveaux hauts-fonds ou chenaux, ou toute autre information qui pourrait être utile pour la correction des cartes et publications nautiques touchant les eaux canadiennes à : shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

AVIS IMPORTANT

Le Service hydrographique du Canada ne produit plus de copies papier de ses publications.

Les mises à jour sont publiées dans les Avis aux navigateurs à notmar.gc.ca
et sur le site Web du Service hydrographique du Canada à cartes.gc.ca

REPRODUCTION À USAGE PERSONNEL

Cette publication numérique - telle que publiée dans cartes.gc.ca - peut être imprimée ou reproduite dans n'importe quel format, sans frais ni autorisations supplémentaires, à condition que ce soit à des fins non commerciales, c'est-à-dire pas à vendre ou à tirer un quelconque profit.

Pour être utilisée pour la navigation, la reproduction doit être une copie conforme et non modifiée de la publication trouvée dans cartes.gc.ca, et tenue à jour en tout temps.

REPRODUCTION À DES FINS COMMERCIALES

Cette publication ne doit pas être imprimée ni reproduite en tout ou en partie à des fins commerciales (c'est-à-dire dans le but de vendre ou de réaliser un profit quelconque, par opposition à un usage personnel), sans l'autorisation écrite préalable du Service hydrographique du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Service hydrographique du Canada
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0E6
cartes.gc.ca
shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le
ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2023
N° de catalogue Fs74-52F-PDF
ISSN 2816-4806
Ottawa



Registre des modifications

Au fur et à mesure que le Service hydrographique du Canada (SHC) obtient de nouveaux renseignements, des modifications nécessaires sont apportées aux volumes des instructions nautiques afin d'assurer la sécurité de la navigation. Il incombe aux navigateurs de tenir à jour leur fichier numérique des Instructions nautiques en s'assurant que la dernière version est toujours téléchargée. Veuillez consulter cartes.gc.ca pour télécharger la version la plus récente de ce volume, avec tous les nouveaux renseignements déjà incorporés.

Le tableau ci-dessous contient les modifications apportées à ce volume des Instructions nautiques. Ce registre des modifications sera conservé pour l'année civile en cours seulement.

Date	Chapitre / Paragraphe	Description de la modification
2023/05	Tout le fascicule	Mise à jour - Nom des bouées
2023/05	C1 / P21, 23, 24, 28, 39, 46, 56, 57, 91 et 105	Mise à jour - Profondeurs
2023/05	C1 / P45	Ajout - Localisation
2023/05	C1 / P46, 93 et 96	Mise à jour - Hauteurs
2023/05	C1 / P56, 95	Suppression - Haut-Fond
2023/05	C1 / P69, 85	Mise à jour - Information à la navigation
2023/05	C1 / P100	Suppression - Paragraphe
2023/05	C1 / P100 (Nouveau)	Mise à jour - Dorénavant, se référer à la carte en vigueur afin de connaître les profondeurs des haut-fonds.
2023 / 07	C3 / P31	Suppression - Information bouée et engins de pêche
2023/07	C3 / P45	Mise à jour - Instance administrative
2023/07	C3 / Tableau 3.2	Mise à jour - Quai
2023/07	C3 / Tableau 3.2	Mise à jour - Instance administrative
2023/07	C1 / P200, 203 et 209	Mise à jour - Feux
2023/08	C2 / P122	Suppression - Distance
2023/09	C1 / P19, 355, 358, 359, 367	Mise à jour - Dorénavant, se référer à la carte en vigueur afin de connaître les profondeurs
2023/09	C1 / P265	Mise à jour - Amarrage interdit
2023/09	C1 / P355	Mise à jour - Hauteur



Date	Chapitre / Paragraphe	Description de la modification
2023/09	C1 / P358, 365	Mise à jour - Élévation
2023/09	C2 / P54	Mise à jour - Numéro de carte électronique
2023/09	C3 / P45	Ajout - Information sur les instances portuaires
2023/09	C3 / P59, 61, 63 et tableau 3.2	Mise à jour - Nom de compagnie
2023/11	C1 / P58	Suppression - Profondeur
2023/11	C1 / P96	Mise à jour - Élévation
2023/11	C1 / P96	Mise à jour - Coordonnées

Préface.	IV
Notes explicatives	IV
Références aux autres publications	VI
Abréviations.	VI

Chapitre 1

Détroit de Jacques-Cartier et rive Nord du fleuve Saint-Laurent — Du cap Whittle à la pointe des Monts et Nord de l'île d'Anticosti

Généralités.	1-1
Du cap Whittle à la pointe de Natashquan.	1-3
De la pointe de Natashquan à la baie Johan-Beetz	1-7
De la baie Johan-Beetz à la rivière Saint-Jean	1-10
Port de Havre-Saint-Pierre.	1-12
Île d'Anticosti — Rive Nord —	
De la pointe Ouest à la pointe de l'Est.	1-16
De la rivière Saint-Jean à Sept-Îles	1-18
Port de Sept-Îles	1-21
De Sept-Îles à la pointe des Monts.	1-27

Chapitre 2

Détroit d'Honguedo et rive Sud du fleuve Saint-Laurent — Du cap Gaspé à Sainte-Félicité et Sud de l'île d'Anticosti

Généralités.	2-1
Du cap Gaspé au cap de la Madeleine	2-3
Du cap de la Madeleine à La Martre.	2-11
De La Martre au cap Chat	2-13
Du cap Chat à Sainte-Félicité	2-16
Île d'Anticosti — Rive Sud —	
De la pointe Heath à la pointe Ouest.	2-18

Chapitre 3

De la pointe des Monts aux Escoumins; et de Matane à Trois-Pistoles

Généralités.	3-1
De la pointe des Monts à la pointe Saint-Pancrace	3-3
Port de Baie-Comeau	3-5
De la pointe Saint-Gilles à Forestville	3-9
De Forestville à l'anse aux Basques.	3-11
De Matane à Pointe-au-Père.	3-14
Port de Matane.	3-14
Port de Rimouski.	3-18
De Rimouski à Trois-Pistoles.	3-20

Annexes

Plan de navigation	A-1
Services aux ports de plaisance	A-3
Autres références	A-4

Index

Index	I-1
-----------------	-----

Cette édition des *Instructions nautiques, ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti*, 2023, a été rédigée d'après les informations reçues du gouvernement canadien et d'autres sources. En règle générale, le sens des termes hydrographiques employés dans ce fascicule correspond à celui que donne le *Dictionnaire Hydrographique* (Publication spéciale n° 32), publié par le Bureau hydrographique international.

Les renseignements généraux de la région de la côte atlantique sont regroupés à l'intérieur du fascicule *Instructions nautiques, ATL 100 — Renseignements généraux — Côte atlantique*, 2007. Il contient des informations sur la navigation, une description sommaire des principales installations portuaires ainsi que des renseignements sur les caractéristiques géographiques, océanographiques et atmosphériques.

La description détaillée des secteurs géographiques se retrouve dans un ensemble de fascicules dont les limites figurent sur l'index des fascicules, imprimé sur la couverture arrière. **Les fascicules descriptifs doivent être utilisés conjointement avec le fascicule ATL 100 — Renseignements généraux qui en est leur complément.**

Les informations sur les marées, les niveaux d'eau et les courants ont été révisées par les Sections des marées, courants et niveaux d'eau du *Service hydrographique du Canada*.

La majorité des photographies proviennent de *Pêches et Océans Canada* sauf quelques exceptions. Les photos du Port de Sept-Îles qui proviennent du *Port de Sept-Îles* et du *groupe Rio Tinto* et la photo du Havre de Port-Cartier qui provient de *ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c.* (Alain Blanchette). Les photos de l'Anse Saint-Pancrace, des quais privés de Alcoa et Cargil à Baie-Comeau et du port de Baie-Comeau, postes 1 à 4 et des traversiers, de Forestville, Godbout, Port-Menier et de Porneuf-sur-Mer sont des photos provenant de © UQAR 2017, *Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières*, <https://sigec.cartovista.com/portal/carto/>, tous droits réservés, (consulté en mars 2022).

On appréciera les remarques que pourront formuler les usagers en regard du format, du contenu et de tout autre sujet concernant les *Instructions nautiques*. Toute observation doit être adressée à : Directeur général, *Service hydrographique du Canada, Pêches et Océans Canada*, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0E6.

N.B. La forme masculine désigne aussi bien le féminin que le masculin.

Notes explicatives

Les *Instructions nautiques* amplifient les détails portés sur les cartes et donnent d'importants renseignements pour la navigation qu'on ne retrouve pas nécessairement sur les cartes marines ou dans les autres publications nautiques. Il faut les lire conjointement avec les cartes auxquelles le texte se réfère.

Remarques

Les **bouées** sont généralement décrites en détail lorsqu'elles ont une signification spéciale pour la navigation, ou lorsque l'échelle trop petite de la carte ne permet pas de montrer clairement tous les détails.

Les **références aux cartes marines**, en italique dans le texte, renvoient normalement aux cartes canadiennes à la plus grande échelle; on peut toutefois se référer à une carte à plus petite échelle lorsqu'on en juge l'usage plus approprié.

Les **informations sur les marées** relatives au mouvement vertical des eaux ne sont pas données; on se référera aux *Tables*

des marées et courants du Canada. Par contre, on mentionnera les changements anormaux dans le niveau de l'eau.

Les **noms** de lieu proviennent de la source la plus compétente. Lorsqu'un nom périmé apparaît encore sur la carte, ou qu'il est d'usage local, il figurera entre parenthèses dans le texte, après le nom officiel de l'entité en cause.

Les **renseignements sur les épaves** sont donnés lorsque des épaves découvrantes ou submergées sont des caractéristiques relativement permanentes ayant une importance pour la navigation ou le mouillage.

Terminologie et unités utilisées dans ce fascicule

Les **latitudes** et les **longitudes** figurant entre parenthèses ne sont qu'approximatives et données dans le but de faciliter la référence à la carte.

Les **relèvements** et **directions**, lorsqu'on les exprime en degrés, sont comptés à partir du Nord vrai (géographique), et de 000° à 359° dans le sens des aiguilles d'une montre. Les relèvements d'amers, les alignements et les secteurs des feux sont donnés du large. Les **routes** sont toujours données sur le fond.

La **direction des courants** est celle vers laquelle se produit l'écoulement. Le courant de **jusant** est celui occasionné par la marée descendante tandis que le courant de **flot** est produit par la marée montante. La **direction des vents** est celle d'où ils soufflent.

Les **distances** sont, sauf avis contraire, exprimées en milles marins (nautiques); un mille marin correspond à 1852 m.

Les **vitesses** sont exprimées en nœuds, ce qui représente 1 mille nautique par heure.

Les **profondeurs** sont, sauf avis contraire, rapportées au zéro des cartes. Les profondeurs, en particulier celles des chenaux dragués ou celles du long des quais, sont sujettes à changer et il est fortement recommandé d'en demander confirmation à l'autorité locale compétente.

Les **altitudes** et les **hauteurs libres** sont rapportées au niveau de la pleine mer supérieure des grandes marées. Dans les eaux non soumises à la marée, elles sont rapportées au zéro des cartes.

Les **hauteurs** de structures, distinctes des altitudes, se rapportent aux hauteurs de structures au-dessus du sol.

Le numéro des aides du *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* apparaîtra **entre parenthèses** suite à la mention de l'aide (feu, alignement lumineux, bouée). Le terme « saisonnier » indique que l'aide décrite est en fonction durant une période déterminée; se référer au *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* pour connaître la période de fonctionnement. Le terme « (privé) » signifie que l'aide est entretenue à titre privé; elle ne sera pas nécessairement

inscrite dans le *Livre des feux* et ses caractéristiques peuvent changer sans qu'un *Avertissement de navigation* ne soit émis.

L'**heure**, sauf indication contraire, est l'heure locale, normale ou avancée selon le cas. Pour l'heure locale légale et en usage, se référer au fascicule des *Instructions nautiques ATL 100 — Renseignements généraux*.

Le **port en lourd** et les **masses** sont exprimés en tonnes métriques, ce qui correspond à 1000 kilogrammes (2204,6 livres). Les masses relativement petites sont exprimées en kilogrammes.

Un **quai public** est une installation portuaire appartenant à une autorité gouvernementale qui est régie par diverses lois et règlements. La fréquentation et l'usage peuvent entraîner le paiement de droits de port, d'amarrage et de quaiage. On doit contacter le gardien de quai avant d'utiliser un site.

On regroupe sous le vocable « **amers** », tous les objets naturels ou artificiels qui sont remarquables ou bien visibles, soit ceux qui ressortent clairement sur l'arrière-plan ou ceux qui, par visibilité normale, peuvent être facilement identifiés du large, à quelques milles de distance.

Le terme « **embarcation** » est employé pour désigner les bateaux de plaisance et de façon générale, les petits navires à faible tirant d'eau.

Les **diagrammes** ont été retirés de ce fascicule. Une référence au numéro de CÉN de chaque diagramme a été insérée au texte à l'endroit approprié.

Les **profondeurs** sont en **mètres** et réduites au zéro des cartes à laquelle elles se rapportent. Les **altitudes** sont en **mètres** au-dessus de la pleine mer supérieure des grandes marées.

Les **pictogrammes** sont des symboles apparaissant au début de certains paragraphes. Ils servent à repérer rapidement les informations désirées ou à souligner une particularité. Se référer à la légende des pictogrammes qui apparaît à l'endos de la couverture des fascicules.

Références aux autres publications

[Service hydrographique du Canada](#)

- [Catalogue des cartes marines et publications nautiques](#)
- [Tables des marées et courants du Canada](#)

[Garde côtière canadienne](#)

- [Livre des feux, des bouées et des signaux de brume](#)
- [Aides radio à la navigation maritime \(Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg, Arctique et Pacifique\)](#)
- [Édition annuelle des Avis aux navigateurs](#)

Abréviations

Unités

°C	degré Celsius
cm	centimètre
h	heure
ha	hectare
HP	cheval-vapeur
kHz	kilohertz
km	kilomètre
kn	nœud
kPa	kilopascal
m	mètre
M	million, méga
mb	millibar
MHz	mégahertz
min	minute
mm	millimètre
pi	pied
t	tonne métrique
°	degré (d'arc)
'	minute (d'arc)

Directions

N	Nord
NNE	Nord-Nord-Est
NE	Nord-Est
ENE	Est-Nord-Est
E	Est
ESE	Est-Sud-Est
SE	Sud-Est
SSE	Sud-Sud-Est
S	Sud
SSW	Sud-Sud-Ouest
SW	Sud-Ouest
WSW	Ouest-Sud-Ouest
W	Ouest
WNW	Ouest-Nord-Ouest
NW	Nord-Ouest
NNW	Nord-Nord-Ouest

Divers

APA	Administration de pilotage de l'Atlantique
BM	basse mer
É.-U.	États-Unis d'Amérique
GCC	Garde côtière canadienne
HF	haute fréquence
HPA	heure probable d'arrivée
HPD	heure probable de départ
MPO	Ministère des Pêches et des Océans (Canada)
NAD	Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord
No, n°	numéro
PL	Port en lourd
PM	pleine mer
SAR	recherche et sauvetage
SCTM	Services de communications et de trafic maritimes
SHC	Service hydrographique du Canada
STM	Services du trafic maritime
VHF	très haute fréquence

Chapitre 1

Détroit de Jacques-Cartier et rive Nord du fleuve Saint-Laurent — Du cap Whittle à la pointe des Monts et Nord de l'île d'Anticosti



Généralités

Cartes 4025, 4026

1 **Limites.** — Ce chapitre couvre la côte Nord, du golfe au fleuve Saint-Laurent, du cap Whittle ($50^{\circ}11'N$, $60^{\circ}07'W$) jusqu'à la pointe des Monts ($49^{\circ}19'N$, $67^{\circ}23'W$), ainsi que la rive Nord de l'île d'Anticosti.


2 **Limite du fleuve Saint-Laurent.** — En vertu d'une proclamation royale de 1763 et par décision de la Commission de géographie du Canada, la ligne qui sépare l'estuaire du golfe du Saint-Laurent s'étend du cap des Rosiers, à l'extrémité Est de la péninsule de la Gaspésie, jusqu'à la pointe Ouest sur l'île d'Anticosti, puis jusqu'à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, sur la rive Nord. La largeur du fleuve, de 70 milles sur cette ligne, diminue à 24 milles à la pointe des Monts.


3 **Littoral.** — La côte Nord, du golfe au fleuve Saint-Laurent, est formée de collines granitiques dénudées qui s'élèvent en des sommets arrondis. On retrouve des arbres rabougris sur certains versants de collines, de baies ou d'anses. Cette côte rocheuse laisse place à des plages sablonneuses par endroits. De nombreux îlots, îles, **hauts-fonds**, roches et rochers bordent la côte. Plus à l'Ouest, à partir de Baie-Johan-Betz, la forêt devient plus dense. De nombreuses rivières, tributaires du golfe, de l'estuaire et du fleuve, offrent à leur embouchure des **mouillages** aux embarcations. La côte vue du large, à une douzaine de milles, est difficilement discernable. Ce n'est qu'à quelque 4 milles que son apparence devient plus précise. Les écueils au large de la côte sont escarpés et les sondes ne donnent aucune indication sur la pente du fond.



4 **Avertissement.** — Les levés effectués dans les zones côtières entre l'île Mistanoque et Sept-Îles ne sont pas conformes aux normes modernes et il peut s'y trouver des **hauts-fonds** ou des roches **non cartographiés**. On doit être prudent et contourner à distance les dangers à la navigation cartographiés en naviguant dans ces eaux.


5 L'île d'Anticosti, jusqu'à proximité de ses rives, est très boisée. La partie Est de la rive Nord de l'île d'Anticosti est bordée par des falaises et échancrée par de nombreuses anses et baies dont certaines offrent un abri aux embarcations. Sa partie Ouest est plus basse alors que des collines se dressent


plus loin à l'intérieur de l'île. Certaines falaises de la rive Nord de l'île d'Anticosti peuvent être aperçues à 20 milles au large.

 6 **Chenal maritime principal.** — Un **dispositif de séparation du trafic**, indiqué sur les cartes, est instauré dans ce secteur. Des voies permettent au trafic d'atteindre les ports de Sept-Îles et de Port-Cartier ou de continuer en direction de la pointe des Monts.

 7 **Services de communications et de trafic maritime.** — Les eaux à l'Est de la longitude 66°00'W sont comprises dans la zone de trafic de l'Est du Canada (ECAREG CANADA). Les Services de communications et de trafic maritime de la voie navigable du Saint-Laurent (SCTM) couvrent toutes les eaux à l'Ouest de la longitude 66°00'W jusqu'à la limite amont du port de Montréal, y compris la rivière Saguenay. Pour plus de détails sur les **dispositifs de séparation du trafic** et les services offerts, consulter le fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux* et la publication *Aides radio à la navigation maritime*.

  8 Le tableau 1.1 énumère les **points d'appel** des SCTM, pour les navires montants et descendants le fleuve. Il est à noter que l'expression d'usage local « Rester au Nord », utilisé dans les communications sur le fleuve Saint-Laurent, signifie de serrer la « rive Nord » ou la limite du chenal du côté tribord en remontant le fleuve. Par convention, la rive se trouvant du côté tribord pour un navire remontant le fleuve est considérée comme la « rive Nord », tandis que la rive se trouvant du côté bâbord en remontant le fleuve est considérée comme la « rive Sud ».


 9 **Avertissement.** — L'hiver, les **bouées** sont enlevées et certaines sont remplacées par des **bouées** à espar; se référer aux *Avertissements de navigation* radiodiffusés et/ou écrits pour obtenir plus d'information concernant le mouillage et l'enlèvement des **bouées**.

 10 **Courants généraux et de marée.** — De façon générale, le courant longe la Côte-Nord en direction Ouest jusqu'à Sept-Îles, et puis se dirige au SW jusqu'à la pointe des Monts d'où il deviendra traversier en direction

Sud. Le flot, entre l'île aux Œufs et la pointe des Monts, est plus fort que le jusant, ce dernier étant dévié vers le Sud à la pointe des Monts. Dans le détroit de Jacques-Cartier, le courant porte généralement vers l'Ouest lors du flot et vers l'Est au jusant. Les courants de marée sont faibles et irréguliers; leur vitesse et leur direction subissent l'influence des conditions météorologiques. D'autres informations concernant les courants, la marée et la météorologie sont données dans le chapitre 3 du fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*.

11 Les prévisions horaires des courants de surface émises pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont disponibles sur le [Visualiseur de données du MPO, - Couche Dynamique de Courant IDSM](#). On peut y obtenir les détails d'heure en heure de la direction et de la vitesse des courants de surface prévus pour les 48 prochaines heures.

12 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres SCTM par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca.

 13 **Mouillages.** — De nombreux mouillages, décrits plus loin, sont situés aux endroits suivants :

- à la baie Coacoachou (50°14'N, 60°18'W, carte 4452);
- à La Romaine (havre Gethsémani) (50°12'N, 60°41'W, carte 4452);
- à la baie Washicoutai (50°13'N, 60°52'W, carte 4452);
- à la baie de Kegaska (50°11'N, 61°16'W, carte 4452);
- au havre de Natashquan (50°11'N, 61°51'W, carte 4428);
- à la baie Naticotec (île d'Anticosti) (49°30'N, 62°24'W, carte 4430);
- à la baie Piashti et à la baie Johan-Beetz (50°17'N, 62°48'W, carte 4452);
- au SE de la pointe Carleton (île d'Anticosti) (49°43'N, 62°56'W, carte 4430);
- à la baie Saint-Laurent (50°15'N, 63°08'W, carte 4456);
- au havre Saint-Pierre (50°14'N, 63°36'W, carte 4429);
- à la baie Quarry (50°13'N, 63°48'W, carte 4432);

Tableau 1.1 Points d'appel

Numéro	Nom	Destination	Distance (milles marins)
Pour les navires montants			
1A	Sept-Îles (66°W)	— Port de Sept-Îles	18
1A	Sept-Îles (66°W)	— Havre de Port-Cartier	31
1C	Sept-Îles (66°W)	— Port de Sept-Îles	21
1E	Sept-Îles (66°W)	2A Pointe des Monts	58
Pour les navires descendants			
2B	Pointe des Monts	— Havre de Port-Cartier	62
2B	Pointe des Monts	— Port de Sept-Îles	77
2B	Pointe des Monts	1F Sept-Îles (66°W)	58
—	Port de Sept-Îles	1B Sept-Îles (66°W)	19
—	Port de Sept-Îles	1D Sept-Îles (66°W)	24

- au SW de l'entrée de la rivière Manitou (50°18'N, 65°15'W, carte 4026);
- à la baie des Sept Îles (50°12'N, 66°28'W, carte 1220);
- à Port-Cartier (50°01'N, 66°46'W, carte 1226);
- à la baie des Homards (49°49'N, 67°05'W, carte 1226);
- à l'Ouest de l'île aux Œufs (49°37'N, 67°11'W, carte 1226);
- à la baie de la Trinité (49°25'N, 67°18'W, carte 4026).


14 **Note.** — Se référer préalablement à la carte pour les profondeurs et les zones de dépôts de déblais.

15 **Glacé.** — La glace commence habituellement à se former le long de la Côte-Nord vers la fin décembre ou au début de janvier pour s'étendre graduellement par la suite en direction Sud et Est. Le vent influence beaucoup le déplacement de ces champs de glace et par le fait même la création de brèches. En général, la débacle débute vers la mi-mars et les eaux deviennent libres de glace à la fin du mois. Pour obtenir plus de détails sur les glaces et la navigation dans les glaces, consulter le fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*.

Du cap Whittle à la pointe de Natashquan


Carte 4025


16 **Littoral.** — Du cap Whittle (50°11'N, 60°07'W) à l'île Sainte-Geneviève, à quelque 115 milles vers l'Ouest, la côte est granitique et s'élève en collines escarpées à sommets arrondis renfermant entre elles des marécages et des étangs. Sur les quelque 13 milles, entre Kegaska et la pointe de Natashquan, elle devient sablonneuse. Les terres dépassent rarement l'altitude de 60 m et elles descendent graduellement vers le rivage. Les innombrables petites îles, îlots et rochers qui bordent la côte, à une distance de 5 milles par endroits, sont plus élevés vers la terre ferme. Les îles et la terre ferme sont dénudées, sauf dans les baies et le long des bandes sablonneuses qui sont habituellement boisées.

 17 Les roches et rochers au large de la côte sont escarpés et les sondes ne donnent aucune indication sur les fonds, à part le fait que les profondeurs inférieures à 91 m se trouvent généralement à 5 milles de ceux-ci. Le feu des rochers au Cormoran (1563) s'élève sur ces rochers (50°10'N, 60°04'W) et constitue le meilleur amer de cette partie de la côte. Une tour de télécommunication (50°16'N, 60°08'W) située au NE de la baie des Loups est aussi remarquable.

Carte 4440

18 Le cap Whittle forme la pointe SW de l'île du Lac, remarquable par ses falaises rouges, crevassées et souillées par les oiseaux de mer; elles s'élèvent à plus de 30 m de haut et bordent le côté Sud de l'île.


 19 Les rochers Whittle, à 2 milles au SW du feu des rochers au Cormoran, sont deux zones rocheuses dont l'une assèche. Se référer à la carte en vigueur pour les profondeurs.


 20 Un petit hameau saisonnier de pêcheurs est situé sur une île au Sud du havre Jones (50°13'N, 60°10'W), à environ 2,7 milles à l'WNW du cap Whittle. Une colline conique de 30 m d'altitude s'élève sur cette île.


Carte 4452



21 L'île des Loups, à 6,4 milles à l'Ouest du cap Whittle et d'une altitude de 24 m, est l'une des îles les plus grandes et les plus élevées du voisinage. Un groupe de petits îlots gît au NNE de l'île des Loups.

22 L'île du Large, à environ 0,9 mille au SSW de l'île des Loups, est entourée de roches. Un groupe de petits îlots gît au NNW de l'île du Large.


 23 Le rocher Grange, couvert de 5,2 m d'eau, se trouve à l'extrémité NW d'une étroite crête rocheuse d'un mille de long. Le rocher Cairntorr (50°07'N, 60°18'W), couvert de 2,8 m d'eau, gît au SW de cette crête et à près de 2 milles au Sud de l'île du Large. Une bouée lumineuse de tribord (1563.5), C64, est mouillée à faible distance à l'WSW du rocher Cairntorr.



 24 Les brisants South, représentant un danger pour la navigation, se trouvent à près de 2,5 milles au NW du rocher Cairntorr. À 2,3 milles plus au NW, se situent les brisants du Sud-Ouest, avec une profondeur moindre de 0,1 m. D'autres roches dangereuses gisent entre les brisants South et l'île à la Brume, à 6,7 milles à l'WNW.


 25 La baie Coacoachou est, sur cette partie de la côte, le seul havre offrant un mouillage aux navires côtiers. Elle s'ouvre entre la pointe Milne et la pointe Emery. La pointe Milne s'élève en une colline de granit dénudée et arrondie au sommet. La pointe Emery est dénudée, basse et faite de granit rouge tout comme le littoral environnant, ce qui rend son identification ardue.

  26 La connaissance locale des lieux est préférable pour le passage entre les îles du Large et des Loups ainsi que pour celui entre les brisants South et du Sud-Ouest; de nombreux hauts-fonds et roches se trouvant dans leurs parages. Un chenal passe à l'Ouest du rocher Cairntorr et est marqué par l'alignement lumineux de la pointe Milne (1563.7, 1563.8), orienté à 004½°, qui se trouve au sommet de la pointe (50°13'N, 60°19'W). Chaque feu s'élève sur une tour portant une marque de jour orange


fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement. Les marques de jour sont difficilement repérables à la hauteur du rocher Cairntorr.


 27 Le **récif Milne**, ainsi que plusieurs rochers et des **hauts-fonds** couverts de moins de 1,8 m d'eau, gisent au milieu de la baie. D'autres **rochers** dangereux se trouvent de chaque côté du havre. Le fond de la baie se divise en deux sections; le **lac à l'Ours** au Nord et la **baie Tertiary Shell**, bras de mer étroit s'allongeant dans le NE.

  28 Le **chenal** d'accès, qui conduit au lac à l'Ours, est de 185 m de large entre les isobathes de 5 m. Un **haut-fond**, couvert de 3,1 m d'eau, gît en bordure du chenal. Le lac offre un bon abri aux navires côtiers qui peuvent **mouiller** par fond de vase.

 29 Le **chenal** qui conduit à la baie Tertiary Shell est d'une largeur de 50 m entre les isobathes de 5 m. Cette baie est protégée de tous les vents et offre un **mouillage** par fond de vase variant entre 5 et 10 m.


Cartes 4440, 4453

 30 **Littoral**. — Entre la baie Coacoachou et la rivière Olomane, 12 milles à l'Ouest, la côte est bordée d'une multitude d'îles et de **rochers** qui s'étendent jusqu'à près de 5 milles au large. L'**île à la Brume** est pratiquement entourée d'une ceinture de **rochers** et d'îlots, avec des **fonds malsains** qui la débordent de 1 mille à l'Est et à l'Ouest.


 31 Des **chenaux** passent parmi les nombreuses îles qui longent la côte. Ils offrent des abris aux embarcations dont les navigateurs possèdent une connaissance locale des lieux.

Carte 4453



32 La **rivière Olomane** se déverse au fond d'une baie très peu profonde. L'entrée de la baie est encadrée par des pentes sablonneuses, basses et très boisées.

 33 Les **îles Triples** sont formées d'un groupe d'îles rocheuses et couvertes d'herbes, situées à 2,5 milles au SW de l'embouchure de la rivière Olomane. Le **feu** des îles Triples (1564) s'élève sur une des îles du groupe (50°10'N, 60°42'W).


Carte 4452


 34 Le **havre Gethsémani** (50°12'N, 60°41'W), zone de **mouillage** abritée de tous les vents sauf ceux du Sud et du SW, est situé à 1,3 mille à l'Ouest de l'entrée de la rivière Olomane; se référer à la carte pour les profondeurs.


35 **Amers**. — • Une tour de télécommunication de 74 m d'altitude, portant des feux, à environ 0,3 mille au NE du quai public décrit plus loin. • Des réservoirs de pétrole situés au Nord et au NE du même quai.

  36 L'**alignement lumineux** du havre Gethsémani (1569, 1570), orienté à 357½°, se


trouve sur l'**île en Dos de Cheval** (50°12'N, 60°41'W) et conduit aux postes de **mouillage**. Chaque feu s'élève sur une tourelle portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.


 37 L'**alignement lumineux** de la **pointe MacKenzie** (1565, 1566), orienté à 325½°, est situé sur la pointe (50°13'N, 60°42'W). Chaque feu s'élève sur une tourelle portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.


 38 L'**alignement lumineux** de la pointe du Petit Lac (1567, 1568), orienté à 013°, se trouve près du quai public. Chaque feu repose sur une tourelle portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

 39 Une **bouée lumineuse** de bâbord (1568.5), **CJ5**, est mouillée près du **haut-fond**, couvert de 4,6 m d'eau, qui gît immédiatement au SW de l'alignement de la pointe MacKenzie.


40 Le village de **La Romaine** est regroupé avec la municipalité de **Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent** qui comprend plusieurs localités de la Basse-Côte-Nord. La localité est située à 0,5 mille à l'Est du quai public; de plus, la **réserve indienne** d'Unamen Shipu se trouve immédiatement au NE du village. On y trouve un dispensaire avec du personnel infirmier, un bureau de poste, deux églises, les services bancaires, l'hébergement, l'épicerie, la quincaillerie et le téléphone public. Aucune route ne relie cette localité à d'autres. Une **desserte maritime** saisonnière et un service aérien assurent l'approvisionnement et le transport de passagers.

 41 Un **quai** public, d'une longueur de 94 m et d'une largeur de 12 m, est implanté sur la **pointe du Petit Lac**. Le quai est exposé aux vents des secteurs Sud et SW. Un entrepôt se trouve à l'enracinement du quai et un quai en ruine est situé immédiatement au NE.

 42 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public de La Romaine. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le gardien du quai au 418 229-2233.

 43 Deux **quais** en ruine et une **rampe de mise à l'eau** se trouvent au Sud du village, dans une baie peu profonde, à l'WNW de l'île Collard.

Carte 4453

 44 Les **rochers aux Huards**, qui émergent à quelque 2 milles à l'Ouest des îles Triples, sont les rochers extérieurs les plus au Sud de cette partie de la côte.

LA ROMAINE (2009)



Ils avoisinent d'autres roches et **hauts-fonds** dangereux, particulièrement à l'Est et au NW; se référer à la carte.

Carte 4452

45 La **baie Washicoutai**, située à 7 milles à l'WNW des îles Triples, est protégée de tous les vents, sauf ceux du Sud qui peuvent s'engouffrer entre les rivages rocheux qui s'élèvent abruptement de chaque côté. De nombreux îlots, rochers et **hauts-fonds** sont éparpillés à l'entrée, à l'intérieur ainsi que dans les approches de la baie. Les **hauts-fonds Washicoutai** s'étendent jusqu'à 3 milles au large de la bordure Est de l'entrée de la baie. La **pointe Washicoutai** se trouve sur la bordure Ouest de l'entrée de la baie.

46 À quelque 3 milles en dedans de l'entrée, la baie Washicoutai se rétrécit en un bras de mer étroit d'une profondeur de 5,3 m, et qui continue sur 2,5 milles jusqu'à un **mouillage** restreint situé au Nord d'une île d'une hauteur de 32 m qui se démarque sur le fond très boisé de la baie. À mi-parcours entre l'entrée de la baie et le mouillage se trouve près du centre un haut-fond d'une profondeur de 2,6 m.

Carte 4453

47 Entre la pointe Chicoutai et la **pointe Musquaro** ($50^{\circ}10'N$, $61^{\circ}04'W$), s'ouvre une baie peu profonde renfermant de nombreux îlots et **roches**. La **rivière Musquaro** débouche dans la baie, au Nord de la pointe Musquaro; elle est peu profonde et d'un débit rapide.

48 Entre la pointe Musquaro et la **pointe Curlew**, à 5 milles à l'Ouest, la côte est de granit rouge et devient très échancrée.

Carte 4452

49 La **baie de Kegaska**, entre la pointe Curlew et la **pointe de Kegaska** ($50^{\circ}11'N$, $61^{\circ}16'W$), est une baie ouverte; de nombreux petits îlots gisent du côté Ouest. La pointe de Kegaska forme l'extrémité Sud de l'**île de Kegaska**, séparée d'une presqu'île rocheuse par un **chenal** étroit et asséchant qu'enjambe un **pont** fixe. L'île et la presqu'île sont partiellement boisées d'épinettes. Une plage sablonneuse et des escarpements boisés se trouvent dans la partie NW de la baie.

KEGASKA (2018)



50 L'île Verte, haute de 7 m, est granitique et couverte en partie d'herbe. L'île Noire, d'une hauteur de 2 m, est située à 0,2 mille à l'Est de la pointe NE de l'île de Kegaska.

51 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, d'une altitude de 109 m et portant des feux rouges, s'élève sur l'île de Kegaska.



52 Le feu de la pointe de Kegaska (1574) s'élève sur une tourelle (50°11'N, 61°16'W).



53 L'alignement lumineux de Kegaska (1572, 1573), orienté à 359½°, se trouve sur la rive NE de la baie de Kegaska (50°12'N, 61°16'W). Les feux s'élèvent sur des tourelles portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire; ils ne sont visibles que sur l'alignement.



54 Le feu du quai de Kegaska (1573.3) s'élève sur le quai public.

55 Une bouée lumineuse de bâbord (1574.3), CK1, est mouillée à faible distance à l'Ouest de l'alignement et à 0,3 mille au SE de la pointe de Kegaska.



56 Le haut-fond Court, couvert de 9,6 m d'eau, gît à 0,2 mille au SSW de l'île Noire et brise par grosse mer.



57 Un mouillage avec un cercle d'évitage d'un rayon de 75 m est situé à 0,4 mille au NW de l'île Noire et offre une profondeur de 5,3 m par fond de vase. Ce mouillage est cependant exposé aux vents des secteurs Est à Sud qui soulèvent la mer rendant le poste inefficace.



58 Un quai commercial en T est situé sur la pointe NE de l'île de Kegaska. Le tableau est d'une longueur de 50 m. Le quai des pêcheurs, d'une longueur de 30 m, est situé à l'enracinement et du côté SW du quai commercial. Un slip de carénage détenant un poste de service d'eau et d'électricité est aménagé à l'ouest de ce quai.



59 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public de Kegaska. Lors d'amarrage à ce quai, des procédures opérationnelles

doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le gardien du quai au 418 965-3765.



60 Sur la rive de l'île de Kegaska, immédiatement après le quai commercial, s'enracine un brise-lames en L qui s'avance vers le NW pour protéger des pontons. Du côté de la presqu'île, une imposante barge est fixée à la rive de façon permanente en direction du brise-lames. Un feu d'avertissement privé est fixé à l'extrémité de la barge. L'étroit chenal navigable entre ces deux structures est réduit à moins de 30 m de largeur. La prudence s'impose afin d'éviter des dommages aux navires lors d'un passage dans ce chenal.

61 Le village de Kegaska est situé sur la presqu'île ainsi que sur la partie Nord de l'île de Kegaska. Il est regroupé avec la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent. On y trouve un dispensaire avec du personnel infirmier, un bureau de poste, une église, une épicerie et le téléphone public. Une usine de transformation du poisson et un entrepôt sont situés près de l'enracinement du quai. La route 138 relie maintenant les villages de Natashquan et de Kegaska. Une desserte maritime saisonnière et un service aérien assurent l'approvisionnement et le transport de passagers.




62 Une station de sauvetage saisonnière de la Garde côtière canadienne, basée à Kegaska, dessert le secteur. Toute demande d'assistance peut être adressée, en tout temps, au Centre de sauvetage maritime de Québec (MRSC Québec) via une station Radio Garde Côtière par radiotéléphone VHF sur la voie 16 (156,8 MHz) ou sur la fréquence 2182 kHz, par l'appel sélectif numérique (ASN), par téléphone au numéro 1 800 463-4393, ou par téléphone cellulaire en composant *16, ce qui les mettra directement en communications avec un centre SCTM. Il est important de noter cependant que l'utilisation du téléphone cellulaire

ne permet pas à la *Garde côtière* de relever la provenance de l'appel et que certaines zones sur les plans d'eau n'offrent pas de couverture du signal cellulaire.


Carte 4454


63 L'embouchure de la **rivière Kegaska**, qui débouche dans le **havre de Kegaska**, est située à 3 milles à l'Ouest de la pointe de Kegaska et elle n'offre abri qu'aux embarcations.

64 **Littoral.** — Des escarpements sablonneux atteignant 20 m de hauteur, bordés de plages de sable et s'adossant à une région très boisée, apparaissent à l'Ouest de la rivière Kegaska. Ils forment une ligne ininterrompue et presque droite jusqu'à la **pointe de Natashquan** ($50^{\circ}05'N$, $61^{\circ}44'W$) qui forme l'extrémité Sud d'une presqu'île sablonneuse en plus de marquer la fin de ces escarpements.

 65 Le **rocher du Ruisseau**, couvert de 0,6 m d'eau, gît à 1 mille au large du rivage et à près de 5 milles au SW de l'extrémité Ouest de l'entrée du havre de Kegaska.


66 Le **banc de Natashquan**, fait de roche, de sable, de gravier et de coquillages, est couvert de 20 à 73 m d'eau et court parallèlement à la côte, à une distance de 6 à 11 milles au large. Il s'étend entre la pointe de Kegaska et la pointe de Natashquan. Le **banc Cod** est un banc d'une longueur approximative de 0,9 mille, couvert de 8,2 m d'eau, qui se trouve à 1,5 mille au large de la pointe de Natashquan.

 67 **Anomalie magnétique.** — Dans une zone située à quelque 9 milles au SW de la pointe de Natashquan, la déclinaison magnétique varie de $22^{\circ}W$ à $27^{\circ}W$.

 68 À quelque 5 milles au Sud de la pointe de Natashquan, on a observé un **courant** de 1 nœud portant à l'Est. Par contre, il devient presque nul à marée montante; le flot l'équilibrant.

De la pointe de Natashquan à la baie Johan-Beetz

Cartes 4454, 4455

 69 **Littoral.** — Du havre de Natashquan à la baie Johan-Beetz, soit une distance de 40 milles, la navigation au nord de l'isobathe de 20 mètres nécessite une vigilance accrue en raison de la présence de nombreux îlots, haut-fonds, roches et rochers


Carte 4454


70 La **rivière Natashquan**, large et peu profonde, débouche dans le golfe à quelque 4 milles au NW de la pointe de Natashquan. L'île **Sainte-Hélène** est située au milieu de l'embouchure de la rivière, laissant de chaque côté des **chenaux** étroits entre des barres de sable. Il y a habituelle-


ment un fort ressac sur la barre. La **pointe du Vieux Poste**, plus élevée, se démarque du littoral avoisinant et marque l'embouchure Sud de la rivière.


71 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élèvent à 1,5 mille au Nord de l'embouchure de la rivière Natashquan.



Carte 4428

 72 **Havre de Natashquan.** — Ce havre, entouré par de nombreux îlots, rochers et hauts-fonds, ne convient qu'aux navires côtiers. L'entrée du havre est obstruée par les récifs Vigneault et les **brisants du Centre**, n'offrant que des **passages** étroits. Les **récifs** ne sont pas facilement visibles en raison de la coloration foncée de l'eau occasionnée par les rivières à proximité. C'est le passage le plus à l'Est qui est balisé.


 73 Les **brisants Landry**, banc détaché couvert de 4,5 m d'eau, gisent à près de 1,5 mille au SW de l'île aux Américains. Les **récifs Vigneault** s'étendent jusqu'à 0,5 mille au Sud de l'île aux Américains ($50^{\circ}11'N$, $61^{\circ}51'W$). Le **banc Carbonneau**, couvert de 7 m d'eau, se trouve à 0,4 mille de l'île **Joncas** et immédiatement à l'Ouest de l'alignement lumineux.


 74 **Note.** — À la rencontre des eaux du golfe et de la Petite rivière Natashquan, une barre de courant se forme et est caractérisée par des clapotis et un changement de la coloration de l'eau. Cette barre est influencée par la marée, le vent et le débit de la rivière.

 75 Le **feu** de l'île **Joncas** (1576), muni d'un **réflecteur radar**, s'élève sur l'extrémité SW de l'île ($50^{\circ}11'N$, $61^{\circ}51'W$).

  76 L'**alignement lumineux** de Petite Natashquan (1578 , 1579), orienté à 010° , se trouve au Nord du quai, près de la **pointe Collas**. Chaque feu s'élève sur une tourelle portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement. Celui-ci mène dans le havre en passant à très courte distance à l'Ouest des hauts-fonds nommés **rocher Sphinx Sud** et **rocher Sphinx Nord**.

77 **Amers.** — • Le clocher de l'église de Natashquan. • Le clocher de l'église de Pointe-Parent. • Une **balise** orange fluorescent s'élève sur le **rocher Noir** à environ 1 mille à l'WNW de l'île aux Américains.

 78 Sur le côté Est du havre, on trouve un **quai** public d'une longueur de 182 m et d'une largeur de 23 m. Se référer à la carte en vigueur afin de connaître les profondeurs le long du quai. Quelques bâtiments, dont un entrepôt, sont situés près de l'enracinement du quai.

 79 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public de Natashquan. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux

NATASHQUAN (2009)



navires. Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le gardien du quai au 418 538-0063.

80 La municipalité de **Natashquan**, 270 hab., est située près de l'embouchure de la **Petite rivière Natashquan**. On y retrouve un dispensaire avec du personnel infirmier, une église, un bureau de poste, l'épicerie, la quincaillerie et l'hébergement. La **réserve indienne** de Natashquan (Natashquan) est située près du hameau de **Pointe-Parent**, à l'embouchure de la rivière Natashquan, sur la rive Nord. À partir de Kegaska, l'ensemble du réseau routier provincial est accessible en direction Ouest; le réseau routier ne se prolonge pas vers l'Est. Une **desserte maritime** saisonnière assure l'approvisionnement et le transport de passagers. Un aéroport y est aussi en service.

81 Le meilleur poste de **mouillage** se trouve au milieu du havre, par fond de vase de 7,5 m, à mi-distance du quai et de l'île aux Américains.

82 Un **haut-fond**, couvert de 4,4 m d'eau, gît à 91 m à l'Ouest du quai. Un autre **haut-fond**, couvert de 1,5 m d'eau, se trouve à 0,3 mille à l'WSW du quai.


Carte 4455


83 La **baie Washtawouka** est située à 6,5 milles à l'Ouest du havre de Natashquan. De nombreux îlots, rochers et **écueils** gisent dans les parages de la baie. La navigation, même pour une embarcation, y est difficile et dangereuse. L'**îlet Shag** est un gros rocher noir émergé de 2,1 m et le plus au large de ce groupe d'îlots et de rochers. Le hameau de **L'Île-Michon** est situé à 1 mille au NW de la baie Washtawouka. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**.

84 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, portant des feux rouges, s'élève à 1,4 mille au NE de la rivière Aguanish. Une deuxième tour de télécommunication portant des feux rouges s'élève à 0,5 mille au Nord de l'embouchure de la rivière.


AGUANISH (2009)



 85 La **rivière Aguanish** se trouve à 9,5 milles à l'Ouest du havre de Natashquan. Elle est étroite. Son embouchure est de faible profondeur et encombrée par de nombreux petits rochers qui s'étendent jusqu'aux **brisants Aguanish**, à environ 1 mille de l'entrée de la rivière. La coloration foncée de l'eau rend difficile le repérage des **rochers submergés**. La rive Sud de la rivière est formée par une bande sablonneuse. À marée baissante, le **courant** de la rivière augmente. Le lit de la rivière, près de son embouchure, est de sable, rendant les profondeurs susceptibles d'y changer. Seules les embarcations peuvent y naviguer et la connaissance des lieux est indispensable.

 86 L'**alignement lumineux** d'Aguanish (1580, 1581), orienté à 330½°, se trouve sur le côté Est de l'entrée de la rivière (50°13'N, 62°05'W). Les feux s'élèvent sur des tourelles portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement qui fait passer à faible distance de roches et de **récifs**.


87 La municipalité d'**Aguanish**, 302 hab., possède un bureau de poste, une église, l'hébergement, l'épicerie et la quincaillerie.


 88 Le **quai** public d'Aguanish sert aux pêcheurs. Il est situé sur la rive Ouest en aval du **pont** fixe qui traverse la rivière. Ce quai en forme de L, dont le tableau mesure 15,7 m, n'est accessible qu'à marée haute.


89 **Littoral**. — Une plage de sable borde la côte à partir d'un point situé à 1,2 mille à l'Est de la rivière Aguanish jusqu'à la **rivière Nabisipi**, située à l'Ouest. La **réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan** s'étend en amont d'Aguanish. Certains règlements régissent l'accès à la réserve de parc; voir plus loin dans ce chapitre pour plus de détails.

 90 Les **hauts-fonds Pashashibou** (50°14'N, 62°19'W), parsemés de **rochers** à fleur d'eau, s'étendent

jusqu'à 2,5 milles au SE de l'embouchure de la **rivière Pashashibou** qui se jette dans la **baie Pashashibou**, peu profonde et parsemée d'îlots et de **rochers**.


 91 Le **rocher Jalobert** (50°14'N, 62°25'W), couvert de moins de 1,6 m d'eau, gît à l'entrée de la **baie Jalobert**, petite baie ouverte offrant une profondeur de 11 m à moins de 1,2 mille de son extrémité. Cette baie est assez sûre pour les embarcations qui peuvent **mouiller** près de terre. Les pylônes d'une ligne de transmission électrique sont visibles au Nord de la baie. Le vaste **refuge d'oiseaux migrateurs de Watshishou** (*Environnement Canada*) est situé dans ces secteurs, tant vers l'Est que vers l'Ouest; une réglementation d'accès s'applique à ces territoires protégés.

 92 La **baie Pontbriand**, à 5 milles à l'Ouest de la baie Jalobert, est peu profonde et son entrée est encombrée de **rochers**.

 93 À 5 milles à l'Ouest de la baie Pontbriand, se trouve une presqu'île granitique, dénudée, de 45 m de hauteur, et qui, vue du large, peut être prise pour une île. Le **rocher Gull**, émergé de 5 m, gît à 2,1 milles à l'WSW de cette presqu'île.

94 **Amers**. — • La **colline Saddle**, 128 m de hauteur, s'élève à quelque 6 milles au Nord du rocher Gull. • Une tour de télécommunication d'une altitude de 177 m et portant des feux s'élève à Baie-Johan-Beetz.

Cartes 4452, 4455

 95 La **baie Johan-Beetz** et la **baie Piashti** sont contiguës et séparées simplement par une presqu'île dont l'extrémité forme la **pointe Loizeau**. Une zone de **hauts-fonds** avec des rochers à fleur d'eau s'étend jusqu'à 0,9 mille au SW de la pointe. Les vents du Sud soulèvent une grosse mer à leur entrée.

BAIE-JOHAN-BEETZ (2009)



96 La **caye à Boucher**, avec une élévation de 1 m, est le point le plus élevé d'un vaste **haut-fond** rocheux gisant à 0,5 mille à l'Ouest de l'île **Gull** ($50^{\circ}16'N$, $62^{\circ}46'W$).

97 Un quai en ruine et des vestiges industriels sont situés à l'extrémité Sud du rivage NW de l'entrée de la **baie Quetachou** ($50^{\circ}17'N$, $62^{\circ}46'W$).

98 Une **bouée lumineuse** de tribord (1582), C80, est mouillée à faible distance à l'Est de l'alignement lumineux de Baie-Johan-Beetz, à environ 1,5 mille au SW de la pointe Loizeau.

99 L'**alignement lumineux** de Baie-Johan-Beetz (1583, 1584), orienté à 043° , se trouve sur la péninsule située du côté Est de la baie ($50^{\circ}17'N$, $62^{\circ}48'W$). Chaque feu s'élève sur une tourelle portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement. L'alignement fait passer à faible distance d'une roche et de **hauts-fonds** couverts de 5,3 m d'eau.

100 Un **haut-fond** se trouve immédiatement à l'Ouest de la pointe Loizeau. Deux autres **haut-fond** se trouvent à l'intérieur de la Baie Johan-Beetz. Se référer à la carte pour les profondeurs.

101 Le milieu de la baie Johan-Beetz, bien qu'exposé aux vents du Sud, offre un **mouillage** par fond de vase de 6 à 9 m.

102 **Amer**. — • Une vaste maison au toit rouge est érigée sur une pointe, à l'embouchure de la **rivière Piashti**. Cette maison **remarquable**, qui domine la baie, est classée mo-

nument historique; elle a appartenu au docteur et naturaliste Johan Beetz (1874-1949), un pionnier de cette localité.

103 Un quai en ruine se trouve sur le côté Ouest de la baie. Le quai fédéral de Baie-Johan-Beetz est désormais complètement fermé à la navigation et il est interdit de s'y amarrer. Une **rampe de mise à l'eau** se trouve à l'Est de l'embouchure de la rivière.

104 La municipalité de **Baie-Johan-Beetz**, 94 hab., est située au fond de la baie. On y retrouve un bureau de poste, une église et l'hébergement.

105 **Obstruction**. — • À 0,1 mille au NE du quai en ruine, un **émissaire** s'étend jusqu'à 57 m de la rive; l'extrémité est formée par un **caisson** couvert de 1,4 m d'eau.

De la baie Johan-Beetz à la rivière Saint-Jean

Carte 4456

106 **Littoral**. — De la baie Johan-Beetz à la baie de la Grande-Hermine, située 8 milles à l'Ouest, l'isobathe de 20 m se trouve à environ 1 mille au large des îles et en dedans de cette ligne gisent de nombreux **hauts-fonds** et écueils.


107 Un **chenal** naturel, au SW de l'embouchure de la **rivière de la Corneille** ($50^{\circ}17'N$, $62^{\circ}54'W$), conduit à un havre pour embarcations. La présence de nom-

breux écueils et **hauts-fonds** combinée à la coloration foncée de l'eau rendent nécessaire la connaissance des lieux.

 108 La **baie de la Grande-Hermine**, peu fréquentée, est peu profonde et encombrée de **rochers** et de bordures rocheuses.




Cartes 4025, 4026


109 L'**archipel de Mingan**, proclamé « *réserve de parc national du Canada* », forme un groupe d'une quarantaine d'îles et îlots calcaires, situés à faible distance du rivage sur la côte Nord du golfe du Saint-Laurent, entre l'île Sainte-Geneviève à l'Est et l'île aux Perroquets à l'Ouest. Cette réserve de parc se poursuit vers l'Est jusqu'à Aguanish pour englober près de 2000 autres îles, îlots et **récif**s granitiques.

 110 Certains règlements régissent la fréquentation, les activités et l'utilisation des infrastructures qui y sont aménagées, dont les débarcadères et pontons donnant accès aux îles. C'est Parcs Canada, dont les bureaux sont situés à Havre-Saint-Pierre, qui voit à leur application en plus d'offrir divers services. Pour plus de renseignements, s'adresser à Parcs Canada, district de Mingan, au 1340 rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre (Québec), G0G 1P0, tél. : 418-538-3331.

111 La réserve de parc s'échelonne sur 95 milles le long de la rive Nord continentale, vis-à-vis la partie occidentale de l'île d'Anticosti, distante de 15 à 25 milles. Elle offre aux navires côtiers un chenal intérieur abrité, le **chenal de Mingan**, qui court sur une distance de 25 milles entre l'île du Havre ($50^{\circ}13'N$, $63^{\circ}37'W$) et les îles aux Perroquets ($50^{\circ}13'N$, $64^{\circ}12'W$). Les îles sont basses et inclinées en pente douce vers le Sud. La hauteur des îles les plus élevées ne dépasse pas 90 m et celle de la plupart des autres est beaucoup moindre; elles sont toutes boisées du côté du continent.

112 Les paysages de la réserve de parc ont été façonnés par l'érosion de deux types de roches sédimentaires friables : le calcaire et la dolomie. On y retrouve donc des falaises marines situées principalement du côté Nord, Est et Ouest des îles, tandis que des platiers rocheux sont situés du côté Sud des îles et sont parsemés de formes d'érosion spectaculaires formant des monolithes et des arches calcaires : c'est la plus grande concentration du genre au Canada. La côte continentale, de l'île Sainte-Geneviève jusqu'à la rivière Mingan, est granitique et de calcaire, parfois stratifiée.


  113 Les **courants de marée** sont plus forts dans les chenaux très étroits et aux approches des quais à Havre-Saint-Pierre. Ils sont très influencés par les vents. Par beau temps, il y a une alternance régulière de courants de flot et de jusant entre les îles et la terre ferme, ainsi qu' 3 milles au Sud des îles.

114  **Note.** — L'archipel de Mingan étant sous l'influence d'un courant froid (le courant du Labrador),


la visibilité y est souvent réduite par le brouillard durant les mois de juillet et août.


Carte 4456

115 L'**île Sainte-Geneviève** ($50^{\circ}15'N$, $63^{\circ}04'W$) est la plus orientale de l'archipel de Mingan. La **pointe Nord-Est** est la zone la plus élevée de cette île. Le **mont Sainte-Geneviève**, à 2,5 milles au NNW de l'île du même nom, est une colline isolée **remarquable** à sommet plat et d'une altitude de 101 m.


 116 Les **rochers Bowen**, zone étendue de roches et de **hauts-fonds**, avec deux rochers découvrant de 0,6 m, s'étendent jusqu'à 3 milles au SE de l'extrémité Est de l'île Sainte-Geneviève.


117 Le **Cormorailère Sainte-Geneviève** est formée de deux zones rocheuses découvrant, qui gisent à 1 mille au Sud de l'extrémité Est de l'île Sainte-Geneviève.


 118 Une zone rocheuse, le **haut-fond Collins**, est située à 3,5 milles au Sud de la pointe Sud de l'île Sainte-Geneviève. Se référer à la carte pour les profondeurs. Une **bouée lumineuse** de tribord (1584.5), $C84$, est mouillée à courte distance au Sud du haut-fond.

 119 L'**île à la Chasse**, située à 1 mille au SW de l'île Sainte-Geneviève, est basse, boisée et dense, avec un rivage échancré par de nombreuses criques et frangé de petits îlots et de rochers de tous les côtés, sauf vers la terre ferme. Le **rocher de la Garde** est la fin d'une longue crête de roches émergées ou submergées, qui débordent jusqu'à 1 mille au Sud de l'île; un **haut-fond** recouvert de 1,7 m d'eau se trouve à 0,4 mille au Sud du rocher. Au SW de l'île à la Chasse, on retrouve le *refuge d'oiseaux migrants de Betchouane* (*Environnement Canada*); une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.

 120 Un rapide **courant de marée** règne dans le secteur de l'**île à Mouton**.

 121 Le **havre Sainte-Geneviève**, entre l'île Sainte-Geneviève et la terre ferme, est un bon havre pour des navires côtiers et est accessible par le **chenal de la Cormorailère Sainte-Geneviève** ou le **chenal de l'Est**.

 122 On retrouve un **mouillage** protégé pour les vents de tous les secteurs au NW de l'île Sainte-Geneviève, par fond de vase de 15 à 18 m; et, pour les embarcations, entre la **Petite île Sainte-Geneviève (île de l'Ancre)** et l'île Sainte-Geneviève. Se référer à la carte pour les profondeurs.

 123 Des roches à fleur d'eau débordent du côté SE de la Petite île Sainte-Geneviève. La **baie Saint-Laurent**, à faible distance au NW du havre Sainte-Geneviève, présente des battures de sable et de vase parsemées de blocs de pierre.

 124 La **baie des Grès**, à l'Ouest de l'île à la Chasse, est accessible par un **chenal** étroit et profond.

Dans la partie NW de la baie se trouve un **mouillage** pour des embarcations.



125 Un **chenal** très étroit, bordé par des rochers, relie la baie des Grès et le havre Betchouane. Au changement de la marée, des **courants** rapides y règnent, rendant le passage difficile. Il n'est praticable que par les embarcations et la connaissance des lieux est nécessaire.



126 L'île **Saint-Charles**, située à 2,4 milles à l'Ouest de l'île à la Chasse, atteint 29 m de hauteur. Elle est escarpée et boisée. On a signalé un **haut-fond** à une profondeur de 5,3 m à environ 0,6 mille au Sud de la partie Est de l'île Saint-Charles. Le **havre Saint-Charles**, entre l'île et la terre ferme, ne laisse qu'un étroit **chenal** aux embarcations. La connaissance des lieux est nécessaire.



127 La **baie Puffin**, entre l'île à la Chasse et l'île Saint-Charles, et la **baie des Trilobites** offrent un bon **mouillage**, mais elles sont exposées au Sud. La rive Ouest de la baie des Trilobites est escarpée et c'est dans sa partie SW que l'on trouve l'**île de la Fausse Passe**. Cette île boisée s'abaisse sur son côté SE qui est rocheux. Quelques monolithes sont parsemés près de la pointe NE de l'île. Le **passage** entre l'île et la rive continentale est peu profond.



128 Entre la **pointe Enragée** ($50^{\circ}12'N$, $63^{\circ}24'W$) et **La Grande Pointe** ($50^{\circ}12'N$, $63^{\circ}27'W$), de nombreux **hauts-fonds** et des roches à fleur d'eau débordent jusqu'à 0,4 mille au Sud. Le **feu** de La Grande Pointe (1584.8) s'élève sur cette pointe qui est basse.

Carte 4432

129 La **baie Placide-Vigneau**, qui s'étend entre La Grande Pointe et la pointe aux Esquimaux, est peu profonde, l'isobathe de 5 m se trouvant à 1 mille du rivage. Les **caps Blancs** dominent la baie. Ils forment une terrasse avec des escarpements **remarquables** de sable, de grès et d'argile qui s'élèvent de la rive et qui dominent une plage de sable.



130 Le **haut-fond à l'Eau Claire**, vaste zone avec plusieurs aiguilles rocheuses couverte de 0,2 m d'eau, est centré à 1,5 mille à l'Ouest de La Grande Pointe.



131 L'**alignement visuel** de la pointe Sud de l'île du Havre avec la pointe Nord de l'île à Firmin passe juste au Sud du **haut-fond** à l'Eau Claire.



132 Le **chenal de la Vache Marine**, profond et d'une largeur de 1,4 mille, sépare le **haut-fond** à l'Eau Claire et les **récif**s au Marteau qui débordent au Sud de la Grosse île au Marteau. Le **passage** au Nord de la Grosse île au Marteau permet d'atteindre le havre Saint-Pierre.

Port de Havre-Saint-Pierre

Carte 4429

133 **Renseignements généraux.** — Le **havre Saint-Pierre** est situé entre l'île du Havre et la terre ferme. L'eau y est profonde jusque près des deux rives. C'est un port public administré par la *Corporation de développement et de gestion du port de Havre-Saint-Pierre*. Les limites du port sont indiquées sur la carte. Les principales activités sont la pêche et le chargement de minerai de la compagnie *QIT-Fer et Titane*, qui exploite une mine à 43 km à l'intérieur des terres. En 2008, 3,5 Mt de marchandises y ont été manutentionnées. La saison de navigation dure généralement d'avril à janvier. De plus, des navires de croisière y font escale.

134 La municipalité de **Havre-Saint-Pierre**, 3395 hab., est marquée par une église avec un dôme. À l'ENE du quai public, dominant près du rivage, on y trouve un centre de santé avec du personnel médical.



135 Le **pilotage** n'est pas obligatoire mais un pilote est disponible au besoin; les arrangements sont pris par l'agent maritime.



136 Une **station de sauvetage** saisonnière de la *Garde côtière canadienne*, basée à Havre-Saint-Pierre, dessert le secteur. Toute demande d'assistance peut être adressée, en tout temps, au *Centre de sauvetage maritime de Québec (MRSC Québec)* via une *station Radio Garde Côtière* par radiotéléphone VHF sur la voie 16 (156,8 MHz) ou sur la fréquence 2182 kHz, par l'appel sélectif numérique (ASN), par téléphone au numéro 1 800 463-4393, ou par téléphone cellulaire en composant *16, ce qui les mettra directement en communications avec un centre *SCTM*. **Il est important de noter cependant que l'utilisation du téléphone cellulaire ne permet pas à la Garde côtière de relever la provenance de l'appel et que certaines zones sur les plans d'eau n'offrent pas de couverture du signal cellulaire.**

137 **Renseignements sur l'arrivée.** — Havre-Saint-Pierre n'est pas un port d'entrée en douane ni un poste de quarantaine, mais le bureau des **douanes** de Sept-Îles, situé à l'Ouest, à 225 km par la route, dessert le port. On peut y délivrer des prolongations et des exemptions au certificat de **contrôle sanitaire de navire**. Pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*, se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*.

138 **Réglementation.** — Les navires qui manœuvrent ou qui font route dans le port, qui sont amarrés à quai ou mouillés, sont soumis au *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*.

139 Les principaux **chenaux** pour atteindre Havre-Saint-Pierre sont, d'Est en Ouest : le chenal de la Petite Île au Marteau, le chenal situé à l'Ouest de l'île du Havre et le chenal Quin.

140 Le **chenal de la Petite Île au Marteau (chenal Walrus)** passe entre la Petite île au Marteau et l'île aux Goélands qui est située à 1 mille à l'Ouest. Il a plus de 0,5 mille de largeur et une profondeur minimale de 15,4 m; il est balisé par un alignement lumineux.

141 La **Grosse île au Marteau** ($50^{\circ}13'N$, $63^{\circ}33'W$) est haute de 41 m et boisée et la **Petite île au Marteau**, à faible distance au SW, est escarpée sauf des côtés Sud et Ouest. Les **récif au Marteau**, dont quelques crêtes assèchent, s'étendent jusqu'à 0,7 mille au Sud de la Grosse île au Marteau.

142 L'**île aux Goélands**, petite, basse et herbeuse, est bordée par des **récif** au Nord et au Sud.

143 L'**île du Havre**, située au NW de l'île aux Goélands, atteint une hauteur de 60 m près de sa pointe NW et s'incline vers le Sud. L'**île à Calculot**, petite, basse et herbeuse, se trouve à faible distance au Sud de l'île du Havre.

144 Le **feu** (saisonnier) de la Petite île au Marteau (1585) s'élève sur une tour à claire-voie à l'extrémité Sud de l'île ($50^{\circ}12'N$, $63^{\circ}34'W$). À proximité, on retrouve un phare de navigation désaffecté qui est une tour blanche avec partie supérieure rouge.

145 L'**alignement lumineux** de Havre-Saint-Pierre (1587 , 1588), orienté à $338\frac{1}{2}^{\circ}$, se trouve sur la terre ferme à environ 0,5 mille à l'ENE du quai public. Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

146 Le **chenal** qui passe à l'Ouest de l'île du Havre est profond et d'une largeur de 0,4 mille entre les isobathes

de 30 m. Une **bouée lumineuse** de tribord (1594), *CM10*, est mouillée à 1 mille au Sud de la pointe SW de l'île du Havre.

147 L'**île du Fantôme**, d'une hauteur de 46 m, et l'**île à Firmin** sont situées à l'Ouest de l'île du Havre. Le **chenal du Fantôme**, qui sépare ces deux îles, est encombré de roches qui ne laissent qu'un **passage** très étroit. L'île à Firmin est ceinturée de rochers et de **récif**, tandis que la côte Est de l'île du Fantôme est escarpée. Le **récif Quin** s'étend du côté NW de l'île du Fantôme.

148 Le **feu** de l'île à Firmin (1596) s'élève près de l'extrémité Sud de l'île ($50^{\circ}12'N$, $63^{\circ}41'W$). Des marques de jour orange fluorescent sont portées sur les côtés Nord, Est et Sud du feu.

149 L'**alignement lumineux** de l'entrée de l'île du Fantôme (1592 , 1593), orienté à 010° , conduit dans le **chenal** situé à l'Ouest de l'île du Havre. Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

150 L'**alignement lumineux** de la pointe aux Esquimaux (1590 , 1591), orienté à $096\frac{1}{2}^{\circ}$, se trouve sur la terre ferme, à faible distance au Nord du quai privé. Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.


151 Le **chenal Quin** passe entre l'île du Fantôme et la **pointe aux Morts**, située à 0,5 mille au Nord de l'île. D'une largeur de 0,2 mille, la profondeur y varie entre 7 et 9 m; le chenal est balisé par des **bouées** latérales.



152 À l'intérieur du havre Saint-Pierre, le **courant** de flot porte généralement à l'Ouest et le jusant à l'Est,

HAVRE-SAINT-PIERRE (2009)






à une vitesse approximative de 3 nœuds, mais les courants sont très influencés par les vents, pouvant en modifier leur vitesse.

 153 Une aire de **mouillage** s'étend à l'intérieur du havre sur près de 1,5 mille, d'Est en Ouest, et sur une largeur moyenne de 0,4 mille, avec des profondeurs de 10 à 25 m, sur fond de sable. Pour obtenir le maximum d'abri, il est recommandé de mouiller en dedans d'une ligne joignant les pointes Nord et NE de l'île du Havre par des fonds ne dépassant pas 20 m. Des **bouées** d'amarrage, appartenant à *Parcs Canada*, y sont ancrées.

  154 Le **quai** public se trouve à la **pointe aux Esquimaux**; une usine de transformation du poisson y est implantée. Un duc d'Albe est situé à l'ESE du quai public. Il est relié au rivage par une passerelle. La section NW du quai sert principalement aux bateaux de pêche; on y trouve aussi une rampe de mise à l'eau. Un ponton est situé à l'Ouest de la rampe de mise à l'eau d'une longueur d'environ 10 mètres. Le **quai** de la compagnie minière *QIT-Fer et Titane* est à faible distance à l'Ouest du quai public; il est équipé d'un convoyeur et de conduites d'alimentation en électricité et en eau. Des ducs d'Albe sont situés de part et d'autre de ce quai privé. Certains sont reliés par des passerelles. La compagnie signale que le convoyeur, en position baissée, laisse une hauteur libre de 14 m à la marée basse moyenne.


155 Le tableau 1.2 donne les caractéristiques des quais en plus des dimensions limites du quai privé.


   156 Un bassin est situé à l'Est du quai public. Il est formé par des brise-lames dont l'entrée est d'une largeur de 18 m. Des **feux** (saisonniers) s'élèvent sur l'extrémité de chaque brise-lames et marquent l'entrée du bassin. Ce bassin, géré par le *Club nautique de Havre-Saint-Pierre*, abrite un **port de plaisance** et des installations destinées aux pêcheurs, aux bateaux d'excursions et à ceux de *Parcs Canada*. On y garde l'écoute sur la voie VHF 68; on peut se procurer de l'essence et du diesel. Immédiatement au SE du bassin, un **émissaire** s'étend

jusqu'à 225 m de la rive; l'extrémité est formée par un **caisson** recouvert de 12,2 m d'eau.

157 **Approvisionnements et services.** — L'approvisionnement en eau est possible aux différents quais mais des arrangements sont nécessaires avec la municipalité. Des provisions sont disponibles. Certaines catégories de mazout, du carburant diesel et des lubrifiants de marine peuvent être livrées par camion avec un préavis suffisant. On peut faire effectuer des réparations mineures.

158 **Transports.** — Le réseau routier provincial s'étend tant vers l'Ouest que vers l'Est, pour se terminer à Natashquan. Une **desserte maritime** saisonnière assure l'approvisionnement et le transport de passagers. Il y a un aéroport régional assurant des liaisons régulières.

 159 L'île **Niapiskau (île Samuel)** se trouve à 1,5 mille à l'Ouest de l'île à Firmin et comprend trois collines principales; elle atteint une hauteur de 44 m et est partiellement boisée. Des **récif**s plats calcaires débordent l'île dans le Sud et le SE. Entre les points SW et SE de l'île, on remarque un groupe de monolithes, qui se dresse sur les **bancs** calcaires. Un débarcadère, entretenu par *Parcs Canada*, est situé dans l'**anse des Bonnes Femmes** du côté Est de l'île.

 160 On retrouve, dans l'archipel, quelques anses qui offrent aux embarcations la possibilité d'y **mouiller**. On note parmi celles-ci : **La Grande Anse**, à l'Ouest de l'île du Havre; l'**anse à Loups Marins**, du côté Est de l'île Niapiskau; et du côté Ouest, l'**anse du Noroît**. Se reporter à la carte pour les profondeurs.

161 Le **chenal de Niapiskau** est large et profond. Dans ce chenal, les **courants** de marée portent au Nord durant le flot et au Sud durant le jusant, mais leur direction et leur vitesse sont très influencées par les vents.

162 Une **balise** orange fluorescent sur les côtés Nord et Est s'élève sur l'extrémité Nord de l'île Niapiskau ($50^{\circ}12'N$, $63^{\circ}45'W$).

Tableau 1.2 Quais de Havre-Saint-Pierre

Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quai public			
Administration portuaire locale			
Section SSW	108	9,1	Aire d'entreposage : 1250 m ²
Section NW	50 ***	2,0 – 5,0	*** Longueur totale d'amarrage sur toute la section NW du quai.
Quai privé			
QIT-Fer et Titane			
	244 *	10	* Longueur maximale d'accostage;
		10,1 **	* Longueur maximale d'accostage;
			Chargement de minerai, taux : 3000 t/h

† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

Carte 4432

163 **Amer.** — • Des tours de télécommunication portant des feux, dont une de 197 m d'altitude, s'élèvent à 1,3 mille au NNE de la pointe aux Morts.

164 De la pointe aux Morts à la **pointe Paradis** ($50^{\circ}18'N$, $63^{\circ}51'W$), à l'embouchure de la **rivière Romaine**, s'étend une baie peu profonde, avec des **bancs** de vase, de sable et de blocs de pierre asséchants. **La Petite Romaine (île Moniac)** et **La Grosse Romaine (île Moutange)** sont deux îles qui se trouvent sur ces battures. Le **banc Moniac**, couvert de 4,9 m d'eau, gît à 0,8 mille au SW de la pointe Sud de La Petite Romaine. Le **banc de la Romaine**, couvert de 4,5 m d'eau, se trouve à 0,8 mille au Sud de l'île La Grosse Romaine. La **caye à Cochons**, composée de petits fonds, est située à 3,3 milles à l'Ouest de La Grosse Romaine.



165 L'**île Quarry (île à la Proie)**, située à l'Ouest de l'île Niapiskau, atteint 55 m de haut et est boisée.

La Pile est un rocher, de 3 m de haut, qui s'élève à faible distance de la pointe NE de l'île. À 0,4 mille au Nord de l'extrémité NW de l'île, gît le **rocher à la Proie**, couvert de 2,6 m d'eau. Le milieu de la **baie Quarry**, sur le côté Nord de l'île, offre un **mouillage** restreint pour les navires côtiers par fond de 10 à 20 m. Le côté Ouest de la baie est plus profond.



166 L'étroit **chenal** qui sépare les îles Quarry et Niapiskau est rendu malsain par la présence de **hauts-fonds** et de **récifs**.



167 Le **passage de l'île Quarry (chenal à la Proie)**, qui sépare l'île Quarry de La Grande Île, est navigable sur une largeur de 0,2 mille. Dans ce passage, le **courant** de flot porte au Nord et le courant de jusant au Sud. La vitesse des deux courants atteint environ 1 nœud.



168 **La Grande Île**, d'une hauteur de 75 m, est boisée. Le côté Ouest est escarpé avec de nombreux monolithes; le côté Est présente aussi quelques monolithes. De nombreux **récifs** encombrant le côté Sud de l'île jusqu'à plus de 0,6 mille au large. La **caye à la Tête de Cheval (récif du Milieu)** émerge à 2,3 milles à l'Ouest de la pointe SW de La Grande Île.

169 L'**île à Bouleaux du Large (Petite île aux Bouleaux)** est escarpée du côté Est. On voit sur la pointe SW un **remarquable** monolithe. L'extrémité Ouest de l'**île à Bouleaux de Terre (île aux Bouleaux)** est basse et s'incurve vers le Sud pour se terminer au rocher **Le Pain de Sucre**. Ces deux îles sont séparées de La Grande Île, à quelque 2 milles à l'Est, par **Le Grand Chenal**, qui constitue un bon accès au havre de Mingan.



170 Le **chenal de la Caye à la Tête de Cheval (chenal du Récif du Milieu)** passe au Sud de l'île à Bouleaux du Large et a près d'un mille de largeur. Le **courant**

de flot porte au Sud dans ce chenal ainsi que dans celui au Nord de l'île.

171 L'**île du Havre de Mingan** ($50^{\circ}17'N$, $64^{\circ}01'W$), à proximité de la terre ferme et d'une hauteur de 17 m, est escarpée et boisée. Elle est accore du côté NW. Le **rocher Wacouta**, couvert de 1,6 m d'eau, gît sur un **banc** peu profond situé à 0,6 mille au Sud de l'île.

172 Le **havre de Mingan** est l'aire restreinte s'étendant entre la terre ferme et l'île du Havre de Mingan. À l'Est du havre, des **bancs** sablonneux débordent jusqu'à 0,7 mille de l'embouchure de la **rivière Mingan**. La **bouée lumineuse** de tribord (*1603*), *CM28*, est mouillée à l'extrémité Sud de ces bancs. L'entrée Est du havre de Mingan, entre ces bancs et l'île, a une largeur de 0,2 mille et celle de l'entrée Ouest est de 0,15 mille; toutes les deux sont assez profondes.



173 Un fort **écoulement** porte à l'Est durant la marée descendante, surtout dans l'étroite entrée Ouest du havre.



174 L'aire de **mouillage** dans le havre est longue d'environ 1 mille et large de 0,25 mille, avec des fonds de sable fin de 12 à 20 m.



175 Une **bouée lumineuse** (*1607.3*), *BMING*, est mouillée à 0,4 mille au SW de la pointe Ouest de l'île du Havre de Mingan. Elle marque une zone rocheuse peu profonde qui est dans le prolongement de la pointe.



176 L'**alignement lumineux** de l'entrée Est du havre de Mingan (*1604*, *1605*), orienté à 288° , se trouve à l'Ouest du quai. Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.



177 L'**alignement lumineux** de l'entrée Ouest du havre de Mingan (*1606*, *1607*), orienté à 066° , se trouve près de la **pointe Matsitew** ($50^{\circ}18'N$, $64^{\circ}00'W$). Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement. La tourelle du feu postérieur porte une autre marque de jour orange fluorescent sur sa face SE.



178 Un **émissoire**, dont le caisson à l'extrémité est recouvert de 3,6 m d'eau, déborde la rive à 0,15 mille au SW du quai public de Mingan.



179 Mingan est desservie par un **quai** public sur pilotis d'une longueur de 154 m, avec une extrémité en L de 81 m, offrant en 2013, une profondeur de 6,0 m sur la face extérieure et de 2,8 m sur la face intérieure. On retrouve dans ce secteur une **rampe de mise à l'eau** hors d'usage, dont l'utilisation est aux risques des usagers. Le quai est desservi en eau et électricité et d'une grue pour le déchargement des bateaux de pêche. Le quai appartient à *Pêches et Océans Canada* mais est géré par une Administration portuaire locale.

180 **Mingan** est un village regroupé avec la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan; on y retrouve aussi la **réserve indienne** d'Ekuanitshit (Mingan). Du havre de Mingan à

La Longue Pointe, à 5 milles au SSW, la côte est basse et sablonneuse.

181 **Amers.** — • Une tour de télécommunication, portant des feux rouges et de 49 m de haut, à 0,5 mille au NE de l'église de Longue-Pointe-de-Mingan. • Une tour de télécommunication, portant des feux rouges, à quelque 2,8 milles à l'WNW de La Longue Pointe.

182 La municipalité de **Longue-Pointe-de-Mingan**, 442 hab., est marquée par une église avec une flèche qui se trouve près de la plage à l'Est de La Longue Pointe. On y retrouve un aéroport.

183 **Littoral.** — De La Longue Pointe à la rivière Saint-Jean, le rivage est sablonneux, argileux, bas et boisé, avec des plages de sable. Une bande irrégulière de petits fonds débordent la plage de près de 1 mille et, à cette distance, la profondeur est de 2,8 m, ce qui réduit à 1,5 mille la largeur du **chenal** navigable entre la terre ferme et les îles aux Perroquets. À quelque 7 milles à l'intérieur des terres les collines atteignent une hauteur de 300 m. Le point le plus élevé de la terre ferme dans cette région est le **mont Saint-Jean**, 434 m de haut, avec trois sommets distincts. Il est situé à quelque 11 milles au Nord de l'embouchure de la rivière Saint-Jean. À ces exceptions près, le continent est bas, les collines étant loin à l'intérieur des terres.



184 Immédiatement à l'Ouest de La Longue Pointe, on observe du clapotis à la marée montante. Au SW de La Longue Pointe, les **courants** de marée atteignent 3 nœuds; à marée baissante, le jusant porte à l'Est tandis que le flot porte à l'Ouest lors de la marée montante.



185 **L'île Nue de Mingan** ($50^{\circ}13'N$, $64^{\circ}08'W$), d'une hauteur de 29 m, est boisée. Une zone de **hauts-fonds** rocheux, avec un îlot, gît du côté SW de l'île. Le **chenal aux Bouleaux**, qui passe à l'Est de l'île, est large, profond et libre de dangers.



186 Les **bancs de Mingan**, à 3 milles dans le Sud de l'île Nue de Mingan, sont des **hauts-fonds** rocheux couverts par 14,6 m d'eau et parfois battus par une forte houle.

187 Le **chenal aux Perroquets**, d'une largeur de 1,5 mille, est profond et court entre les îles aux Perroquets et l'île Nue de Mingan. Les **îles aux Perroquets**, au nombre de quatre, sont petites, basses et dénudées. L'**île aux Perroquets**, au NW du groupe, est la plus grande et la plus haute; elle est escarpée et présente un sommet plat.



188 Le **feu** (saisonnier) des îles aux Perroquets (*1608*), tour blanche avec partie supérieure rouge, s'élève sur l'île la plus au NW soit, l'île aux Perroquets ($50^{\circ}13'N$, $64^{\circ}12'W$). L'île Nue de Mingan masque ce feu entre les relèvements 269° et 292° .

Carte 4026



189 La **rivière Saint-Jean** débouche dans le golfe à quelque 7 milles à l'Ouest de La Longue Pointe. L'embouchure, d'une largeur d'environ 245 m, se trouve entre des falaises argileuses, à l'Ouest, et une pointe sablonneuse, à l'Est. Une large barre de sable, rarement couverte de plus de 0,9 m d'eau, s'étend jusqu'à 0,5 mille en dehors de l'entrée. Chaque tempête la déplace et, habituellement, il y règne un fort ressac. Au large de la barre, on trouve un **mouillage** forain à environ 1 mille du rivage par fond de 20 m, sable et argile.

190 Des **bancs** de sable s'étendent au SE de l'embouchure de la rivière et forment des crêtes mouvantes couvertes de 2 à 5 m d'eau. La lisière Sud de ces bancs se trouve à 2 milles au large de la rive.

191 La municipalité de **Rivière-Saint-Jean**, 267 hab., se trouve sur la rive Ouest de la rivière et est marquée par une église avec une flèche. On y retrouve des **rampes de mise à l'eau**.

Île d'Anticosti — Rive Nord — De la pointe Ouest à la pointe de l'Est

Cartes 4025, 4026

192 **Généralités.** — L'île d'Anticosti fait partie de la province de Québec; elle divise l'estuaire du Saint-Laurent en deux **chenaux** qui aboutissent au golfe. Le **détroit de Jacques-Cartier** est situé entre l'île et la rive Nord continentale; le **détroit d'Honguedo**, plus large et plus profond, est situé entre l'île d'Anticosti et la péninsule de la Gaspésie, au SW.

193 L'île d'Anticosti a 120 milles de longueur et plus de 30 milles de largeur. Les côtes sont rocheuses et calcaires. À proximité du rivage, elle est en grande partie couverte d'une épaisse forêt d'épinettes. Les terres s'élèvent vers l'intérieur pour former une crête centrale d'une altitude atteignant près de 300 m.



194 Entre la pointe Ouest et la falaise Puyjalon, à 60 milles de distance, la côte est basse et des **réécifs** plats calcaires la débordent d'un mille. Il est prudent de se tenir au large de l'isobathe de 30 m qui longe la côte; on doit se rappeler que l'île porte le titre de *Cimetière du Golfe*. Entre la falaise Puyjalon et la pointe de l'Est, soit sur une distance de 75 milles, la côte est escarpée. Des crêtes parallèles s'élèvent doucement vers l'intérieur et se terminent en promontoires calcaires dont la hauteur peut dépasser 120 m. Ces falaises sont altérées par les intempéries et sont blanches comme de la craie.


195 **Climat.** — L'île jouit d'un climat plus tempéré que celui du continent; les hivers sont moins rigoureux et les

étés plus frais. Le brouillard est fréquent au large de la partie orientale de l'île.

196 La rive Nord de l'île n'offre des abris qu'aux navires côtiers, mais qui sont souvent utilisés par des bateaux de pêche. Une section de l'île fait partie du réseau des parcs provinciaux (*Parcs nationaux du Québec*) et une réglementation d'accès s'y applique. L'île d'Anticosti abrite de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et terrestres, ainsi qu'une faune abondante.


197 Le **banc Parent**, dont le centre est à quelque 14 milles à l'Ouest de la **pointe Ouest**, a une superficie de quelque 10 milles carrés et est couvert de 46 m d'eau.


Carte 4430

 198 Le **feu** de la pointe Ouest (1523) s'élève sur cette pointe (49°52'N, 64°31'W) qui est basse.

199 197 La **baie Sainte-Claire** se trouve à quelque 2 milles au NNE de la pointe Ouest. Elle s'ouvre au SW du **cap aux Anglais**, qui est un escarpement élevé surplombant la rive. Les ruines d'un petit quai et des maisons abandonnées gisent près de la rive. La nature du fond de la baie se compose de roches et de coquillages, ce qui n'offre pas une bonne tenue au **mouillage**.

Carte 4026



 200 La **pointe Nord**, à 13,5 milles à l'ENE du cap aux Anglais, est boisée. Elle est marquée par le **feu** (saisonnier) du cap de Rabast (1515.2), tour blanche avec partie supérieure rouge, qui s'élève sur une pointe basse (49°57'N, 64°09'W).

 201 La **pointe aux Kakawis**, à 13 milles à l'Est de la pointe Nord et d'une hauteur de 122 m, est **remarquable** par un éboulis de roches qui se trouve devant. De la pointe aux Kakawis à la falaise Puyjalon, à 25 milles à l'Est, la côte est basse avec de hautes crêtes situées à quelques milles à l'intérieur des terres. Des **récifs** débordent la côte de 1 à 2 milles entre la pointe aux Kakawis et la **pointe au Naufrage** (49°50'N, 63°23'W). Près des récifs, le fond est escarpé et l'eau est claire. Des algues sont aussi présentes dans ce secteur.


Carte 4025

202 La **falaise Puyjalon**, 141 m de haut, blanche et **remarquable**, peut être aperçue à 20 milles au large. Près d'elle, il n'y a aucune autre falaise aussi élevée. Des falaises plus basses commencent à 4 milles plus à l'Est et continuent jusqu'à la **pointe Carleton** (49°44'N, 62°57'W).


Carte 4430

  203 Il est possible de **mouiller** par 6 m d'eau, sur fond de sable, à environ 0,3 mille de la plage entre le **ruisseau au Caplan** et la **rivière à la**

Patate, dans la baie située au SE de la pointe Carleton. Ce poste offre un bon abri des vents d'Ouest. La pointe Carleton est marquée par un **feu** (1514.2) qui s'élève sur une tour blanche avec partie supérieure rouge (49°44'N, 62°57'W). La rivière à la Patate, avec un pavillon de pêche près de son embouchure, débouche sur le rivage Sud de la baie.

 204 On retrouve l'**épave** d'un navire échoué sur la plage à 1 mille au SSE du feu de la pointe Carleton.


Carte 4025

 205 Entre la falaise Puyjalon et le cap de l'Ours, la côte est escarpée. Le **cap Observation**, à 10 milles à l'Est de la pointe Carleton, est un promontoire élevé. À l'Ouest du cap se trouve une ligne de falaises blanc grisâtre de 100 m de haut, qui s'abaissent au cap pour s'élever de nouveau à courte distance à l'Est. Par beau temps et vent d'Ouest, on peut **mouiller** sous le vent du cap Observation.



Carte 4430

206 Le **cap de l'Ours**, à 12 milles au SE du cap Observation, ressemble à une tête d'ours et se compose de falaises blanc grisâtre de 130 m de haut. La côte intermédiaire présente le même caractère, avec de petites baies séparant les falaises. D'autres promontoires escarpés se dressent à l'Ouest du cap de l'Ours.

207 Le **cap Robert** est situé à 6 milles au SE du cap de l'Ours et la côte, entre eux, est échancrée par trois baies que forment deux autres pointes intermédiaires. L'ensemble de ces trois baies, la **baie de l'Ours**, la **baie de la Tour** et la **baie Natiscotec**, constitue la meilleure **rade** de la côte Nord de l'île d'Anticosti, offrant une grande aire abritée des vents d'Ouest et du Sud, sur un fond de bonne tenue, avec des profondeurs moyennes. Dans chacune de ces baies se trouvent des plages de sable et de blocs de pierre. La **rivière Natiscotec** débouche au Sud de la pointe de la Tour. Les falaises sont de calcaire blanc grisâtre, s'inclinant légèrement vers le SE, verticales ou surplombantes, et, par endroits, érodées et sculptées par le vent et la mer.


 208 Le meilleur **mouillage** se trouve au large de la baie Natiscotec, par 24 m d'eau, sur fond de vase, en relevant la **pointe de la Tour** à 284° et le cap de l'Ours à 321°.

Carte 4025



  209 Le **cap de la Table** (49°21'N, 61°54'W) s'élève vers la **colline de la Table**, sommet boisé et dense de 80 m de haut. Un **récif** calcaire s'étend jusqu'à 0,2 mille au large du cap. Le **feu** du cap de la Table (1513.2) s'élève sur une tour rouge et blanche.


 210 La **baie Prinista**, immédiatement à l'Ouest du cap de la Table, offre un **mouillage** par 7 à 17 m d'eau,


sur fond d'argile ou de vase, abrité de presque tous les vents, sauf de ceux du secteur Nord.


 211 Du cap de la Table, la côte s'oriente au SE vers la **pointe du Renard**. Un **récif** plat la déborde de près de 0,5 mille. Des crêtes boisées et denses atteignent une hauteur de 70 m à 2 milles à l'intérieur et dominent des terres marécageuses et des bouquets d'arbres.


Carte 4430


  212 La **baie du Renard**, qui s'ouvre entre la pointe du Renard et la **pointe Reef**, a environ 1 mille de longueur et de largeur avec, au fond, une plage de sable sur laquelle débouche une petite rivière, la **rivière du Renard**. Le rivage Nord est malsain sur une distance de 0,3 mille et le rivage Sud, sur 0,2 mille. Au centre, on trouve des profondeurs de 2,3 à 5 m, sur fond de vase. Des bateaux de pêche y **mouillent**, mais la connaissance des lieux est nécessaire. Les **hauts-fonds** à l'ENE de la baie, dont un est couvert de 2,3 m d'eau, procurent un certain abri de la mer.

 213 Le **cap Sandtop**, à 8 milles au SE de la baie du Renard, est un promontoire **remarquable** qui s'élève abruptement à une hauteur de 40 m; il est composé de marne et de gravier qui, du large, donnent l'aspect de sable blanc. Dans le SSE du cap Sandtop, les falaises calcaires se terminent par un escarpement vertical **remarquable** de 35 m de haut, puis s'abaissent graduellement vers la pointe de l'Est en formant la **baie aux Goélands**. Par vents d'Ouest, cette petite baie offre un bon **mouillage** par 18 à 22 m d'eau, sur fond de sable et de roches. Une réserve écologique s'étend du cap aux Goélands à la pointe de l'Est; une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.

 214 Entre le cap de la Table et la pointe de l'Est, le **courant** porte presque constamment entre le Sud et le SE, avec, près de terre, un faible tourbillon occasionnel portant au NE. Le courant porte au SW après la pointe de l'Est.

 215 La **pointe de l'Est** se termine par un promontoire de calcaire de 15 m de hauteur. Le côté Nord de la pointe est escarpé; une bordure rocheuse, qui découvre à la marée basse, déborde l'extrémité SE. On voit sur une pente raide un monticule de sable **remarquable** à courte distance au Sud de la bordure rocheuse. La falaise située à l'Ouest de ce monticule atteint une hauteur de 25 m pour retomber de nouveau à 15 m en une saillie qui forme le côté Nord de la **baie du Naufrage**. Les rives de cette anse peu profonde sont malsaines jusqu'à 0,5 mille de la rive; le fond est rocheux et la tenue au **mouillage** est mauvaise. Avec des vents du Sud ou de l'Est, une grosse mer y déferle, mais les bateaux de pêche y vont parfois par vent du NW.

 216 Le **courant** s'engouffre parfois avec violence dans la baie du Naufrage.


 217 On retrouve des **épaves** échouées à courte distance au Nord de la pointe de l'Est.



218 *Se référer au chapitre 2 pour la description de la rive Sud de l'île d'Anticosti à partir de la pointe Heath.*


De la rivière Saint-Jean à Sept-Îles

Carte 4026

219 **Littoral**. — Entre les baies de Magpie et de Moisie, l'étendue de 60 milles de côte est rocheuse et s'élève de la mer en collines abruptes, parfois arrondies, dénudées ou partiellement boisées de conifères rabougris. À faible distance de la mer, la côte s'élève entre 60 et 90 m; de 2,5 à 3 milles à l'intérieur des terres, la chaîne de collines atteint une altitude de 150 à 215 m. Du large, elle apparaît accidentée, escarpée, non échancrée, et à une distance de 5 à 6 milles, on ne peut en distinguer les particularités. De nombreux rochers et roches gisent jusqu'à 1 mille au large de la rive et il est prudent de rester en dehors de l'isobathe de 50 m.

 220 En dedans de l'isobathe de 20 m, située entre 0,5 et 1,5 mille de la rive, gisent de nombreux **hauts-fonds**, et entre 5 et 10 milles au large, des **bancs** s'étendent à peu près parallèlement à la côte. Ce sont, d'Est en Ouest : le **banc Rouge**, haut-fond rocheux couvert de 7,3 m d'eau, à 5 milles au large de la **pointe de Magpie**; le **banc Cod**, le **banc à la Boucane**, le **banc de Pigou**, le **banc Blaskowit** et le **banc de Moisie**, à 5 milles au SSW de la pointe Saint-Charles, dont les profondeurs varient entre 41 et 58 m.

 221 **Perturbation magnétique locale**. —  L'oxyde de fer, très répandu le long de cette côte, provoque une variation anormale du compas magnétique. À terre, on a constaté des déclinaisons magnétiques variant de 14° à 29° Ouest. Cet effet diminue vers le large, en fonction de la distance et de la profondeur, et ne se fait plus sentir à 5 milles de la côte.


 222 La **baie de Magpie**, à l'Ouest de la rivière Saint-Jean, est largement ouverte, avec des falaises blanches le long du rivage et des petits fonds qui s'étendent jusqu'à 1,5 mille au large de la rive. La **rivière Magpie**, rapide, aux eaux turbulentes, n'est pas navigable; elle débouche au fond de la baie. Sur le côté Ouest de la baie de Magpie, un **haut-fond** rocheux, sur lequel la mer brise à la marée basse, déborde de près de 0,3 mille.

223 Le village de **Magpie**, regroupé avec la municipalité de Rivière-Saint-Jean, est situé du côté Ouest de la baie; il est marqué par une église avec une flèche.


224 **Amers**. — • Une tour de télécommunication, 134 m d'altitude et portant des feux rouges, située près de la **pointe Ridge** (50°17'N, 64°38'W). • Une deuxième tour, portant des feux rouges, 2 milles à l'Ouest de la tour précédente. • Une


troisième tour, portant des feux rouges, 4,8 milles à l'Ouest de la première tour, sur la pointe au Tonnerre.


225 Le havre de pêche de Rivière-au-Tonnerre est situé à 1,5 mille à l'Ouest de la **pointe au Tonnerre** ($50^{\circ}16'N$, $64^{\circ}45'W$) et directement dans l'embouchure de la **rivière au Tonnerre**. (Voir CEN CA579219)


 226 On signale que le havre de pêche de Rivière-au-Tonnerre est sujet à l'ensablement. Au cours de l'année, la rivière charrie les alluvions qui s'accumulent à son embouchure mais, lors des crues du printemps, une grande partie de ces accumulations est transportée au large. Ceci fait donc varier les profondeurs au cours de l'année; celles-ci peuvent être moindres que celles indiquées sur la carte. L'entrée du havre est étroite et bordée par des rochers; les vents de l'Ouest et du Sud y soulèvent la mer, rendant difficiles toutes approches. Des roches ainsi que des **hauts-fonds** découvrants encombrant le havre.


227 Une **bouée lumineuse** de mi-chenal (1614.7), RAT, est mouillée à 0,8 mille au Sud du feu antérieur de l'alignement lumineux.

 228 L'**alignement lumineux** de Rivière-au-Tonnerre (1615, 1616), orienté à 000° , est situé au fond du havre ($50^{\circ}17'N$, $64^{\circ}47'W$). Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Ces feux ne sont visibles que sur l'alignement.


 229 Le **feu** (saisonnier) de Rivière-au-Tonnerre (1614.5) s'élève sur le côté Ouest du havre; il porte des marques de jour rectangulaires orange fluorescent avec une bande noire sur ses faces Sud et Ouest.

 230 **Rivière-au-Tonnerre**, municipalité de 368 hab., est marquée par une église avec une flèche rouge. Le **quai** public, sur pilotis et en forme de L, est situé du côté Ouest du havre. Le quai est équipé de prises d'eau et d'électricité. On retrouve une **cale de halage** du côté Nord du havre et une **rampe de mise à l'eau** du côté Est.



 231 Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé au quai de Rivière-au-Tonnerre. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.


 232 **Obstructions**. — • Un pieu à fleur d'eau gît à 0,9 mille à l'ESE de la **pointe Sheldrake** ($50^{\circ}16'N$, $64^{\circ}53'W$). • Un **haut-fond**, couvert de 8,5 m d'eau, gît à 0,6 mille au SE de la même pointe.



233 La **rivière Sheldrake** débouche à 5,5 milles à l'Ouest de Rivière-au-Tonnerre. Son embouchure, peu profonde, avec un épi de sable en travers, est traversée par un **pont fixe** et n'est navigable que par beau temps pour les petites embarcations. Le village de **Sheldrake**, regroupé avec la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, se dresse à l'Est de la rivière. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**.


 234 Le **feu** de Sheldrake (1617) s'élève sur une pointe rocheuse située à 1,2 mille à l'Ouest de la pointe Sheldrake ($50^{\circ}16'N$, $64^{\circ}55'W$); il porte une marque de jour orange fluorescent visible sur sa face Sud.


235 **Amer**. — • Une tour de télécommunication, portant des feux, s'élève à 6 milles à l'WNW du feu de Sheldrake.

  236 La **rivière à la Chaloupe** débouche à 8 milles à l'Ouest de la rivière Sheldrake. L'absence de ressac sur la barre à l'embouchure de la rivière indique qu'il est possible d'y naviguer avec des connaissances locales et d'y **mouiller** vers l'intérieur mais, seulement pour les embarcations à faible tirant d'eau. Des rochers et des roches gisent au large de l'embouchure de cette rivière et, jusqu'à 2 milles à l'Ouest de celle-ci; des flots rocheux et des **hauts-fonds** s'étendent jusqu'à 0,7 mille de la rive.

 237 **Obstruction**. — • Un pieu à fleur d'eau gît à 1,9 mille à l'ESE de la **pointe Manitou** ($50^{\circ}14'N$, $65^{\circ}17'W$).

  238 Une barre de sable, sur laquelle se forme un ressac, traverse l'entrée de la **rivière Manitou**, à 4,6 milles à l'Ouest de la rivière à la Chaloupe. Il est possible, pour les embarcations, de **mouiller** à l'intérieur de la rivière, mais la connaissance des lieux est nécessaire.

 239 Par beau temps, on peut **mouiller** à 1,7 mille au SW de l'entrée de la rivière, par fond de vase de 15,8 m. Les navires côtiers peuvent mouiller plus près de terre, à l'Ouest de la barre, et dans la baie qui s'ouvre entre la pointe Manitou et la **pointe à la Boucane**, distantes de 3 milles à l'Ouest. Les profondeurs diminuent régulièrement vers la terre et le fond est de sable et de vase.

 240 Le **récif de la Pointe à la Boucane** gît à 2 milles au SW de l'embouchure de la rivière Manitou; il y a une roche découvrant de 2,3 m à son extrémité.

241 La **rivière au Bouleau**, étroite et peu profonde à l'embouchure, se trouve à 8 milles à l'Ouest de la pointe à la Boucane. Un épi rocheux déborde d'environ 275 m l'extrémité Est de l'entrée. Les profondeurs dans l'embouchure de la rivière varient suivant la saison et les vents dominants, mais sont généralement suffisantes pour les embarcations jusqu'aux rapides situés à environ 0,2 mille en amont.

242 **Amer**. — • Une tour de télécommunication s'élève juste à l'Ouest de la rivière au Bouleau, à 0,8 mille de son embouchure.

243 Le **cap du Cormoran**, à 1,2 mille à l'Ouest de la rivière au Bouleau, est un escarpement débordé de 0,2 mille par des roches découvrant.

244 Entre le cap du Cormoran et la **pointe à la Perche**, à 6 milles à l'Ouest, quelques petits flots sont reliés à la terre ferme à la marée basse. Jusqu'à la **pointe Saint-Charles** ($50^{\circ}15'N$, $65^{\circ}49'W$), cette partie de la côte est frangée de rochers et de roches, et ses nombreuses criques sont encombrées d'écueils.

RIVIÈRE-AU-TONNERRE (2009)



245 Le **havre à la Goélette**, à 0,7 mille au NE de la pointe Saint-Charles, est un autre abri fréquenté par les bateaux de pêche. La connaissance des lieux est nécessaire car des **récifs** et des roches encombrant son approche.

246 La **rivière aux Loups Marins**, à 2,1 milles à l'Ouest de la pointe à la Perche, offre un abri des vents d'Ouest pour les embarcations.



247 Les **récifs Saint-Charles**, au large de la pointe du même nom, consistent en roches très proches les unes des autres, séparées par de l'eau profonde, et dont quelques-unes assèchent. Les lisières des récifs, toujours couvertes d'eau, débordent la pointe de près de 1 mille dans le Sud et sur quelque distance dans l'Ouest.

Carte 1221

248 La **baie de Moisie**, qui s'ouvre à l'Ouest de la pointe Saint-Charles, est bordée de roches du côté Est, et par une plage de sable du côté Ouest. Au centre de la baie, le fond est de sable et de vase et les profondeurs diminuent graduellement vers la rive.

249 Le **Cormoran** est une anse située dans la partie NE de la baie qui offre un abri aux embarcations.



250 Un **point d'appel (SCTM)** pour le trafic côtier, montant et descendant, est indiqué sur la carte au Nord des voies de circulation.



251 La **rivière Moisie** se jette dans le fleuve du côté Est de la **pointe de Moisie**, qui est basse et sablonneuse. La rivière déverse du sable durant les crues du printemps; ce sable forme des barres mouvantes, qui s'étendent jusqu'à 1 mille au-delà de l'embouchure de la ri-


RIVIÈRE À LA CHALOUPÉ (2009)



RIVIÈRE MANITOU (2009)



vière, et des barres découvrant à l'intérieur de celle-ci. À quelque 2,5 milles en amont, la rivière s'étrécit et s'approfondit, puis elle forme rapidement une succession de rapides peu profonds. La rivière est accessible aux embarcations mais la connaissance locale est indispensable.

 252 On signale que, sous certaines conditions de vent et de marée, de courtes vagues se forment dans la rivière rendant la navigation périlleuse pour les embarcations.

253 Le secteur résidentiel de **Moisie** est situé sur la rive Ouest de la rivière.

254 Les **rochers de Moisie**, sur lesquels la mer brise habituellement par gros temps, gisent à quelque 3 milles au SW de la pointe de Moisie.

255 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élève à l'Ouest de la pointe de Moisie.

Port de Sept-Îles


Cartes 1220, 1221

256 **Renseignements généraux.** — Le port est situé dans la baie des Sept Îles ($50^{\circ}12'N$, $66^{\circ}28'W$) et est géré par l'*Administration portuaire de Sept-Îles (APSI)*, organisme situé au : 1, Quai Monseigneur Blanche, Sept-Îles (Québec) G4R 5P3; téléphone 418 968-1231, télécopieur 418 962-4445. Le port de Sept-Îles s'est développé en tant que port en eau profonde servant pour le transit et le chargement du minerai provenant des grands gisements du Labrador. Le transport du minerai se fait par chemin de fer privé de la mine située à 418 kilomètres au Nord.

257 Le port est ouvert toute l'année; la carte en indique les limites. On y a chargé du minerai concentré de fer sur un

minéralier de 286 000 TDW. En 2008, on y a manutentionné 23 M t de marchandises, principalement du minerai de fer, de l'aluminium, de la dolomie, de l'alumine, de la bauxite, de l'ilménite, des agrégats, du sucre et des produits pétroliers. De plus, des navires de croisière y font escale.

258 La ville de **Sept-Îles**, 26 345 hab., s'est développée rapidement au même rythme que le port. Elle se trouve à faible distance au NW de la **pointe aux Basques** ($50^{\circ}11'N$, $66^{\circ}22'W$), extrémité Est de l'entrée de la baie des Sept Îles.

 259 Le **pilotage** et l'usage de **remorqueurs** sont **obligatoires** pour tous les navires étrangers. L'embarquement du pilote se fait dans le chenal du Milieu à la position $50^{\circ}10'N$, $66^{\circ}24'W$. Les navires doivent envoyer leur HPA au maître de port et demander des instructions pour l'amarrage, au minimum 96 heures avant leur arrivée. L'agence maritime de la compagnie minière *Iron Ore du Canada* coordonne les services de pilotage et de remorquage. Le pilote lamaneur et l'usage de remorqueur sont exigés pour toute manœuvre aux quais privés de la compagnie minière *Iron Ore du Canada*. Un pilote et au moins un remorqueur sont exigés pour tout navire immatriculé au Canada de 35 000 TDW et plus, pour les quais appartenant à l'*Administration portuaire de Sept-Îles*.

260 **Renseignements sur l'arrivée.** — Sept-Îles est un port d'entrée en **douane** mais n'est pas un poste de quarantaine; se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux* pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Des prolongations et des exemptions au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent y être délivrées conformément au *Règlement sanitaire international*.

261 **Règlements.** — Le port relevant de la *Loi Maritime du Canada*, les navires qui manœuvrent ou qui font route dans le port de Sept-Îles, qui sont amarrés à quai ou mouillés, sont soumis à la *Loi Maritime du Canada*, au *Règlement sur*

l'exploitation des administrations portuaires ainsi qu'aux *Pratiques et Procédures* dont on peut obtenir un exemplaire auprès de l'*Administration portuaire de Sept-Îles* en communiquant avec capitainerie@portsi.com ou en composant le 1 418 968-1231.

262 Ce règlement exige qu'aucun navire ne se déplace dans un port à une vitesse pouvant mettre en danger la vie ou la propriété. L'*Administration portuaire de Sept-Îles* a toute autorité sur les navires présents dans le port; elle peut leur ordonner de se déplacer, d'utiliser des remorqueurs, de s'amarrer ou de mouiller aux postes qu'elle désigne. Certaines restrictions sur l'amarrage ou le mouillage sont prévues, ainsi que l'obligation pour les navires d'informer à l'avance l'*Administration portuaire de Sept-Îles* de leur intention de s'amarrer ou de mouiller dans le port.

263 Les navires sont tenus d'observer les règles portant sur les opérations de manutention des marchandises, ainsi que sur les appareils et l'éclairage à utiliser. Y sont incluses aussi des instructions relatives à la façon de signaler et d'agir en cas d'accidents, de perte de marchandises ou d'appareils le long du bord, ainsi que des règles de sécurité.

264 Il existe des règles particulières régissant le transport et la manipulation des explosifs et des marchandises dangereuses à bord des navires, et des règles relatives à la prévention des incendies. Aucune installation maritime dans le port n'est certifiée pour la manutention d'explosifs.

265 Les conditions limites suivantes s'appliquent au *quai des Pétroliers* : Aucun navire de plus de 30 000 TDW, d'un déplacement maximal à l'arrivée de 26 000 t ou une longueur hors tout de plus de 178 mètres n'est autorisé à s'accoster au *quai des Pétroliers*, section 8 ; les navires amarrés devront quitter le quai lorsque des vents souffleront à plus de 56 km/h (30 kn).

266 **Météo.** — Voir le tableau météorologique en annexe.

267 Les **courants** sont faibles, étant surtout influencés par les marées et les vents dominants. Se référer à la carte pour les détails.

268 La **glace** commence normalement à se former dans la baie vers la mi-janvier. Le passage des navires empêche la glace de s'épaissir. Advenant une absence prolongée de navires dans le port, les remorqueurs circulent afin de briser et d'empêcher la formation de glace près des installations. Le port est ouvert toute l'année.

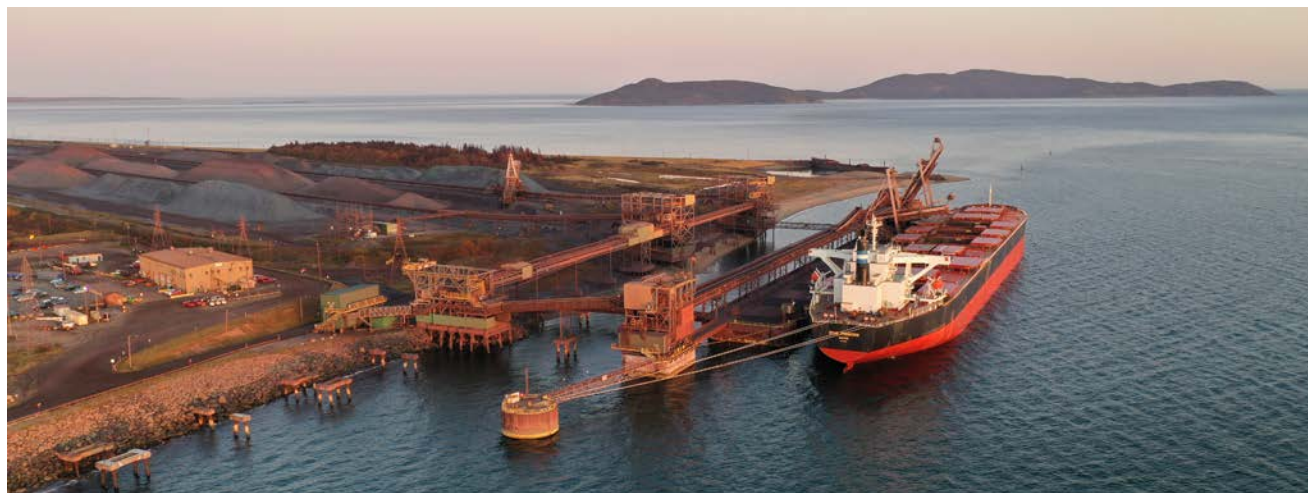
269 **Approches.** — Les îles de l'**archipel des Sept Îles**, dans les approches de la baie, sont différentes des autres îles de la région. Elles sont hautes, escarpées, rocailleuses et couvertes d'arbres. Il n'y a réellement que six îles dans le groupe : les îles **La Petite Boule** et **La Grosse Boule**, à l'Est; l'**île du Corossol** et l'**île Manowin**, au Sud; **La Grande Basque** et **La Petite Basque**, au centre. Les altitudes varient entre 35 et 210 m tandis que leur longueur s'échelonne de 1 à 2 milles; La Grosse Boule étant la plus longue et la plus haute.

270 De plus, on retrouve les **cayes de l'Est** et, à l'Ouest, les **îlets De Quen**. La presqu'île qui forme l'extrémité Ouest de l'entrée de la baie apparaît, de loin, comme une île et est plus haute que les autres îles, son altitude atteignant 225 m.

271 Une **aire d'aquaculture**, marquée par des **bouées** non lumineuses (privées), est située dans l'anse du côté NW de l'île La Grosse Boule.

272 Quelques **hauts-fonds** et **bancs** gisent aux approches de l'archipel. Un **haut-fond** rocheux, couvert de 28,8 m d'eau, est situé à 6,7 milles à l'Est de l'île du Corossol. Un autre haut-fond rocheux, couvert de 35 m d'eau, est situé à 4,8 milles au SSE de l'île du Corossol. Le **banc**

PORT DE SEPT-ÎLES, POSTES 2 (2021)





PORT DE SEPT-ÎLES, POSTES 2 À 17 (2021)






Ouellet avec une profondeur moindre de 41 m et le **banc du Ouest** sont situés respectivement à 1,5 mille au Sud et 2,8 milles à l'Ouest de l'île du Corossol.


Carte 1220


 273 **Chenaux d'accès.** — Le **chenal du Milieu** constitue le chenal principal, entre l'île La Petite Basque et l'île La Grande Basque, à l'Est, et l'île du Corossol, l'île Manowin et la presqu'île qui forme l'extrémité Ouest de l'entrée de la baie. Ce chenal a une largeur de 1,7 mille et est sain à 90 m du rivage, sauf à la **pointe à la Marmite**, qui est débordée de 275 m par un **récif**.


 274 Le **chenal de l'Est**, entre l'île La Grande Basque et la pointe aux Basques, est obstrué par le **récif du Basque**, mais laisse de profonds passages de 0,1 et 0,2 mille de large, respectivement au Nord et au Sud de ce récif marqué par des **bouées**.

  275 Le **chenal de l'Ouest**, entre les îlets De Quen et la **pointe à la Chasse**, extrémité Sud de la presqu'île, est profond et d'une largeur de 0,7 mille. Des roches, certaines découvrant, gisent à 0,1 mille au Nord des îlets De Quen. Dans ce passage, le **courant** de jusant porte à l'Est, sur les îlets De Quen.

 276 Le **feu** de l'île du Corossol (1658) s'élève près de l'extrémité ESE de l'île (50°05'N, 66°23'W). L'île du Corossol est un refuge d'oiseaux migrateurs (Environnement Canada); une réglementation d'accès s'applique à ces territoires protégés.


 277 Le **feu** des îlets De Quen (1674) s'élève sur l'îlet le plus à l'Ouest (50°07'N, 66°26'W). Le **feu** de la pointe à la Chasse (1675) s'élève sur la pointe. Ces deux feux marquent le chenal de l'Ouest.


 278 Le **feu** de la **pointe au Corbeau** (1660) s'élève sur la pointe (50°09'N, 66°25'W) et porte une marque de jour orange fluorescent sur ses faces Nord, Est et Sud.

 279 Le **feu** de l'île La Grande Basque (1659) s'élève sur la pointe SW de l'île (50°09'N, 66°23'W).

280 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux, dont une de 302 m d'altitude, s'élèvent à 1,3 mille au NNW de la pointe à la Chasse.

281 La **baie des Sept Îles**, presque complètement entourée de terre, offre une aire d'eau profonde de quelque 3 milles de large. Le fond est d'argile et la baie est libre de hauts-fonds, sauf pour les **bancs** de vase qui bordent son rivage.

 282 **Avertissement.** — Des **récifs** artificiels (50°12,6'N, 66°24,8'W) en béton, recouverts de 2,5 m d'eau, sont présents au NE de la baie.

 283 Une zone de **mouillage** est située au centre de la baie dans le triangle formé par les points suivants : 50°11,6'N, 66°25,0'W; 50°13,1'N, 66°29,7'W et 50°10,5'N, 66°29,7'W. La partie SW de cette zone sert aux opérations de transbordement et opérations spéciales. Seuls les navires autorisés par le Maître du Port peuvent mouiller dans cette zone.




  284 On retrouve, autour des îles, de nombreuses anses qui offrent la possibilité, aux


Tableau 1.3 Quais du port de Sept-Îles


Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quais privés			
Compagnie minière Iron Ore du Canada			
2	488 *	17,6	* Longueur totale d'amarrage; chargement de minerai, taux : 7600 t/h
4	244	11,3	Déchargement de matière première
5	244	9,8 à 10,4	Déchargement de matière première
Quai Pointe-aux-Basques			
Administration portuaire de Sept-Îles			
7	183	8,3	Utilisé pour la marchandise générale
Quai des Pétroliers			
Administration portuaire de Sept-Îles			
8	153 *	11,7	* Avec ducs d'Albe
9	-	-	2 ducs d'albe servant pour l'accostage
Quai Arcand			
Ville de Sept-Îles			
11	-	-	Ber cavalier
Quai des Croisières			
Administration portuaire de Sept-Îles			
12	315 *	11	* Avec duc d'Albe; navires de croisière et navires en inspection et réparation
Quai Monseigneur Blanche			
Administration portuaire de Sept-Îles			
14, 15	200 *	7,4 à 8,3	* Avec duc d'Albe; navires de croisière, remorqueurs et capitainerie
Quai des pêcheurs			
Pêches et Océans Canada			
16	285 *	3,3 à 4,5	* Longueur totale d'amarrage des trois sections du quai; eau, électricité, silo à glace
	155 **		** Longueur totale d'amarrage des pontons
17 (Port de plaisance)		1,1 à 2,3	Pontons
Le Vieux-Quai			
Pêches et Océans Canada			
20	200 *	0,9 à 4,7	Longueur totale d'amarrage sur les 5 faces; La face SE offre 28 m seulement
Secteur de la pointe Noire			
Administration portuaire de Sept-Îles			
30 (Quai Pointe-Noire)	290	16	Chargement de minerai, taux : 8100 t/h
31	198	11,6	Réception de vrac
35 (Quai Multiusager)	405	20,2	Chargement de minerai de fer, taux : 16 000 t/h, deux chargeurs à navires multidirectionnels
36 (Quai Multiusager)	322	16	Chargement de minerai de fer, taux : 16 000 t/h, deux chargeurs à navires multidirectionnels
40 (Quai de la Relance)	260	14,0	Rampe roulante, aire d'entreposage
41 (Quai Traversier-rail)	141	11,0	Pour traversier-rail avec rampe mobile de 50 t; hangar


† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

embarcations, d'y **mouiller**. Parmi celles-ci, on note : • l'étroit passage entre les îles Manowin et du Corossol; • l'**anse du Ouest**, au SW de l'île Manowin; • l'**anse de Roches**, au NE de l'île La Petite Basque; • au NW de La Grosse Boule. Se rapporter à la carte pour les profondeurs. De plus, il faut porter une attention particulière aux **écueils** qui encombrant certaines anses et éviter de mouiller dans la **baie de la Boule** où l'on retrouve des **installations d'aquaculture**. Un débarcadère est aussi installé dans une anse à l'WNW de l'île La Grande Basque. L'accès à ce débarcadère est restreint aux bateaux d'excursions autorisés.

 285 **Note.** — Les vents forts du secteur SW peuvent générer des vagues qui affecteront les navires de moins de 30 000 TDW accostés aux quais de la compagnie minière *Iron Ore du Canada*, *Pointe-aux-Basques* et des *Pétroliers*.

 286 **Amarrage.** — Sept-Îles possède huit quais en plus des installations de la compagnie minière *Iron Ore du Canada*. Le tableau 1.3 en donne les caractéristiques.

 287 Le poste n° 2 est formé de neuf caissons détachés de la rive. Des ducs d'Albe et des caissons supplémentaires, reliés par des passerelles et installés à l'arrière de la face du quai principal, portent des treuils d'amarrage et des bollards. Les caissons placés le long du quai portent des défenses au niveau de l'eau. Une chaussée et un convoyeur relient le poste à la rive. Deux chargeurs mobiles à flèche et à vanne y sont installés; leur déplacement latéral atteint 233 m avec une portée extérieure de 24,2 m. La compagnie minière *Iron Ore du Canada* signale que le tirant d'air maximal ne devrait pas dépasser 16,8 m pour les navires accostant à ce quai. La compagnie maintient une écoute radio VHF sur la voie 12.



 288 La *quai des Pétroliers* (poste n° 8) est relié par une passerelle à une jetée qui s'appuie sur l'extré-


PORT DE SEPT-ÎLES, POSTES 30 ET 31 (2021)






mité Nord du poste n° 7. Ce quai sur pilotis, long de 98 m, est prolongé de 55 m vers l'Ouest par des ducs d'Albe. Se référer à la rubrique *Réglementation* pour les conditions d'accostage. On retrouve sur le côté Nord de la jetée deux autres ducs d'Albe servant pour l'accostage (poste n° 9).

289 Un bassin de carénage, pourvu d'un ber cavalier (poste n° 11 du quai Arcand), est attenant à un parc d'hivernage de bateaux de pêche qui est situé sur la rive entre les *quais des Pétroliers et Monseigneur Blanche*.



  290 Le *quai des Croisières* (poste n° 12) est un quai en forme de T servant de terminal de croisière. Il est relié à l'extrémité SW du *quai Monseigneur Blanche* (postes n° 14 et 15). Ce quai, long de 116 m, est prolongé de 71 m vers l'Ouest par un duc d'Albe portant un feu (1666.05). Ce quai est aussi prolongé de 128 m vers l'Est par deux ducs d'Albe dont celui le plus à l'Est porte un feu (1666.07). Des passerelles relient tous les ducs d'Albe.



 291 Les côtés SE et SW du *quai Monseigneur Blanche*, construction sur pilotis d'une largeur de 55 m, sont enrochés. Un duc d'Albe, relié par une passerelle, se trouve à environ 15 m du coin Ouest du quai.


  292 Un bassin, abritant le *quai des Pêcheurs* et des pontons, est protégé par un brise-lames et forme un port de pêche au NW du *quai Monseigneur Blanche*. Le feu du havre de pêche de Sept-Îles (1666.1) se dresse à l'extrémité du brise-lames près de l'entrée du bassin.

 293 Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé au *quai des Pêcheurs*. Lors

d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

  294 Un autre brise-lames, au NW du précédent, forme un bassin où est aménagé le **port de plaisance** (*Club nautique de Sept-Îles*); se référer à l'annexe pour les services offerts. Un feu (privé) (1666.3) se dresse à l'extrémité SE du brise-lames près de l'entrée du bassin. Une plate-forme d'atterrissage pour hélicoptère ainsi qu'un autre feu (privé) (1666.5) se trouvent sur le coin NW du brise-lames. Une des divisions de la Réserve navale du Canada se trouve dans ce secteur.


  295 Le quai public nommé « *Le Vieux-Quai* » est implanté à environ 0,2 mille au NW du **port de plaisance**. D'une longueur de 86 m et d'une largeur de 15 m, on y retrouve sur la face SW le poste n° 20 qui a une longueur de 30 m. En raison de la sédimentation, les navigateurs prendront garde aux profondeurs qui peuvent être moindres que celles indiquées sur la carte et en particulier dans la zone comprise entre ce quai et le brise-lames du port de plaisance situé au SE.



 296 La **pointe Noire** est située sur le côté SW de la baie des Sept Îles; les ruines d'un quai s'étendent jusqu'à 0,2 mille à l'ENE de la pointe. Le quai multiusager d'une longueur de 400 m, relié à la pointe Noire, est situé à 0,3 mille au NE de la pointe. Il comporte deux postes et peut accommoder des navires de type « Chinamax » du côté Nord et de type « Capesize » du côté Sud. La Société Ferroviaire et Portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) y exploite les installa-

PORT DE SEPT-ÎLES, POSTES 40 ET 41 (2021)





tions de l'APSI pour l'entreposage et l'expédition de minerai. Le quai (postes n° 30 et 31), en forme de T, porte un convoyeur avec deux chargeurs mobiles à flèche. La hauteur libre, par rapport à la marée basse moyenne, du chargeur à l'Est (chargeur n° 1) est de 17,1 m et de 13,7 m pour le chargeur à l'Ouest (chargeur n° 2).


 297 Le quai de la Relance (poste n° 40) est aménagé à environ 0,5 mille à l'ESE de la pointe Noire; une aire d'entreposage pour le vrac est adjacente au quai. La compagnie *Aluminerie Alouette* se trouve au SE de ce quai.


  298 Le poste n° 41 est un terminal pour traversier-raîl qui est muni d'une rampe mobile pouvant desservir des camions-remorques et des wagons. Un duc d'Albe, marqué par un feu (1672.3) et relié par une passerelle, se trouve à 56 m au NE du coin NE de ce quai.

299 **Amers.** — • Les cheminées rouge et blanche de l'*Aluminerie Alouette* à l'ESE de la pointe Noire. • Un château d'eau situé à 2 milles à l'Ouest de la pointe Noire.

 300 Un émissaire et deux câbles sous-marins débordent la rive dans les parages de la pointe à la Marmite. Les navigateurs éviteront de mouiller près de cette zone.


 301 Le feu du quai de Sept-Îles (1667) s'élève sur une tour près de l'extrémité du quai public nommé « Le Vieux-Quai » (50°12'N, 66°24'W).


 302 Le feu de Sept-Îles (1666) se compose de trois feux qui reposent sur un mât situé sur le duc d'Albe extérieur du quai des Pétroliers (poste n° 8).


 303 Un feu s'élève sur un mât cylindrique à l'extrémité Ouest (1672.7) et un autre se situe à l'extrémité Est (1672.9) du quai multiusager (poste 35).


 304 L'alignement lumineux (privé) de la compagnie *Iron Ore du Canada* (Sept-Îles) (1664, 1665),


orienté à 098½°, est situé au Sud du quai *Pointe aux Basques* (poste n° 7); les marques de jour sont blanches, en forme de losange. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

 305 L'alignement lumineux (privé) du quai n° 2 de la compagnie *Iron Ore du Canada* (1663.7, 1663.71) est orienté à 122½°. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

 306 L'alignement lumineux du quai *Pointe-Noire* (1671.2, 1671.3) est orienté à 180°. Le feu antérieur repose sur un édifice tandis que le feu postérieur s'élève sur le convoyeur.

 307 L'alignement lumineux du quai de la Relance de Pointe-Noire (1672.4, 1672.5) est orienté à 192½°. Le feu antérieur s'élève sur une tourelle tandis que le feu postérieur repose sur un silo.

 308 Le feu Ouest (privé) du terminus de minerai de Pointe-Noire (1672) s'élève sur un mât noir à l'extrémité Ouest du quai (50°10'N, 66°29'W) de la Société Ferroviaire et Portuaire de Pointe-Noire.

 309 Le feu à secteurs de Pointe-Noire (Anse du Portage Sainte-Marguerite) (1672.1) s'élève sur le rivage sur une tour située à environ 0,4 mille à l'Ouest de la pointe Noire.

310 **Approvisionnement et services portuaires.** — La ville dispose de toutes les commodités modernes usuelles, dont un hôpital. On peut se procurer des vivres et de l'approvisionnement de pont et de machines. Possibilité de livraison de mazout, de diesel et d'essence par camion-citerne; pré-arrangements nécessaires avec les compagnies pétrolières présentes. Tous les quais de l'APSI, à l'exception du quai *Monseigneur Blanche*, portent des conduites d'eau. Il est possible d'effectuer des réparations majeures ne nécessitant pas la mise en cale sèche.

311 La compagnie *Groupe Océan* opère deux remorqueurs; un de puissance allant jusqu'à 4250 HP et un autre allant jusqu'à 5000 HP. Un service de navette pour les navires mouillés est aussi disponible.

312 Le **service des aussières** est assuré par le personnel terrestre. La compagnie minière *Iron Ore du Canada* fournit la passerelle de terre aux navires amarrés à ses quais.

313 Un expert maritime de la *Garde côtière canadienne* assume les responsabilités de **maître de port**. Des chimistes sont habilités à inspecter et à émettre les certificats de dégazage pour les cales des navires.

314 **Transports.** — Sept-Îles est reliée au système routier provincial. En plus d'être le point de départ pour les liaisons aériennes avec les autres localités de la côte Nord du golfe, l'aéroport de Sept-Îles assure des liaisons aériennes quotidiennes avec les aéroports de Montréal et de Québec. Une **desserte maritime** saisonnière assure l'approvisionnement et le transport de passagers vers la Basse-Côte-Nord. De plus, un **traversier-rail** assure une liaison fréquente entre Sept-Îles et Matane.

De Sept-Îles à la pointe des Monts

Carte 4026

315 **Littoral.** — De la pointe à la Chasse, la rive est basse et sablonneuse jusqu'à la pointe aux Jambons ($50^{\circ}02'N$, $66^{\circ}44'W$). De là jusqu'à la pointe des Monts, à 51 milles au SW, la côte est de hauteur moyenne; les terres près du rivage forment de petites collines, basses et granitiques et en partie boisées d'épinettes, avec entre elles de nombreux marécages et étangs; la côte présente parfois des plages sablonneuses,

et les collines plus élevées se trouvent généralement bien à l'intérieur.

Carte 1221

316 La **rivière Sainte-Marguerite** débouche dans la baie Sainte-Marguerite, à 6 milles à l'Ouest de la pointe à la Chasse. La rivière est peu profonde, avec des **chenaux** mouvants à l'embouchure. En dedans de la barre sablonneuse, la rivière s'approfondit sur une distance de 3 milles vers l'amont, jusqu'à une petite chute d'eau, avec de nombreux bancs de sable découvrants. Une **rampe de mise à l'eau** est aménagée près de l'embouchure sur la rive Ouest. Des **câbles aériens** électriques franchissent la rivière; se référer à la carte pour leur position. Seules les embarcations peuvent y naviguer et la connaissance des lieux est nécessaire.

317 **Obstruction.** — • Un émissaire déborde la rive Ouest en dedans de la barre sablonneuse.

318 La **baie Sainte-Marguerite** s'ouvre sur une largeur de 12 milles, entre la pointe à la Chasse et la pointe aux Jambons, située au SW. Elle est libre de haut-fond, mise à part la barre à l'embouchure de la rivière, et son fond est couvert de sable. Des plages de sable s'étendent de chaque côté de l'embouchure.

319 **Amers.** — • Une tour de télécommunication, 342 m d'altitude et portant des feux rouges, s'élève à 6,3 milles au NW de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. • Une autre tour, 329 m d'altitude et portant des feux rouges, s'élève à 3,3 milles au SW de la tour mentionnée ci-dessus. • Dans le secteur de ces deux tours, on **remarque** un dôme blanc qui s'élève au sommet d'une colline. • Une autre tour s'élève à 2,2 milles à l'WNW de l'embouchure de la rivière.

320 La **pointe aux Jambons** ($50^{\circ}02'N$, $66^{\circ}44'W$) est basse et rocheuse. Une colline ronde, **Les Jambons**, haute de 105 m, s'élève à environ 0,8 mille au NNW de la pointe.

HAVRE DE PORT-CARTIER (2021)



Tableau 1.4 Dimensions limites des navires dans le havre de Port-Cartier

	mètres
Quai Nord (Terminal minéralier)	
Longueur	303
Largeur	53
Tirant d'eau maximum	14,6 à la BMM
Tirant d'air maximum, alloué sous les chargeurs, de la ligne de flottaison jusqu'à la hauteur des panneaux d'écouille	12,8 à la BMM 15,8 à la PMM
Quai Sud (Terminal à grain)	
Longueur	274
Largeur	42
Tirant d'eau maximum	14,3 * à la BMM
Tirant d'air maximum, alloué sous les chargeurs, de la ligne de flottaison jusqu'à la hauteur des panneaux d'écouille	13,7 à la PMM


*Obligation d'allouer 0,9 m sous la quille en tout temps

BMM : basse mer moyenne


PMM : pleine mer moyenne

Carte 1226

321 Le **havre de Port-Cartier**, à 2 milles à l'Ouest de la pointe aux Jambons, est un port privé appartenant à la compagnie minière *ArcelorMittal*, qu'elle utilise pour l'expédition du minerai de fer. La mine, située à quelque 200 milles au Nord du havre, est reliée à ce dernier par un chemin de fer privé. On y transborde aussi du grain. On peut y accommoder des navires atteignant 175 000 TDW. En 2009, 18 M t de marchandises y ont été manutentionnées. La population de la ville de **Port-Cartier** s'élève à 6836 habitants.

 322 Le havre est en principe ouvert toute l'année grâce à un système à bulles d'air posé sur le fond pour empêcher la formation des glaces. Par conséquent, **les navires ne doivent pas mouiller dans le port**. L'hiver, les champs de glace peuvent obstruer le libre passage des navires lorsque des vents des secteurs SW ou SE soufflent.

323 Les **dimensions limites** des navires apparaissent dans le tableau 1.4. Le tirant d'eau maximum à l'arrivée, pour les navires de 100 000 TDW et plus, ne doit pas excéder 10,06 m à l'avant et de 11,58 m à l'arrière.

 324 Le **pilotage** et l'utilisation de **remorqueurs** sont **obligatoires**. L'embarquement du pilote se fait à 1,4 mille de l'entrée du port. Ces services sont assurés par la compagnie minière *ArcelorMittal* qui dispose de deux **remorqueurs** de 3600 HP. On peut communiquer avec la compagnie et les remorqueurs par radio VHF.


325 **Renseignements sur l'arrivée.** — Tous les navires devront aviser la compagnie minière *ArcelorMittal* 72, 48 et 24 heures avant leur arrivée. Port-Cartier n'est pas un port d'entrée en douane ni un poste de quarantaine; se référer


au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*, pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Des prolongations et des exemptions au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent y être délivrées conformément au *Règlement sanitaire international*. Les agents de la douane et de l'immigration viennent de Sept-Îles.


326 **Accès.** — Le **chenal** d'accès est maintenu à une profondeur de 16,6 m sur une largeur de 122 m. Entre les obstacles, la largeur de l'entrée du port est d'environ 90 m. La limite Ouest de l'entrée est marquée par des caissons.


327 L'intérieur du havre est maintenu par la compagnie minière à 15,2 m, à l'exception de deux zones, moins profondes, situées du côté Est du havre. Se référer à la carte pour leurs dimensions.


328 La **bouée lumineuse** de mi-chenal (1680), *PTCAR*, est mouillée à environ 1,5 mille au SSW de l'entrée du port.


 329 L'**alignement lumineux** (privé) de Port-Cartier est orienté à 016½°. Le **feu** antérieur (1678), avec une marque de jour en losange jaune avec une croix noire, est installé sur une tourelle érigée sur un bâtiment au NE du port. Le **feu** postérieur (1679) porte une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.


 330 Le **feu** (privé) Ouest de l'entrée de Port-Cartier (1682), muni d'un **réflecteur radar**, est installé sur un caisson situé sur le côté Ouest de l'entrée du port (50°02'N, 66°47'W).

 331 Le **feu** (privé) Est de l'entrée de Port-Cartier (1681), muni d'un **réflecteur radar**, s'élève sur un mât situé près de l'extrémité du brise-lames formé de caissons. Un sifflet (privé) y est installé; actionné manuellement sur demande, il émet un **signal de brume** à toutes les 30 secondes.

 332 Des postes de **mouillage**, identifiés de A à G, ont été établis au large de Port-Cartier; leurs positions sont indiquées sur la carte. En raison de leur position exposée, ils ne sont utilisables que par beau temps, bien que l'on ait signalé que le fond soit de bonne tenue. Par mauvais temps, il est préférable d'aller s'abriter dans la baie des Sept Îles.

 333 **Amarrage.** — Le tableau 1.5 indique les caractéristiques des quais privés de Port-Cartier.

 334 Un poste d'amarrage, servant au déchargement de vrac pour les navires auto-déchargeurs seulement, est situé du côté Est du havre.

 335 La partie Est du quai Nord sert aussi au déchargement de cendre de coke, de la bentonite et de la pierre à chaux. Deux chargeurs mobiles à flèche, se déplaçant sur rails, sont installés sur la partie Ouest du quai Nord.

336 Des pontons servant aux remorqueurs sont situés dans la partie Ouest du bassin.

337 Un élévateur à grains et des silos, appartenant à la compagnie *Les Silos Port-Cartier*, se trouvent sur le côté

Tableau 1.5 Quais privés de Port-Cartier

Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quai Nord			La compagnie minière ArcelorMittal
1 et 4	762	15,2 *	Section Ouest : chargement, taux moy. de 5500 t/h pour le concentré et de 4500 t/h pour la boulette de fer; Section Est : poste d'attente
Quai Sud			Les Silos Port-Cartier
2 et 3	451	15,2 *	Section Ouest : déchargement de grain, taux moy. de 3000 t/h; Réception des produits pétroliers; Section Est : chargement de grain, taux moy. de 3500 t/h; Marchandises diverses
Quai privé			Ville de Port-Cartier
Côté Ouest	168	11,3	Chargement de pâte à papier
Côté Est	95	9,8	Pipeline pour caustique

† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

* Profondeur maintenue par dragage régulier par la compagnie minière ArcelorMittal.

SW du havre. Sur la partie Ouest du quai Sud, deux hautes structures sont installées sur des rails pour le déchargement du grain. Les bras de chargement, installés sur la partie Est du quai Sud, sont au nombre de six. Sur cette même section, les bittes d'amarrage ont un diamètre de 1,2 m et le diamètre de l'œil des aussières devraient être au minimum de 2,4 m.


338 **Approvisionnement et services portuaires.** — On peut se procurer de l'eau douce à tous les postes. Du mazout et du diesel peuvent être livré à tous les postes. On peut obtenir des vivres, des approvisionnements de pont et de machines avec un préavis suffisant.


339 On peut faire effectuer des réparations mineures. La location de **grues** de type et de puissance variés est possible.

340 Un centre de santé avec du personnel médical se trouve à Port-Cartier. L'hôpital le plus près est à Sept-Îles.


341 Un expert maritime de la *Garde côtière canadienne* assume les responsabilités de **gardien de quai**. Les chimistes habilités à inspecter et à émettre les certificats de dégazage pour les cales des navires sont disponibles de Sept-Îles.


342 **Transports.** — Port-Cartier est reliée au système routier provincial. Les liaisons aériennes se font depuis l'aéroport de Sept-Îles, situé à quelque 60 km à l'Est.


 343 Le **quai** de la ville de Port-Cartier se trouve à 1,3 mille à l'WSW de l'entrée du havre de Port-Cartier. Il s'étend en direction SSW de l'extrémité d'une chaussée curviligne enrochée qui le relie au rivage et qui porte des voies ferrées. Ce quai est exposé aux vents des secteurs SW, Sud et SE. Un émissaire s'étend sur près de 0,3 mille dans le Sud du quai. Des usines sont situées au NW du quai.


 344 L'**alignement lumineux** (privé) de Québec Rayonier (1676, 1676.1) est orienté à 005½°. Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Ces feux ne sont visibles que sur l'alignement.



345 Deux **bouées lumineuses**, une de tribord (1677.6) et l'autre de bâbord (1677.4), KA12 et KA13, sont mouillées à environ 0,1 mille au SW du quai.


 346 Sur ce quai, s'élèvent deux **feux** privés (1677 et 1677.2).

 347 Une profondeur de 10,8 m gît à environ 90 m à l'WSW de l'extrémité du quai.

 348 Une **épave** émergée, brisée en plusieurs morceaux, gît près d'un groupe d'îles, à 1,1 mille à l'Ouest du quai de la ville de Port-Cartier. À 0,8 mille à l'Ouest de l'épave, les ruines d'un quai et des vestiges industriels débordent l'**île du Quai**, sur le côté Ouest de la **baie de l'Abri**.



 349 **Obstruction.** — • Une passerelle, ne laissant aucune hauteur libre (soit 0,0 m), relie le côté Est de l'île McCormick à la rive; immédiatement en aval, on retrouve un **câble aérien**.

  350 Une **rampe de mise à l'eau** ainsi qu'un **quai**, desservant les pêcheurs locaux, sont aménagés sur la rive Ouest de la **rivière aux Rochers**, qui débouche à l'Ouest de la baie de l'Abri. L'accès à cette rivière requiert la connaissance locale des lieux; le **courant** y est fort, surtout à la marée baissante, et peut charrier diverses quantités d'alluvions.

 351 Des **hauts-fonds**, des blocs rocheux et des récifs gisent aux approches de la rivière aux Rochers. Les îles qui s'y trouvent sont bordées par des estrans rocheux. Le lit de la rivière est parsemé de nombreuses roches.

Carte 1221



352 **Littoral.** — Entre la pointe aux Jambons et l'île du Grand Caoui (49°50'N, 67°00'W), la côte est basse et bordée de petits îlots.


  353 Les **îles de Mai** forment un groupe d'îles rocheuses à environ 0,5 mille au NE de la **pointe Jambon** (49°55'N, 66°58'W) qui est basse et ro-


cheuse. On signale un **mouillage** pour les embarcations, par fond de moins de 2 m, à l'Ouest du groupe d'îles; la connaissance des lieux est nécessaire.


354 **La Tête de Chien** est une île rocheuse au sommet couvert d'arbres située à proximité de la pointe Jambon et dont la face Est est escarpée.


Carte 1226


  355 L'île du **Grand Caoui**, à 5,5 milles au SSW de la pointe Jambon, est faite de granit gris presque dénudée avec des arbres au sommet qui atteint une hauteur de 35 m. Un estran rocheux déborde l'île d'environ 0,1 mille. Le **Fer à Cheval**, sur la côte Nord de l'île, est une anse offrant un **mouillage** sûr pour les embarcations, mais l'entrée est étroite et le fond est encombré par les vestiges d'une épave visibles à marée basse; les navigateurs éviteront de mouiller au-dessus. Le **haut-fond** du Grand Caoui gît à 0,25 mille au Nord de l'île. Se référer à la carte en vigueur pour la profondeur. Le **havre aux Américains**, anse située du côté Ouest de l'île, offre aussi un **mouillage** restreint, protégé des vents du secteur Est et de ceux provenant entre l'Ouest et le Nord. Le fond de vase varie de 3,6 à 10 m à environ 0,1 mille de la rive. Le **rocher des Caouis**, 3 m de haut, se trouve à 0,3 mille au Sud de l'île.

 356 Le **feu** de l'île du Grand Caoui (1686), tour blanche avec partie supérieure rouge, s'élève sur la pointe Sud de l'île (49°50'N, 67°00'W).


 357 L'île du **Petit Caoui**, rocheuse mais dont le sommet pointu est couvert d'arbres, atteint 27 m d'altitude et est située à 1,3 mille plus au SW. Deux petits îlots et de nombreux rochers gisent à faible distance à l'Ouest de l'île en plus d'un **récif** à 0,1 mille au Nord de ces îlots. L'île aux **Cormorans**, dénudée et haute de 9 m, se trouve au Nord de l'île du Petit Caoui.

 358 La **pointe à Luc** est située à faible distance à l'WNW de l'île du Petit Caoui. Des **récifs** la débordent de 0,1 mille vers le SE et de 0,4 mille vers le SW. Une roche gît presque à mi-distance de la pointe et de l'île du Petit Caoui. Se référer à la carte en vigueur pour la profondeur.


 359 La **baie des Homards**, à l'Ouest de la pointe à Luc, offre un bon **mouillage** pour les navires côtiers par fond de 10 à 15 m, de sable et d'argile, à mi-distance de la pointe et des **cayes Rouges**, groupe de petits îlots et de roches qui s'étendent sur une distance de 0,7 mille du rivage Ouest de la baie. Les embarcations peuvent mouiller plus au Nord. Se référer à la carte en vigueur pour les profondeurs. Ce mouillage n'est abrité que des vents du secteur Nord.


 360 La **rivière Pentecôte** débouche dans le Saint-Laurent à faible distance au SW de la baie des Homards. Ses rives de sable et d'argile sont escarpées. Une petite église avec une flèche se trouve au sommet d'un promontoire sur la rive NE et près de l'embouchure de la rivière.

Immédiatement au SW de l'église, est implanté un **quai** avec une jetée d'une longueur de 91 m qui lui est perpendiculaire. Le secteur résidentiel de **Rivière-Pentecôte** est regroupé avec la ville de Port-Cartier.

 361 Il se produit un ensablement constant dans la rivière et près de son embouchure. Les nombreuses barres de sable, se déplaçant constamment, rendent la connaissance locale des lieux nécessaire à toute approche. Le **rocher Pentecôte**, représentant un danger pour la navigation, gît à 0,5 mille au SE du quai mentionné ci-dessus.


Carte 4026


 362 **Littoral.** — De la rivière Pentecôte à la pointe des Monts, le rivage est en général bas et boisé près de la laisse de haute mer. Les collines en arrière du rivage atteignent des altitudes variant entre 274 et 378 m. À l'exception de l'île aux Œufs et de son groupe de rochers et de **récifs**, la côte est saine, de la rivière Pentecôte aux îlets Caribou, à 17 milles au Sud. Ensuite, jusqu'à la pointe des Monts, soit sur une distance de 12 milles, la côte est plus accidentée, et les navires devraient se tenir en dehors de l'isobathe de 30 m, à environ 1,3 mille du rivage.

 363 La **pointe aux Anglais**, à 6,5 milles au Sud de la rivière Pentecôte, est basse, sablonneuse et boisée. Une plage de sable s'étend entre l'embouchure de la rivière et cette pointe. Les ruines d'un brise-lames gisent près de la pointe. Un **haut-fond** rocheux s'étend jusqu'à 0,3 mille au large de la pointe; il est escarpé et les profondeurs varient rapidement aux approches. Une chaîne de montagnes s'élève à quelque 4 milles à l'Ouest de la pointe et présente, dans cette région, des falaises rocheuses.

364 361 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, 197 m d'altitude et portant des feux rouges, s'élève à 5,5 milles au SW de la pointe aux Anglais.


Carte 1226

 365 L'île aux **Œufs**, située à 2,5 milles au Sud de la pointe aux Anglais, est étroite, basse, formée de roche granitique et boisée du côté Est. Ses côtes Sud et Ouest sont escarpées. Les **récifs aux Cormorans**, dont l'extrémité Sud se trouve à 0,3 mille au Nord de l'île aux Œufs, ont une longueur de 0,4 mille du Nord au Sud et émergent de 3 m. Il existe un étroit **passage** entre les récifs et l'île aux Œufs. La **caye à Gagné (récif Northeast)**, avec quelques roches découvrant de 1,8 m, s'étend jusqu'à 0,5 mille au NE de la pointe Nord de l'île aux Œufs.


 366 On retrouve un phare de navigation désaffecté, qui est une tour blanche avec partie supérieure rouge, près de l'extrémité Sud de l'île aux Œufs (49°37'N, 67°11'W).

  367 Un **mouillage** pour les embarcations se trouve au NNW de l'île aux Œufs, entre les

récifs et l'île. Un bassin, large de 0,3 mille, forme ce mouillage abrité, mais il faut connaître les lieux pour s'y engager en toute sécurité. Se référer à la carte en vigueur pour les profondeurs. Un mouillage pour les navires, par fond de 15 m, est situé en relevant la pointe Sud de l'île aux Œufs à 120° et à une distance de 0,5 mille.

 368 Un **câble sous-marin** relie l'extrémité Nord de l'île aux Œufs et la terre ferme. Les navigateurs éviteront de mouiller près de ce câble.



Carte 1236


 369 Les **îlets Caribou**, dans les parages desquels gisent des roches et des **récifs**, sont deux petits îlots rocheux, dont le plus grand est couvert d'arbres, situés près de la côte à 1,5 mille au Nord de la **pointe aux Morts** (49°28'N, 67°14'W).

370 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, 100 m d'altitude et portant des feux rouges, s'élève à 4 milles au NNW de la pointe aux Morts.

371 Une roche découvrante et un rocher de 4 m de haut forment les **cayes Joncas** qui gisent à 4,5 milles au SSW des îlets Caribou.


372 La **baie de la Trinité** s'ouvre au SW des cayes Joncas, sur une largeur de 2 milles devant le village de **Baie-Trinité**, 511 hab., marqué par une église avec un dôme. La **rivière de la Trinité** y débouche à environ 0,8 mille de la pointe NE de l'entrée de la baie. Une plage de sable s'étend de l'embouchure de la rivière jusqu'à la pointe SW de la baie.

  373 Un **quai** public, d'une longueur de 93 m et d'une hauteur de 5,1 m, est situé du côté NE de la baie. L'extrémité ainsi que le côté Est du quai sont enrochés. En raison de l'ensablement, les profondeurs changent constamment. Les navigateurs sont priés d'être prudents dans cette zone. Une **rampe de mise à l'eau** est attenante à l'enracinement du quai. Les ruines d'un ancien brise-lames ainsi qu'un émissaire gisent à l'Est du quai. Une usine de transformation du poisson est située à proximité du quai. (Voir CEN CA579244)

 374 Il est possible de **mouiller**, par fond de 10 à 20 m, au large de la baie en relevant l'église de Baie-Trinité à 329°, à une distance de 1,2 mille.


375 Le **banc Comeau**, zone rocheuse couverte de 14,9 m d'eau, gît à 1 mille à l'Est de la pointe SW de la baie de la Trinité.

376 De la baie de la Trinité, la côte s'oriente au SW sur une distance de 5 milles, jusqu'à la **pointe des Monts** (49°19'N, 67°23'W), basse et rocheuse.

 377 Cette partie de la côte est malsaine en dedans de l'isobathe de 20 m. On retrouve notamment, à environ 0,5 mille de la côte, les **cayes Noires**, le **récif Steamship** et les **cayes de l'Anse Hunter**. Un **haut-fond**, couvert de 3,2 m d'eau, gît à 0,7 mille à l'ESE de la pointe

des Monts et on a signalé des bordures rocheuses s'étendant au large de la pointe. À moins de 1 mille de la pointe, les profondeurs dépassent 200 m; il n'est pas recommandé de s'approcher près de terre, car le fond remonte rapidement et les sondes n'indiquent pas assez rapidement ce changement.

378 On observe sur la pointe des Monts un phare de navigation désaffecté (49°20'N, 67°22'W), qui est une tour blanche avec bandes horizontales rouges.

 379 Pour obtenir plus de renseignements concernant les courants dans le secteur SE de la pointe des Monts, se référer à la rubrique « Courants généraux et de marée » au chapitre 2 du présent fascicule ainsi qu'au tableau de prévision de courant en annexe.

380 *Se référer au chapitre 3 de ce fascicule pour la suite de la description de la côte, en amont de la pointe des Monts.*

Chapitre 2

Détroit d'Honguedo et rive Sud du fleuve Saint-Laurent — Du cap Gaspé à Sainte-Félicité et Sud de l'île d'Anticosti



Généralités

Cartes 4024, 4026

1 **Limites.** — Ce chapitre couvre la rive Sud de l'île d'Anticosti ainsi que la rive Sud de l'estuaire et du fleuve Saint-Laurent, à partir du cap Gaspé ($48^{\circ}45'N$, $64^{\circ}10'W$) jusqu'à Sainte-Félicité ($48^{\circ}54'N$, $67^{\circ}20'W$), située à 25 milles au Sud de la pointe des Monts.

2 **Limite du fleuve Saint-Laurent.** — En vertu d'une proclamation royale de 1763 et par décision de la Commission de géographie du Canada, la ligne qui sépare l'estuaire du golfe du Saint-Laurent s'étend du cap des Rosiers, à l'extrémité Est de la péninsule de la Gaspésie, jusqu'à la pointe Ouest sur l'île d'Anticosti, puis jusqu'à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, sur la rive Nord. La largeur du fleuve, de 70 milles sur cette ligne, diminue à 24 milles à la pointe des Monts.

3 **Littoral.** — La côte de la péninsule de la Gaspésie, du cap Gaspé à Sainte-Félicité, est abrupte, bordée de falaises et de quelques plages et échancrée par de nombreuses baies et anses. Les terres intérieures sont accidentées et les collines atteignent une altitude de 300 m à 1 ou 2 milles de la côte. Sauf au fond des baies, toute cette partie de la côte est débordée de 0,1 à 0,2 mille par des **récifs**.


4 Entre le cap Gaspé et Sainte-Félicité, soit sur une distance de 142 milles, la côte est libre de dangers isolés en dehors de l'isobathe de 37 m. Le **récif du Serpent** se trouve en dehors de l'isobathe de 18,3 m et de nombreux **hauts-fonds** gisent à l'intérieur de cette courbe. En général, les sondes ne donnent que peu d'indications sur la proximité de la côte, car le fond est accore jusque près de terre. On devra tenir compte du courant portant à l'Est le long de cette rive et qui tend à faire dériver tout bateau vers la côte. De plus, on rencontre beaucoup d'engins de pêches mouillés dans ce secteur.



5 La côte Sud de l'île d'Anticosti est basse et en pente, avec des **récifs** calcaires plats et découvrant qui la bordent. On aperçoit à l'intérieur des terres une haute crête qui, de la pointe Sud-Ouest, s'allonge du SW au NE.


6 **Chenal maritime principal.** — Un **dispositif de séparation du trafic**, indiqué sur les cartes, est instauré dans ce secteur. Des voies permettent au trafic d'atteindre les ports de Sept-Îles et de Port-Cartier ou de longer la côte en direction de la pointe des Monts.


Tableau 2.1 Points d'appel


Numéro	Nom	Destination	Distance (milles marins)
Pour les navires montants			
1G	Sept-Îles (66°W)	2A Pointe des Monts	55
Pour les navires descendants			
2B	Pointe des Monts	1H Sept-Îles (66°W)	54

 7 **Services de communications et de trafic maritime.** — Les eaux à l'Est de la longitude 66°00'W sont comprises dans *la zone de trafic de l'Est du Canada (ECAREG CANADA)*. Les *Services de communications et de trafic maritime* de la voie navigable du Saint-Laurent (SCTM) couvrent toutes les eaux à l'Ouest de la longitude 66°00'W jusqu'à la limite amont du port de Montréal, y compris la rivière Saguenay. Pour plus de détails sur les **dispositifs de séparation du trafic** et les services offerts, consulter le fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux* et la publication *Aides radio à la navigation maritime*.


  8 Le tableau 2.1 énumère les **points d'appel** des SCTM, pour les navires montants et descendants le fleuve. Il est à noter que l'expression d'usage local « Rester au Nord », utilisé dans les communications sur le fleuve Saint-Laurent, signifie de serrer la « rive Nord » ou la limite du chenal du côté tribord en remontant le fleuve. Par convention, la rive se trouvant du côté tribord pour un navire remontant le fleuve est considérée comme la « rive Nord », tandis que la rive se trouvant du côté bâbord en remontant le fleuve est considérée comme la « rive Sud ».


 9 **Avertissement.** — L'hiver, les **bouées** sont enlevées et certaines sont remplacées par des **bouées** à espar; se référer aux *Avertissements de navigation* radiodiffusés et/ou écrits pour obtenir plus d'information concernant le mouillage et l'enlèvement des **bouées**.


 10 **Courants généraux et de marée.** — La circulation générale en surface, dans la partie de l'estuaire comprise entre la pointe Ouest sur l'île d'Anticosti et la pointe des Monts, s'effectue dans le sens anti-horaire. Le long de la rive Sud de l'estuaire, entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts, l'écoulement porte généralement au SE, plus particulièrement de Matane au cap Chat. À 5 milles de la côte, on y a observé une vitesse moyenne de 0,7 nœud durant le flot et de 1,1 nœud durant le jusant. C'est durant la marée descendante qu'on a observé une valeur maximale de 2,4 nœuds, occasionnant un courant de 1 nœud vers le Sud. Mais on signale que la direction s'incline plus vers la terre durant la marée montante. Il faut souligner aussi que les directions et vitesses mentionnées sont susceptibles d'être modifiées considérablement par les conditions météorologiques.


 11 Le **courant de Gaspé** longe la côte de la péninsule de la Gaspésie, résultant en un écoulement

dominant qui porte à l'Est, à des vitesses de 0,5 à 2 nœuds. Le long de cette partie de la côte, le courant de flot se fait rarement sentir, sauf près du rivage. Lorsque la marée tourne au jusant, le courant vers l'aval sera plus fort près de terre. Les navires côtiers, naviguant près de la côte, devront se méfier du courant qui a tendance à les faire dériver vers la rive Sud du fleuve.

 12 Il arrive parfois que, durant une période de 1 à 3 jours, il se produit un courant portant vers l'amont dans la zone où coule normalement le courant de Gaspé sortant. Ce courant entrant peut atteindre une vitesse de 0,5 nœud.

 13 Dans le détroit d'Honguedo, entre la pointe Sud-Ouest (49°23'N, 63°36'W), l'île d'Anticosti, et la pointe Nord-Ouest (48°57'N, 64°18'W), sur la péninsule de la Gaspésie, les courants s'unissent aux courants généraux qui, du côté Sud, sont plus forts. Dans des conditions moyennes, la vitesse du courant de Gaspé, vers la mer, est d'environ 0,7 nœud à une distance de 6 milles au large. C'est à cette distance qu'il commence à tourner vers le Nord et diminue pour s'annuler à quelque 18 milles au large de la côte. Dans la moitié supérieure du passage, il règne un courant vers l'amont d'une vitesse inférieure à 0,3 nœud.

 14 Dans la section transversale du fleuve, entre la pointe des Monts (49°19'N, 67°23'W), sur la rive Nord, et Grosses-Roches (48°57'N, 67°10'W), sur la rive Sud, les courants de marée entrent dans le fleuve et en sortent à une vitesse dépassant rarement 0,5 nœud. Ils s'unissent aux courants généraux qui, étant habituellement plus forts, tendent à dominer dans le flux résultant. Les courants généraux résultent eux-mêmes d'une combinaison du flux sortant du fleuve et d'un courant traversier à l'entrée du fleuve et qui porte en direction Nord-Sud. Dans des conditions moyennes, le flux sortant ne règne qu'au voisinage des deux rives; sur le côté Sud, le courant sortant atteint une vitesse moyenne de 0,5 nœud. Le courant traversier se fait sentir sur toute la section transversale, mais il est plus faible près des deux rives; au milieu du fleuve, sa vitesse moyenne est d'environ 0,5 nœud.

 15 Se référer aux tableaux apparaissant en annexe. D'autres informations concernant les courants, la marée et la météorologie sont données dans le chapitre 3 du fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*.

16 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO (Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques)*, permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres SCTM par voie

VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca.



17 **Mouillages.** — Les mouillages offerts le long de cette partie de la côte sont en majorité des mouillages forains et ne conviennent qu'aux navires côtiers :

- dans la baie Gamache (île d'Anticosti) ($49^{\circ}48'N$, $64^{\circ}22'W$, carte 4430);
- à l'anse de Mont-Saint-Pierre ($49^{\circ}14'N$, $65^{\circ}48'W$, carte 4026).

18 **Note.** — Se référer préalablement à la carte pour les profondeurs et les zones de dépôts de déblais.

19 **Glace.** — La glace de mer commence habituellement à se former vers la mi-décembre et progresse jusqu'à la pointe des Monts pour couvrir la partie méridionale de l'estuaire jusqu'à Marsoui ($49^{\circ}13'N$, $66^{\circ}04'W$), vers la fin du mois. En raison des courants et des vents dominants des secteurs Ouest à NW, la glace s'épaissit et s'étend plus rapidement le long de la rive Sud. Le vent influence beaucoup le déplacement des glaces, créant ainsi une congestion le long de la rive Sud et des brèches plus au Nord, sous le vent. En général, la débâcle débute vers la mi-mars et l'estuaire est libre de glace en avril. Pour obtenir plus de détails, consulter le fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*.

Du cap Gaspé au cap de la Madeleine

Carte 4024

20 **Littoral.** — Entre le cap Gaspé et le cap Bon Ami, à 3 milles au NW, des falaises calcaires s'élèvent brusquement de la mer variant d'une hauteur de 125 à 175 m. La hauteur des falaises diminue le long du rivage jusqu'au cap des Rosiers. Par la suite, la côte de la péninsule de la Gaspésie forme une courbe régulière du cap des Rosiers au cap de la Madeleine.

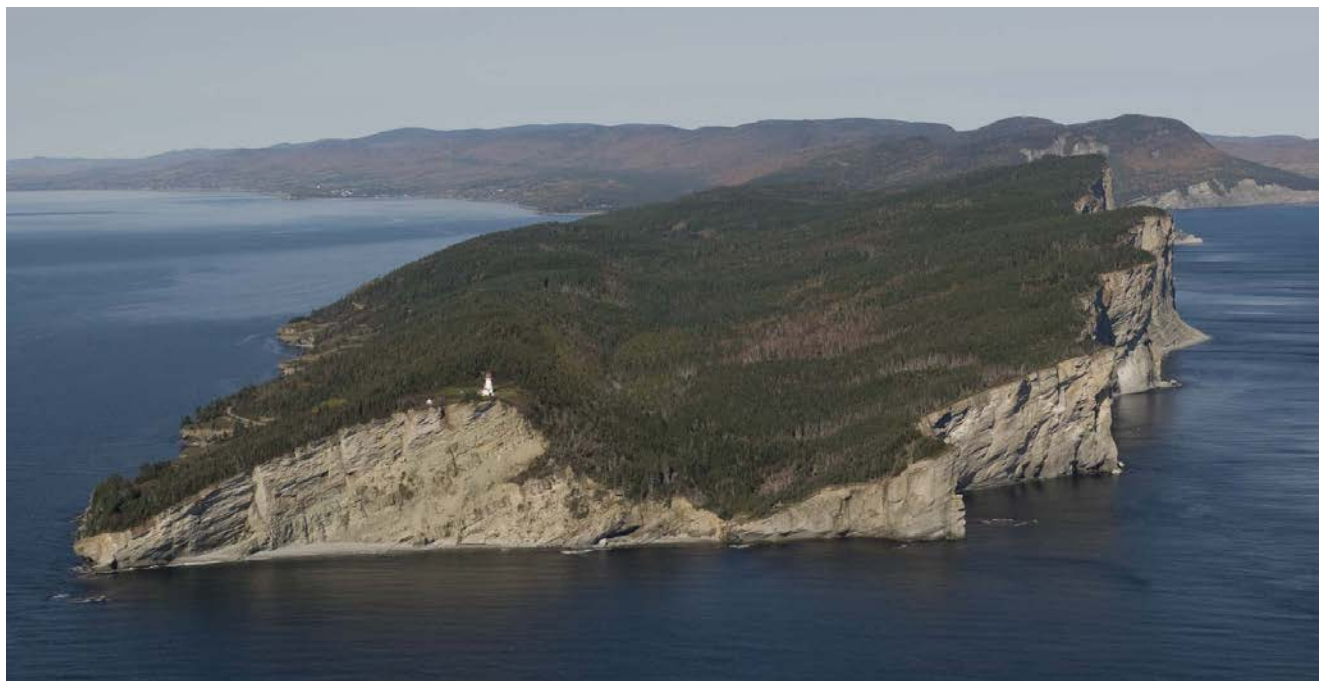
Carte 4485

21 Le cap Gaspé est un promontoire calcaire terminant l'étroite **presqu'île de Forillon** qui s'abaisse vers le SW. Une zone rocheuse prolonge vers le SE, l'extrémité Sud du cap Gaspé.

22 Une profondeur de 13,6 m se trouve à 1 mille au SE du cap Gaspé. Un **banc**, recouvert de 25,3 m d'eau et situé à 5 milles au SE du cap Gaspé, forme la partie NW du **banc des Américains**. Le banc des Américains se prolonge de 10 milles vers le SE où on retrouve une profondeur de 13,3 m. À l'occasion, des **rides de marée** se produisent à ces endroits.

23 La **zone de protection marine (ZPM) Banc-des-Américains** s'étend depuis l'île Bonaventure jusqu'à la hauteur du cap Gaspé et à l'Est, sur plus de 18 milles. La ZPM couvre le banc des Américains. Des


PRESQU'ÎLE DE FORILLON, CAP GASPÉ (2010)




CAP-DES-ROSIERS-EST (2010)




restrictions s'appliquent à la ZPM et sont définies dans un règlement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de *Pêches et Océans Canada* à www.dfo-mpo.gc.ca.


 24 Le **feu** du cap Gaspé (1426) s'élève sur une tour blanche à l'extrémité SE du cap ($48^{\circ}45'N$, $64^{\circ}10'W$).


25 La presqu'île de Forillon fait partie du *parc national du Canada de Forillon*. Certains règlements régissent l'accès au parc et l'utilisation de ses infrastructures. Pour plus de renseignements, se référer au résumé apparaissant en annexe ou s'adresser au *parc national du Canada de Forillon* au 122, boulevard Gaspé, Gaspé (Québec), G4X 1A9, tél. : 418-368-5505.

 26 Au Nord du cap Bon Ami, l'**anse du Cap des Rosiers** présente quelques grandes plages; des **récif**s s'étendent sur près de 0,2 mille, au Sud du hameau de **Cap-des-Rosiers-Est**.


 27 Un **havre** est aménagé à l'embouchure d'un ruisseau qui se jette dans la partie Nord de l'anse du Cap des Rosiers. Deux jetées bordent le chenal qui conduit au bassin intérieur. La jetée Sud, en forme de L, mesure 137 m de long et est enrochée de son extrémité Est jusqu'à sa face Sud; la jetée Nord mesure 100 m de long et est enrochée sur sa face Nord. La partie Sud-Ouest du bassin est enrochée. On y retrouve un centre d'interprétation du *Parc national*

Forillon, un débarcadère et un **quai** à usages restreints ainsi qu'une **rampe de mise à l'eau**. Ces installations sont gérées par *Parcs Canada*; s'y renseigner pour la réglementation.


 28 On signale de l'ensablement dans le chenal et à l'intérieur du bassin, les profondeurs peuvent donc varier; se renseigner auprès des autorités pour obtenir plus d'information. Les vents des secteurs Nord à SE peuvent former une grosse houle à l'entrée du havre, rendant difficiles toutes approches.

 29 Le **feu** (saisonnier) du quai de Cap-des-Rosiers-Est (1620) s'élève sur un mât sur la jetée Sud à la jonction avec le bassin intérieur ($48^{\circ}50'N$, $64^{\circ}13'W$).

30 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, se dressent au sommet d'une colline située à 1,7 mille à l'Ouest de Cap-des-Rosiers-Est.

 31 Le **cap des Rosiers**, à 6,5 milles au NNW du cap Gaspé, est bas et rocheux. Le **feu** du cap des Rosiers (1621) s'élève sur une tour blanche d'une hauteur de 34,1 m, sur le cap ($48^{\circ}51'N$, $64^{\circ}12'W$). Ce phare de navigation, le plus haut du Canada, est classé monument historique. Des tours de télécommunication sont situées à 0,5 mille au NW du phare.


Carte 4026


 32 **Jersey Cove** est un hameau regroupé avec la ville de Gaspé, situé à 3 milles au NW du cap des

FEU DU CAP DES ROSIERS (2010)



Rosiers. Une zone rocheuse, couverte de 6,3 m d'eau, gît à 0,5 mille du rivage et juste en dedans de l'isobathe de 20 m, presque à la hauteur du hameau.



 33 **L'Anse-au-Griffon** ($48^{\circ}56'N$, $64^{\circ}18'W$) est un village, regroupé avec la ville de Gaspé, abritant un **havre** pour les pêcheurs situé à l'embouchure de la rivière qui se jette dans l'anse. Une partie des quais est en ruine. Ce havre est administré par le *ministère des Pêches et des Océans*; une usine de transformation du poisson y est implantée. Un brise-lames et une jetée, enrochée du côté Nord, s'étendent en direction Est et protègent l'entrée du havre. On y retrouve un débarcadère, des prises d'eau et d'électricité et un treuil de déchargement. (Voir CEN CA579217)

 34 On signale de l'ensablement dans le havre, les profondeurs peuvent donc varier; se renseigner auprès des autorités pour obtenir plus d'information. Les vents

des secteurs Nord à NE peuvent former une grosse houle à l'entrée du havre, rendant difficiles toutes approches.

Carte 1230

35 **Anse de la Rivière au Renard.** — Cette anse ($49^{\circ}00'N$, $64^{\circ}23'W$) qui s'ouvre au creux d'une large vallée abrite un havre formé par un brise-lames débordant la rive de 777 m, près de la **pointe Samuel**, et le **quai** public qui s'étend au NW de la **pointe au Renard**. L'entrée, entre les deux ouvrages, a 115 m de large.

  36 Le **quai** principal des pêcheurs commerciaux en forme de L, qui s'étend depuis la pointe au Renard vers le NW puis vers l'Ouest, est enroché du côté NE; il occupe la partie SE de l'anse. Le **feu** du quai de Rivière-au-Renard (1629) s'élève à l'extrémité de ce quai. Une usine de transformation du poisson et une grue portique sont à l'enracinement de ce quai.

L'ANSE-AU-GRIFFON (2010)



37 Un brise-lames, d'une longueur de 538 m, protège le **quai** marginal des pêcheurs commerciaux qui longe la rive SSE de l'anse, à l'Ouest de la **cale de halage**. Les pontons du **port de plaisance** (*Marina de Rivière-au-Renard*) sont aménagés à l'extrémité Ouest de ce quai; se référer à l'annexe pour la liste des services offerts.



38 Des systèmes de protection cathodique contre la corrosion sont installés au quai principal et au quai marginal des pêcheurs commerciaux de Rivière-au-Renard. Lors d'amarrage à ces quais, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.



39 Le **quai D'Amours**, qui se trouve au fond de l'anse, à l'embouchure de la **rivière au Renard**, dessert les petits bateaux de pêche. Le quai, en forme de L, est enroché du côté Est et SE; une jetée se trouve au NW. On y retrouve des prises d'eau et d'électricité et un treuil de déchargement.



40 Les navires côtiers peuvent **mouiller**, à l'intérieur du havre, sur fond de sable de 2 à 4 m.



41 Une **station de sauvetage** saisonnière de la *Garde côtière canadienne*, basée à Rivière-au-Renard, dessert le secteur. Toute demande d'assistance peut être adressée, en tout temps, au *Centre de sauvetage maritime de Québec (MRSC Québec)* via une *station Radio Garde Côtière* par radiotéléphone VHF sur la voie 16 (156,8 MHz) ou sur la fréquence 2182 kHz, par l'appel sélectif numérique (ASN),

par téléphone au numéro 1-800-463-4393, ou par téléphone cellulaire en composant *16, ce qui les mettra directement en communications avec un centre *SCTM*. **Il est important de noter cependant que l'utilisation du téléphone cellulaire ne permet pas à la Garde côtière de relever la provenance de l'appel et que certaines zones sur les plans d'eau n'offrent pas de couverture du signal cellulaire.**

42 **Amers.** — • Des tours de télécommunication s'élèvent près de la côte, à 0,8 mille au NW de l'anse de la Rivière au Renard. • Une tour de télécommunication s'élève près de la côte, à 2,5 milles au SE de l'anse. • Une croix, illuminée la nuit, s'élève sur le versant d'une colline à 0,5 mille au Sud de l'anse.

43 Des **émissaires** débordent la rive et le quai public à proximité de la pointe au Renard, dont un qui s'étend jusqu'à 280 m en direction NE de cette pointe.

44 Le village de **Rivière-au-Renard** est le plus important centre de pêche sur la rive Nord de la Gaspésie; il est regroupé avec la ville de Gaspé. On y retrouve une clinique médicale, un bureau de poste et des magasins, dont certains offrent de la quincaillerie marine. L'hôpital et l'aéroport les plus près sont à Gaspé. Il est possible d'effectuer des réparations sur les bateaux.

45 Le **cap aux Goélands**, à 0,3 mille au NW de la pointe Samuel, est escarpé et de couleur foncée.

RIVIÈRE-AU-RENARD (2010)



Carte 4026

46 Le **récif du Serpent** s'étend jusqu'à 1 mille à l'Est de la **pointe de l'Échouerie** ($49^{\circ}03'N$, $64^{\circ}29'W$). Une zone rocheuse couverte de 4,6 m d'eau gît à l'extrémité du récif. Un **haut-fond**, couvert de 1,9 m d'eau, se trouve à 0,5 mille du rivage.

47 Une église avec une flèche **remarquable**, érigée sur la pointe de l'Échouerie, marque le village de **Saint-Maurice-de-l'Échouerie** qui est regroupé avec la ville de Gaspé.

48 La **pointe Jaune**, à 1,5 mille au NW de la pointe de l'Échouerie, est un promontoire boisé avec quelques éboulis.


49 **L'Anse-à-Valleau**, village regroupé avec la ville de Gaspé qui est situé à 1,5 mille au NW de la pointe Jaune, abrite un havre de pêche. Le bassin, protégé du côté NE par un brise-lames se terminant par un caisson, est bordé par deux **quais** publics. L'entrée, d'une largeur de 12 m, offre une profondeur de 2,2 m. Le quai Nord a une longueur de 66 m et une hauteur de 1,3 m. Le quai Sud a une longueur de 165 m et une hauteur de 1,7 m. Les profondeurs varient de 0,2 à 2,5 m le long des quais. Un débarcadère et des pontons s'y retrouvent; de plus, une **rampe de mise à l'eau** est aménagée au fond du bassin. Des prises d'eau et d'électricité

L'ANSE-À-VALLEAU (2020)




ainsi qu'un treuil de déchargement sont installés sur les quais. (Voir CEN CA579244)


 50 La tour du **feu** Est de L'Anse-à-Valleau (1639) s'élève au Sud du havre.

 51 Le **feu** de L'Anse-à-Valleau (1640) se dresse au sommet d'un promontoire au NW du village (49°05'N, 64°34'W) sur une structure à claire-voie.


52 La **pointe à la Renommée**, à 3 milles en amont de L'Anse-à-Valleau, est un promontoire escarpé dont le sommet est déboisé. Un phare de navigation désaffecté (49°06'N, 64°36'W), qui est une tour rouge, y est **remarquable**. Les collines qui se dressent derrière la pointe, au SW, sont boisées et plus élevées. Un vaste site comprenant de nombreuses tours supportant des éoliennes s'étend dans ce secteur.


53 La **pointe Sèche**, à 8 milles en amont de la pointe à la Renommée, forme un plateau bas. Une petite rade, protégée par un brise-lames, se trouve à l'Ouest de la pointe et offre un abri aux embarcations. On y retrouve le hameau de **Saint-Yvon**, regroupé avec la municipalité de Cloridorme.

 54 La **baie de Cloridorme** est située à 2 milles à l'Ouest de la pointe Sèche. La municipalité de **Cloridorme**, 717 hab., est marquée par une église avec une flèche près du rivage Est de la baie. Un **quai** des pêcheurs commerciaux, d'une hauteur de 1,6 m, se trouve près de la **pointe de Cloridorme**, du côté Ouest de la baie; une croix blanche s'élève sur la pointe. Le quai est enroché du côté Nord et un brise-lames s'étend en direction Sud, à son extrémité. On y dispose de treuils de déchargement, de prises d'eau et d'électricité. Un débarcadère et des pontons se retrouvent dans le bassin. Le silo à glace domine les installations du quai. (Voir CEN CA556PYA)

 55 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai des pêcheurs commerciaux de Cloridorme. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.



56 Une **bouée lumineuse** de mi-chenal (1641), **CLORI**, est mouillée à 0,2 mille au NE du quai.

 57 L'**alignement lumineux** (saisonnier) de Cloridorme (1642, 1643) est orienté à 196½°. Les tourelles des feux portent des marques de jour rectangulaires, orange fluorescent avec une bande noire, et sont disposées près de la rive Sud de la baie. Ces feux ne sont visibles que sur l'alignement.

 58 Le **feu** du quai de Cloridorme (1644) est posé à l'extrémité du quai (49°11'N, 64°51'W).

59 **Amer**. — • Une tour de télécommunication, portant des feux rouges, s'élève près de la côte, à 1,6 mille à l'WNW de la pointe de Cloridorme.

60 La côte s'oriente au NW sur une distance de 3,2 milles jusqu'à la **pointe à la Frégate**. On aperçoit de nombreuses maisons près du rivage et une chute d'eau dans l'Ouest de la pointe.

  61 **Petite-Vallée**, municipalité de 240 hab., s'étend autour d'une petite échancrure de la côte située à 4,5 milles à l'Ouest de la pointe à la Frégate. Utilisé par les embarcations, un **quai** public, protégé par un brise-lames, est situé sur le rivage de la rivière qui débouche au fond de la crique. On y trouve un débarcadère avec pontons et une **cale de halage**. L'accès se fait à la pleine mer et la connaissance locale des lieux est nécessaire, car aucun balisage n'est implanté. Une passerelle traverse la rivière en amont du havre.

TOURS D'ÉOLIENNES (2010)



CLORIDORME (2010)



62 À 0,4 mille en amont de Petite-Vallée, la pointe rocheuse s'avance de 0,1 mille vers le large et se termine par un **rocher** découvrant isolé. Plus en amont et à 1,2 mille à l'WNW de Petite-Vallée, le **rocher de la Petite Vallée** est un îlot isolé qui émerge à 0,2 mille de la côte.

Carte 1230

63 L'anse de la Rivière de la Grande Vallée, à 8 milles à l'Ouest de la pointe à la Frégate, est une anse peu profonde dans laquelle débouche, du côté SE, une rivière. Un **pont fixe**, laissant une hauteur libre de 2,4 m, enjambe cette rivière. En aval du pont, l'embouchure de la



PETITE-VALLÉE (2010)





GRANDE-VALLÉE (2010)



rivière est bordée par des jetées en ruine; en amont de ce pont, les embarcations peuvent s'amarrer sur la rive Ouest. On y trouve aussi une **rampe de mise à l'eau**. L'accès se fait à la pleine mer et la connaissance locale des lieux est nécessaire.

  64 Un **quai** public est implanté sur le côté Ouest de l'anse. Il s'étend sur une longueur de 200 m, en direction Est; son côté Nord et une partie du côté Sud sont enrochés. La partie SE du quai offre des profondeurs de 2 à 6 m. Un **haut-fond** rocheux, couvert de 3,5 m d'eau, se trouve à 0,25 mille à l'ESE de l'extrémité du quai. Les débris d'une **épave**, recouverts de 2,4 à 4,3 m d'eau, gisent à 0,2 mille au SE de l'extrémité du quai.


 65 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public de Grande-Vallée. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.


 66 Le **feu** (saisonnier) du quai de Grande-Vallée (1649) s'élève sur l'extrémité du quai public (49°14'N, 65°08'W).

67 La municipalité de **Grande-Vallée**, 1174 hab., est marquée par une église avec une flèche **remarquable** qui est érigée sur le promontoire du côté Est de l'anse.



Carte 4026

68 **Amer**. — • Une tour de télécommunication, d'une altitude de 335 m et portant des feux rouges, s'élève à près de 2 milles à l'Ouest de Grande-Vallée.

 69 Le **cap de la Madeleine** (49°15'N, 65°20'W) est un promontoire rocheux avec des falaises de 18 m de haut se projetant des collines qui forment le rivage. Un **récif**, découvrant en partie à la marée basse, le débord d'environ 0,2 mille dans l'Est. Sur le côté Est du cap, la **rivière Madeleine** débouche dans une baie sablonneuse. L'entrée est protégée des vents d'Ouest par le récif. L'embouchure de la rivière, d'une largeur d'environ 30 m, offre un abri aux embarcations. La connaissance locale des lieux est rendue nécessaire en raison des changements de profondeurs provoqués par les coups de vent.

 70 Le **feu** (privé) du cap de la Madeleine (1651) s'élève sur une tour blanche avec partie supérieure rouge. Ce phare de navigation désaffecté s'élève sur la pointe Est du cap de la Madeleine.

71 La municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine**, 371 hab., regroupe le hameau de **Rivière-la-Madeleine**, situé à 1 mille au SE du cap de la Madeleine, le village de **Madeleine-Centre**, marqué par une église avec une flèche et situé à 1 mille à l'Ouest de ce cap, ainsi que le hameau de **Manche-d'Épée**, plus en amont.

  72 On retrouve un havre de pêche (49°14'N, 65°18'W) offrant une **rampe de mise à l'eau** et des pontons protégés par un brise-lames dans une petite anse située à 1,4 mille à l'ESE du feu du cap de la Madeleine. Des **hauts-fonds**, rocheux et couverts de 0,2 à 1,0 m d'eau, gisent sur tout le pourtour de l'extrémité du brise-lames, à une distance de 20 m de celui-ci. Un **aligne-**

HAVRE DE PÊCHE DE RIVIÈRE-MADELEINE (2010)




ment non lumineux (privé) et une bouée lumineuse marquent les approches du havre. (Voir CEN CA579238)


Du cap de la Madeleine à La Martre

Carte 4026


73 **Littoral.** — Du cap de la Madeleine, la côte s'oriente vers l'Ouest sur une distance de 9 milles jusqu'à la **pointe du Gros Morne**, promontoire remarquable d'une hauteur de 91 m et formant la pointe la plus septentrionale de la rive Sud du fleuve Saint-Laurent. Cette partie de la côte, presque rectiligne, est rocheuse avec des falaises d'une hauteur de 18 m près du cap de la Madeleine et s'élevant vers l'Ouest pour atteindre 120 à 150 m. À moins de 1 mille du rivage, des collines rondes et boisées s'élèvent à 518 m. Une haute colline conique située à l'intérieur des terres, à l'Ouest du cap de la Madeleine, ressort bien en arrière-plan, lorsqu'on la voit à quelque 10 milles au large.

 74 De la pointe du Gros Morne, la côte continue vers l'Ouest sur une distance de 25 milles jusqu'à La Martre. La côte est rocheuse avec des falaises ou des pentes raides et des collines boisées atteignant 457 m de haut près du rivage. Quatre anses, distantes de 3,5 milles les unes des autres, échancrent la côte rectiligne à partir de 5 milles à l'Ouest de la pointe du Gros Morne. Ces anses, d'aspect et de caractère semblables, sont, d'Est en Ouest, l'**anse Pleureuse**, l'anse de Mont-Louis, l'anse de Mont-Saint-Pierre

et l'anse de Rivière-à-Claude. Ces trois dernières offrent des **mouillages** forains seulement aux embarcations; le fond est de sable avec des profondeurs inférieures à 7,3 m diminuant graduellement vers le rivage.

 75 Entre le cap de la Madeleine et La Martre, la côte est libre de dangers isolés. Elle est bordée de **réécifs** de schiste qui assèchent et qui s'étendent de 90 à 185 m de la rive allant jusqu'à 0,3 mille au large des pointes bordant chacune des anses. Plus au large, les profondeurs augmentent rapidement jusqu'à l'isobathe de 30 m, bien définie et qui court parallèlement à la côte à une distance moyenne de 0,5 à 0,7 mille.

76 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, portant des feux rouges, s'élève à 0,7 mille à l'ESE de la pointe du Gros Morne.

 77 **Gros-Morne** est un hameau qui se trouve dans une petite baie située immédiatement au SE de la pointe du Gros Morne. Une église, d'une altitude de 30 m, se dresse à l'extrémité Est du hameau. La baie est exposée et des **réécifs** de schiste débordent le rivage. Un petit cours d'eau se jette dans la baie près de l'extrémité Ouest.


78 Les **bouées lumineuses** SADO (1656), IML-7 et SADO (1654), 45138, sont mouillées, par rapport à Mont-Louis, respectivement à 18,6 milles à l'Ouest et à 19 milles au Nord.


Carte 1230


 79 L'**anse de Mont-Louis** s'ouvre entre le **cap aux Corbeaux** (49°14'N, 65°45'W) et la **pointe Sèche**.

Le cap et la pointe sont situés respectivement du côté Ouest et Est de l'anse et sont débordés, sur 200 m, par des **réécifs** découvrant. Une petite rivière, presque asséchante à la marée basse, débouche dans l'anse. Le village de **Mont-Louis** est situé au fond de l'anse. La municipalité de **Saint-Maxime-du-Mont-Louis**, 1165 hab., regroupe les hameaux de Gros-Morne et de **L'Anse-Pleureuse** ainsi que le village de Mont-Louis.

80 Le long **quai**, qui prolonge la pointe Sèche vers l'Ouest, est totalement enroché.

 81 **Obstruction.** — • Un duc d'Albe **submergé** git à l'extrémité Ouest du long quai qui est totalement enroché. Les navigateurs devront être vigilants dans ces parages et éviter ce danger.

 82 Sur le côté Ouest de l'anse se trouve un **quai** public éclairé qui est prolongé par un brise-lames vers le Sud-Est. La face Sud offre 60 m de poste d'amarrage. Des pontons y sont installés en longeant le brise-lames vers l'Est. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. Une usine de transformation du poisson est située près de l'enracinement du quai public.


 83 Le **feu** à secteurs (saisonnier) de Mont-Louis (1652.5), s'élève sur le rivage (49°14'N, 65°44'W); le secteur blanc, qui couvre un arc de 4 degrés, est centré sur le relèvement 176°.


84 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élèvent à 1,5 mille au SW du cap aux Corbeaux.

Carte 4026

85 À 2 milles à l'Ouest du cap aux Corbeaux, on retrouve l'**anse de Mont-Saint-Pierre**. Une croix éclairée s'élève à flanc de colline du côté Est de l'anse. Le village de **Mont-Saint-Pierre**, 218 hab., borde le fond de l'anse ceinturée par des falaises dénudées s'élevant à près de 410 m.

86 L'**anse de Rivière-à-Claude** s'ouvre à l'Est de la **pointe des Bernier** (49°14'N, 65°55'W). Une église avec une flèche **remarquable** se dresse près de la pointe. Le quai dans l'embouchure de la rivière à Claude est enroché et constitue dorénavant une jetée. On y retrouve un débarcadère avec des pontons et une **rampe de mise à l'eau**. La municipalité de **Rivière-à-Claude**, 161 hab., s'étend le long de la côte.


 87 Des **points d'appel** des *SCTM* sont situés sur le méridien 66°00'W; se référer au tableau 2.1 en début de chapitre.

 88 Le village de **Marsoui**, 335 hab., est situé à 13 milles à l'Ouest du cap aux Corbeaux. Un **quai** de pêcheurs, protégé par un brise-lames, est situé sur la berge Est de l'embouchure de la **rivière Marsoui**.

 89 L'ensablement continu, à l'embouchure de la rivière, rend son accès difficile. Il est préférable de communiquer avec les usagers locaux avant de s'y aventurer.

90 **Amer.** — • Une tour de télécommunication portant des feux rouges s'élève à 0,5 mille au Sud de Marsoui.

91 La municipalité de **La Martre**, 268 hab., est située à quelque 4 milles à l'Ouest de Marsoui.

 92 Le **feu** (privé) de La Martre (1657) s'élève sur une tour rouge portant une bande verticale blanche

MONT-LOUIS (2020)



visible seulement lorsqu'on est en travers de ce phare ($49^{\circ}12'N$, $66^{\circ}10'W$). Ce phare est difficile à distinguer de jour, étant adossé à des montagnes élevées qui sont en arrière-plan.

93 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élèvent à 1,2 mille à l'Est de La Martre.

De La Martre au cap Chat

Carte 4026

94 **Littoral.** — De La Martre, la côte s'oriente à l'WSW sur une distance de 11 milles jusqu'au cap Sainte-Anne. La côte présente des falaises hautes d'environ 20 m avec, en arrière-plan, une bande de terre étroite et plate qui s'élève ensuite en sommets boisés d'une altitude de 300 à 765 m. À quelque 5 milles à l'Ouest du feu (1657), une falaise se dresse à une hauteur de 245 m avec, immédiatement à l'intérieur, un sommet rond atteignant 457 m. Vus à 10 milles dans l'Est ou dans l'Ouest, le sommet et la falaise se confondent et se projettent bien en relief. Des **récifs** de schiste avec quelques blocs de pierre, découvrant à la marée basse, débordent le rivage d'environ 90 m.

95 Du cap Sainte-Anne au cap Chat, la côte présente trois échancrures successives dont la plus à l'Est, l'anse de Sainte-Anne-des-Monts, est la plus grande. Par endroits, des **récifs** découvrant à la marée basse débordent la côte de 0,3 mille. À l'Ouest du cap Chat, les montagnes commencent à s'éloigner de la côte et deviennent moins

élevées, laissant une bande de terre de 3 milles de largeur, légèrement accidentée.

96 Les **monts Chic-Chocs**, chaîne de montagnes caractéristique de la péninsule de la Gaspésie qui atteint une altitude maximale de 1268 m, sont situés de 8 à 15 milles à l'intérieur des terres.

97 Il n'existe aucun danger isolé entre La Martre et le cap Chat. Les profondeurs augmentent rapidement jusqu'à l'isobathe de 30 m qui, jusqu'au cap Sainte-Anne, court parallèlement à la côte à une distance moyenne de 0,5 mille. À l'Ouest de ce cap, la courbe de 30 m passe à 0,6 mille des pointes, puis se rapproche de nouveau de la côte au cap Chat, au large duquel elle passe à 0,3 mille.

98 Le long de cette partie de la côte, le courant de flot se fait rarement sentir, sauf près du rivage. L'écoulement dominant porte à l'Est à des vitesses de 0,5 à 2 nœuds. Pour plus de détails sur les courants de marée, se référer au début de ce chapitre.

99 Le **cap au Renard**, à 2,7 milles à l'WSW du feu (1657), est un promontoire de 25 m de haut qui se projette vers la mer.

100 Le **ruisseau du Castor** est un petit cours d'eau situé du côté Ouest d'un promontoire d'une hauteur de 20 m, semblable au cap au Renard, mais à 4 milles à l'WSW de ce dernier.

101 **Amer.** — • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élèvent à 2,6 milles au Sud du ruisseau du Castor.

LA MARTRE (2010)





102 **Petite-Tourelle** est un hameau, regroupé avec la ville de Sainte-Anne-des-Monts, situé à 5,4 milles à l'WSW du cap au Renard et est desservi par un havre de pêche protégé par deux brise-lames. La largeur de l'entrée, entre les brise-lames, est de 25 m. Un **quai** public, d'une largeur de 6 m et d'une hauteur de 1,1 m, s'étend sur une longueur de 75 m dans le havre. On peut aussi s'amarrer de chaque côté du quai; à l'Ouest, on dispose d'une longueur de 58 m tandis qu'à l'Est, on a 48 m. Ces postes d'amarrage ont une hauteur respective de 0,5 et 0,8 m. (Voir CEN CA579169)

103 Une **rampe de mise à l'eau** est située dans le havre; un débarcadère avec des pontons se retrouvent dans la partie Est. Il y a des prises d'eau et d'électricité, des treuils de déchargement et un silo à glace, qui s'élève du côté SE du havre. Une usine de transformation du poisson est située près du brise-lames Ouest.



104 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs

doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité locale.



105 L'**alignement lumineux** (saisonnier) de Petite-Tourelle (1682.6, 1682.7), orienté à 205°, se trouve au Sud du havre. Les feux reposent sur des tourelles portant chacune une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire.

106 Le **cap Sainte-Anne** est une falaise rocheuse haute de 15 m qui s'avance vers la mer. Le village de **Tourelle (Saint-Joachim-de-Tourelle)**, regroupé avec la ville de Sainte-Anne-des-Monts, est marqué par une église avec une flèche **remarquable**, se dressant à 1 mille à l'ENE du cap Sainte-Anne.

Carte 1230



107 **Anse de Sainte-Anne-des-Monts**. — Cette anse, d'une largeur de 5 milles, s'ouvre entre le cap Sainte-Anne et la **pointe Sainte-Anne**. La moitié Est du rivage

PETITE-TOURELLE (2020)








SAINTE-ANNE-DES-MONTS (2010)





de l'anse est rocheuse et des **récifs**, découvrant à la marée basse, la débordent de 0,2 à 0,3 mille, tandis que la moitié Ouest est sablonneuse.


108 La ville regroupée de **Sainte-Anne-des-Monts** compte 6694 hab. Des résidences s'étendent dans toute l'anse de Sainte-Anne-des-Monts. On y retrouve un hôpital, divers magasins et quincailleries. Un service quotidien d'autobus la relie aux autres centres urbains; on y retrouve aussi un aéroport. Une église avec deux flèches **remarquables** se trouve près de l'enracinement du quai public.


  109 Le **quai** public a une longueur de 455 m, avec une extrémité en L de 91 m, dont la profondeur (2013) varie de 7,4 à 7,6 m sur la face Nord et de 4,7 à 6,7 m sur la face Sud. Un entrepôt servant au débarquement de la pêche se trouve sur le quai. Le **feu** (saisonnier) de Sainte-Anne-des-Monts (1683) s'élève sur l'extrémité du quai.



   110 Un **port de plaisance** (*Havre polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts*) est aménagé à l'Ouest du quai, dans un bassin formé par deux brise-lames; se référer à l'annexe pour les services offerts. Un **feu** (saisonnier) (1683.1, 1683.2) est placé à l'extrémité de chaque brise-lames pour marquer l'entrée au bassin. En 2013, la profondeur était de 2,5 m dans la partie Ouest du bassin, tandis qu'elle était de 1,6 m dans la partie Est où sont situés les pontons. Une **rampe de mise à l'eau** et un ponton de services se retrouvent du côté SW du bassin. Un **quai** public, de 35 m de long, est situé du côté Sud du bassin, juste à l'Ouest de l'enracinement du quai principal. On y retrouve une grue

servant aux déchargements des bateaux de pêche. En 2013, il offrait 3,1 m d'eau sur les derniers 28 m de sa partie Ouest. Le quai et les installations sont la propriété de *Pêches et Océans Canada* mais la gestion est assurée par l'Administration portuaire locale.

  111 La **rivière Sainte-Anne** débouche dans l'anse à 0,8 mille au SW du quai public. À l'embouchure de la rivière, le **chenal** est étroit et le **courant** est rapide. Les embarcations peuvent entrer dans l'embouchure de la rivière, mais la connaissance des lieux est nécessaire.

 112 La **pointe de Cap-Chat**, basse et rocheuse, est débordée de 0,3 mille par un **récif** de roches découvrant et se trouve à 4 milles de la pointe Sainte-Anne. La lisière Nord de ce récif est accore. Une plage sablonneuse borde l'**anse au Goémon**, située à l'Est de la pointe et du récif.


 113 La **rivière Cap-Chat**, à 1,5 mille au SW de la pointe, n'offre aucun mouillage. Le passage, dans l'étroit **chenal** pour embarcations, exige la connaissance des lieux. Un brise-lames avance de 200 m sur l'estran et le long du chenal et, lors de grande marée, celui-ci peut être recouvert d'eau et représenter un danger pour la navigation. Des **bouées** non lumineuses (privées) d'avertissement sont mouillées sur ce brise-lames.

  114 Un havre de pêche, administré par le *ministère des Pêches et des Océans*, est formé par deux brise-lames. La largeur de l'entrée est de 38 m. Un **feu** (1685.3) se dresse au coin NE du brise-lames situé le plus

CAP-CHAT (2010)



à l'Est. Un **quai** public d'une longueur de 92 m longe la partie Est du bassin. Des pontons et une **rampe de mise à l'eau** sont aménagés dans la partie SW du bassin. Un treuil de déchargement est installé sur le quai.

 115 **Obstruction.** — • Une épave, recouverte de 1,8 m d'eau, se situe à 58 m au Nord du feu situé sur le brise-lames.

116 La ville de **Cap-Chat**, 2729 hab., est marquée par une église avec une flèche **remarquable** qui se dresse au Sud du havre.

Carte 1236

117 Le **cap Chat** ($49^{\circ}05'N$, $66^{\circ}44'W$) est une colline conique **remarquable** d'environ 150 m de haut. Par bonne visibilité, on l'aperçoit à 25 milles au large, de l'Est ou de l'Ouest, et il apparaît, de cette distance, comme une île.


118 **Amers.** — • Un phare de navigation désaffecté ($49^{\circ}05'N$, $66^{\circ}44'W$) s'élève sur la pointe NE du cap Chat : c'est une tour carrée blanche avec partie supérieure rouge. • Immédiatement au SE de ce phare et sur le sommet de la colline, on retrouve une tour cylindrique blanche de télécommunication, portant des feux. • La gigantesque structure d'une éolienne à axe vertical, d'une altitude de 235 m et portant des feux rouges et blancs, se dresse à 0,8 mille au SSE du cap Chat. De plus, un vaste site comprenant de nombreuses tours supportant des éoliennes s'étend vers le SW.

119 La **baie des Capucins**, à 5 milles au SW du cap Chat, assèche à la marée basse et est encombrée de gros blocs de pierre.


Du cap Chat à Sainte-Félicité

Carte 1236

120 **Littoral.** — Du cap Chat à Matane, soit sur une distance de 34 milles, la côte est rectiligne, rocheuse et escarpée. Les montagnes lui sont parallèles à une quinzaine de milles à l'intérieur des terres jusqu'à quelque 18 milles dans le SE de Matane, où elles se terminent.



 121 L'écoulement à marée montante peut parfois, le long de cette partie de la côte, porter à terre. Les courants de flot et de jusant se font sentir près de la côte, mais il est prudent de ne pas s'y fier et dangereux de trop serrer la terre.


Carte 1230


 122 Le **cap des Méchins**, haut de 18 m, se trouve à 9 milles au SW du cap Chat. **Les Méchins**, municipalité de 1147 hab., est située au SW du cap. Un **quai** public, d'une longueur de 246 m et d'une largeur de 18 m, est implanté au bout du cap **Le Gros Méchins**. Un brise-lames protège le côté NW du quai; les navires s'amarront du côté SE. La section à l'extrémité du quai est d'une longueur de 119 m, l'autre section, adjacente à la cale sèche, mesure 127 m de long. Les profondeurs le long du quai varient entre 5,6 et 6,2 m. Deux ducs d'Albe se trouvent au NE de l'extrémité du quai.


123 La compagnie *Groupe maritime Verreault* exploite un **chantier maritime** établi sur le côté Sud de l'enracine-

ment du quai; on y effectue des réparations, des inspections et de l'entretien de toutes sortes (coque et mécanique). Les installations comprennent une **cale sèche**, d'une longueur de 244 m et d'une largeur de 27,4 m. La cale sèche est accessible à l'année longue. Une grue sur rail est sur le côté NW de la cale sèche. Une passerelle débord de 15 m en direction NE, immédiatement à l'Est de la porte d'éclusage de la cale sèche. Des réparations peuvent aussi être effectuées aux navires amarrés au quai public.

  124 Le **quai des Pêcheurs** est un **quai** en forme de L, d'une hauteur de 1,5 m et d'une longueur de 244 m, qui est implanté au SE du quai public. Il est enroché sur ses faces Nord et Est. Les postes d'amarrage sur le côté SW de l'aile totalisent une longueur de 72 m. Les profondeurs (2021) le long du quai varient de 0,1 à 1,1 m.

 125 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public et au *quai des Pêcheurs* des Méchins. Lors d'amarrage à ces quais, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour le quai public, veuillez contacter le gardien de quai au 418-560-2953..

 126 Un **feu** (privé, saisonnier) est placé sur le duc d'Albe (1698) le plus éloigné vers le NE de l'extrémité du quai public (49°00'N, 66°58'W).


 127 Le **feu** Est (saisonnier) des Méchins (1697) s'élève sur le *quai des Pêcheurs*.


128 **Amers.** — • L'église des Méchins, avec une flèche, se dresse à 0,2 mille au SW du quai public. • La grue sur rail de la cale sèche porte un feu rouge à l'extrémité de sa flèche.


• Une tour cylindrique blanche de télécommunication se dresse à 1,5 mille au NE du quai public.

Carte 1236

129 **Les Îlets** forment un groupe de trois îlots situés près de la rive à 2 milles à l'Ouest du quai public des Méchins. L'îlot Est, le plus grand, émerge de 3,1 m.

 130 Une zone rocheuse étroite couverte de 1,5 m d'eau gît à 0,2 mille au large de ces îlots. Une autre zone rocheuse, découvrant de 1,9 m, se trouve près de la rive à 0,8 mille au SW des îlots.

 131 Un **récif** de roches et de gros blocs de pierre débordent la rive de 0,2 mille au-delà de l'embouchure du **ruisseau à Sem** qui débouche à 1,5 mille en amont des îlets.

 132 Un **câble sous-marin** abandonné s'étend d'un point situé à environ 2,9 milles à l'ENE de Grosses-Roches et est déployé jusqu'à l'île de Terre-Neuve. Les navigateurs doivent se référer aux cartes marines nos 1236, 4024 et 4026 pour connaître son emplacement et éviter de mouiller dans les parages de ce câble.


133 La municipalité de **Grosses-Roches**, 420 hab., est située à environ 8,8 milles à l'WSW du cap Le Gros Méchins. On y retrouve un brise-lames et une **rampe de mise à l'eau** utilisés par les pêcheurs locaux. Une église avec une flèche se dresse derrière ces installations, sur le plateau qui longe la rive.


134 Le **cap à la Baleine** (48°55'N, 67°16'W) est un promontoire **remarquable** de 76 m de haut. La municipalité de **Sainte-Félicité**, 1191 hab., est marquée par une église avec

LES MÉCHINS (2020)



une flèche située à 3 milles à l'Ouest du cap. Deux **rampes de mise à l'eau** se trouvent respectivement à 1,8 mille à l'Est et à 0,3 mille à l'Ouest de l'église.

 135 Les **battures à la Croix**, couvertes de 5 m d'eau, gisent à environ 0,7 mille au NE de l'église de Sainte-Félicité. Par mauvais temps, la mer se brise sur ces battures. Un **haut-fond**, couvert de 7,7 m d'eau, et un autre, couvert de 10,8 m, se trouvent respectivement à 1 mille au Nord et à 1,8 mille au NW de l'église de Sainte-Félicité.


 136 Entre Sainte-Félicité et Matane, la côte est relativement basse avec des terres en partie cultivées qui s'élèvent graduellement vers l'intérieur. Elle est aussi frangée de **récif**s schisteux découvrant qui la débordent de 0,1 à 0,2 mille.

137 *Pour la suite de la description de la rive Sud du fleuve Saint-Laurent vers l'amont, se reporter au chapitre 3 du présent fascicule.*


Île d'Anticosti — Rive Sud — De la pointe Heath à la pointe Ouest

Cartes 4025, 4026

138 **Généralités.** — L'île d'Anticosti fait partie de la province de Québec; elle divise l'estuaire du Saint-Laurent en deux **chenaux** qui aboutissent au golfe. Le **détroit de Jacques-Cartier** est situé entre l'île et la rive Nord continentale; le **détroit d'Honguedo**, plus large et plus profond, est situé entre l'île d'Anticosti et la péninsule de la Gaspésie, au Sud.

 139 L'île d'Anticosti a 120 milles de longueur et plus de 30 milles de largeur. Les côtes sont rocheuses et calcaires. Elle est en grande partie couverte d'une épaisse forêt d'épinettes naines. Les terres s'élèvent vers l'intérieur pour former une crête centrale d'une altitude atteignant près de 300 m. La côte Sud est basse et en pente, avec des **récif**s calcaires plats et découvrant; on doit se rappeler que l'île porte le titre de *Cimetière du Golfe*. On aperçoit à l'intérieur des terres la haute crête qui, de la pointe Sud-Ouest, s'allonge du SW au NE.

140 **Climat.** — L'île jouit d'un climat plus tempéré que celui du continent; les hivers sont moins rigoureux et les étés plus frais. Le **brouillard** est fréquent au large de la partie orientale de l'île.


 141 L'île d'Anticosti n'offre aucun havre convenant aux navires océaniques; sauf la baie Gamache où est située la localité de Port-Menier. Cependant, de nombreux bateaux de pêche, des navires côtiers et des embarcations font escale dans la baie Gamache. Une section de l'île fait partie du réseau des parcs provinciaux (Parcs nationaux du Québec) et une réglementation d'accès s'y applique. L'île d'Anticosti


abrite de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et terrestres, ainsi qu'une faune abondante.


Carte 4430

142 La **pointe Heath** (49°05'N, 61°42'W) est très basse, à peine 3 m, et couverte d'étangs et de marécages; même à faible distance au large, elle demeure sous l'horizon. La pointe Heath est une réserve écologique et une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.



143 **Amers.** — • Une tour de télécommunication, portant des **feux**, s'élève sur la pointe Heath. • La structure à claire-voie d'un feu de navigation désaffecté se dresse près de cette tour.


 144 En vive eau, le **courant de marée** est violent autour de la pointe Heath et jusqu'à quelque 6 milles de la rive. Le courant de flot porte entre le Nord et le NE et le jusant entre le Sud et le SW; à 5 milles de terre, la renverse du courant se produit 1 h 30 min avant la pleine mer et la basse mer à terre et sa vitesse approximative est de 0,75 nœud. En morte eau, la direction et la vitesse de ces courants sont profondément modifiées par le vent. Le courant de marée tourne dans le sens horaire, effectuant une révolution complète au cours d'une période de la marée. Pour plus de renseignements, se référer au tableau apparaissant sur la carte.

 145 Une zone avec des profondeurs inférieures à 10 m, sur laquelle se forment des **rides de marée**, durant la marée de vive eau, et des remous ressemblant à des brisants, lors de mauvais temps, s'étend jusqu'à 1,9 mille à l'Est de la pointe Heath. Un **haut-fond**, couvert de 18,3 m d'eau, se trouve à 3,8 milles à l'Est de la pointe. Un autre **haut-fond**, couvert de 5,5 m d'eau, gît à 1,4 mille à l'Est du feu.

 146 **Vents.** — Il arrive que les vents d'Ouest convergent, des deux côtés de l'île, sur la pointe Heath. Le vent peut alors devenir faible et variable dans les parages de la pointe, mais créer une mer agitée plus au large.

Carte 4025

  147 De la pointe Heath à la pointe au Cormoran, la côte court à l'WSW sur 4,5 milles. La **baie Cybèle**, à faible distance à l'Ouest de la pointe Heath, offre un bon **mouillage** avec des vents de terre, par des profondeurs de 10 à 15 m, mais le fond est rocheux, avec quelques zones de sable ou de vase. La **pointe au Cormoran** est un **remarquable** talus abrupt d'argile rouge et haut de 6 m. Des **fonds malsains**, que révèlent généralement des brisants, débordent la rive de 0,7 mille.

 148 De la pointe au Cormoran à la pointe Sud, à quelque 16 milles à l'Ouest, la côte est faiblement échancrée par de petites baies séparées par des pointes basses. À la **pointe aux Oies**, à 5 milles à l'Ouest de la pointe au Cormoran, le **récif** côtier déborde de 1,2 mille, jusqu'à l'iso-

bathe de 10 m. De cette pointe en allant vers l'Ouest, les terres s'élèvent pour atteindre une hauteur de 100 m, à 6 milles à l'intérieur, avec quelques marécages et de nombreux étangs.



149 La **pointe Sud** est basse et plate, avec quelques étangs juste à l'intérieur, et dénudée sur 0,5 mille. L'**escarpement Bagot** ($49^{\circ}04'N$, $62^{\circ}16'W$), marqué par un **feu** (1514), est une légère élévation de la côte située à 0,7 mille au NW de la pointe Sud. La structure d'un phare de navigation désaffecté s'élève près du feu. À l'Ouest du feu, une brèche dans le **récif** côtier permet aux embarcations d'accoster par temps favorable.



150 **Littoral**. — De la pointe Sud à la pointe Sud-Ouest, à 57 milles à l'WNW, la côte offre un aspect uniforme sans aucune particularité. Elle est basse, mais commence à s'élever à la **rivière du Pavillon**, située à 26 milles à l'Ouest de l'escarpement Bagot, et la haute crête s'allonge jusqu'à la pointe Sud-Ouest. Il est recommandé de rester bien au large de cette partie de l'île, car le **récif** déborde la côte de 1 mille par endroits et s'élève abruptement de l'eau profonde.



151 En des lieux situés à 6 milles au large de l'escarpement Bagot et à 9 milles au large de la rivière du Pavillon, les **courants de marée** tournent de 360° dans le sens horaire au cours de la période de la marée. À terre, le courant de marée suit de plus près la direction de la côte, portant à l'Ouest durant le flot et à l'Est durant le jusant. C'est 1 h 45 min avant la pleine mer et la basse mer à Pointe-au-Père qu'il atteint sa vitesse maximale, soit un peu plus de 1 nœud.

152 À la **baie des Sables**, à 12 milles à l'ESE de la pointe Sud-Ouest, de belles plages de sable ensèrent des lagunes. Le **mouillage** au large de cette baie est médiocre.

Carte 4430



153 La **pointe Sud-Ouest** ($49^{\circ}23'N$, $63^{\circ}36'W$) est un monticule saillant, bas et calcaire, avec une petite anse sur le côté Nord; le **feu** (1515) se dresse sur la pointe. Les terres s'élèvent vers l'intérieur jusqu'au sommet d'une crête. Dans le NW, jusqu'à la rivière Jupiter, les falaises se dressent perpendiculairement à la mer.



154 Le **mouillage** dans cette anse n'est pas recommandé, car bien qu'elle soit bien abritée des vents d'Est, elle peut devenir dangereuse à cause des vents d'Ouest qui sont précédés habituellement par une grosse houle. Le fond de gravier et de coquilles est de tenue médiocre.

155 **Amer**. — • Un phare de navigation désaffecté ($49^{\circ}23'N$, $63^{\circ}36'W$) s'élève près du **feu** (1515) et demeure visible d'assez loin au large.

Carte 4026



156 **Littoral**. — De la pointe Sud-Ouest jusqu'à la baie Gamache, au NW, la côte n'offre pas de **mouillage**. Des **récifs** plats calcaires débordent la côte de 0,2 à 0,7 mille, avec des fonds de 20 m à faible distance au large.

157 La **rivière Jupiter** est le plus grand cours d'eau de l'île d'Anticosti et débouche dans la mer à 5 milles au Nord de la pointe Sud-Ouest. Cette rivière est très peu profonde, accessible seulement aux embarcations. Par coups de vent du SW, l'entrée de la rivière peut être obstruée, pendant quelque temps, par du sable et des blocs de pierre. La rivière est une succession d'étangs et de rapides. Un bassin de marée, de 0,2 mille de largeur, se trouve à l'entrée de la rivière, à l'intérieur de la plage de roches; il assèche à la marée basse. Des escarpements sablonneux **remarquables** de 55 m de haut s'élèvent juste au Nord de la rivière.



158 Le **cap Ottawa** est un promontoire haut et abrupt, situé à 1 mille au Sud de la rivière Jupiter. Un **récif** découvrant le déborde de 0,5 mille.



159 Une **épave** ainsi qu'une barge échouée gisent près de la rive, à environ 9,6 milles au NW de la rivière Jupiter; la côte derrière l'épave est formée d'abruptes falaises de calcaire, d'environ 30 m de haut. La **rivière à la Loutre** se jette à la mer à 1,3 mille au NW de l'épave.

160 Le **cap Sainte-Marie**, à 20 milles au NW de la pointe Sud-Ouest et d'une hauteur de 45 m, est sablonneux. La **rivière Sainte-Marie** débouche dans la mer à 1 mille au NW de ce cap; quelques chalets sont construits près de son embouchure. Entre les rivières Sainte-Marie et Jupiter, plusieurs autres petites rivières affluent à la mer. La **rivière Bec-Scie**, à 6 milles à l'Ouest de la rivière Sainte-Marie, débouche au fond d'une anse pouvant abriter des embarcations.

Carte 4430



161 La **baie Gamache (baie Ellis)** se situe entre le **cap à l'Aigle** et la **pointe aux Ivrognes**; elle s'y enfonce profondément jusqu'à quelque 3 milles à l'intérieur des terres. On la reconnaît facilement du large, car la pointe aux Ivrognes est contiguë à un escarpement **remarquable** qui est le **cap Henri**. Comme les terres sont basses au fond de cette baie, on aperçoit très bien l'entrée de la baie. La moindre houle se brise sur les **récifs** plats calcaires qui débordent les extrémités de l'entrée, jusque dans la baie. La baie offre le seul **mouillage** bien abrité et le seul port de l'île d'Anticosti.

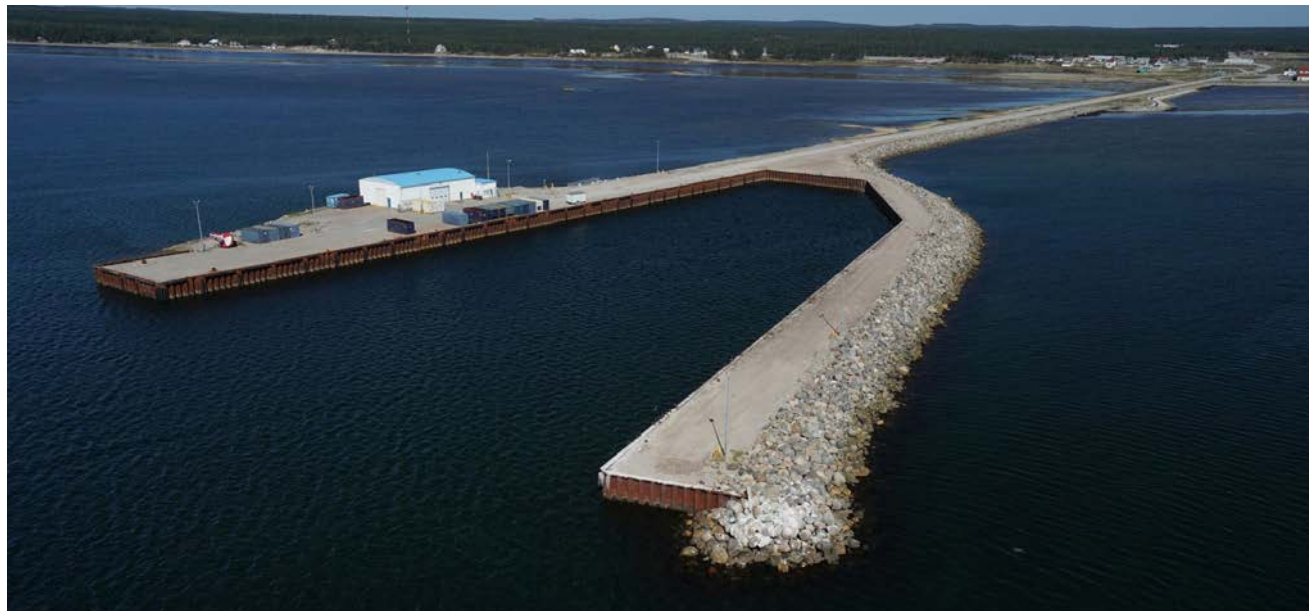
162 Le **chenal** d'accès à la baie Gamache est balisé. Une **bouée lumineuse** de mi-chenal (1516), **MENIER**, est mouillée à l'entrée de la baie.



163 L'**alignement lumineux** principal de la baie Ellis (1519, 1520), orienté à $339\frac{1}{2}^{\circ}$, se trouve au fond de la baie. Les tours, supportant les feux, portent chacune une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

164 **Amers**. — • Une **balise** rectangulaire orange fluorescent s'élève à 0,5 mille au NW du cap à l'Aigle. • Une falaise blanche, 15 m de haut, se trouve sur la rive Est de la baie. • Un phare de navigation désaffecté, qui est une tour blanche

PORT-MENIER (2017)



avec partie supérieure rouge, se dresse près du feu antérieur de l'alignement lumineux situé sur la **pointe du Château**.

- Une tour de télécommunication, portant des feux rouges, est érigée à l'Est du feu antérieur de l'alignement lumineux.
- Une tour portant un feu aéronautique s'élève au NW du feu postérieur de l'alignement.



165 L'été, on peut **mouiller** par fond de vase de 5 m à faible distance à l'ENE de l'alignement. Ce mouillage est exposé au Sud et on devra être prudent. Un navire exigeant une plus grande profondeur pourra mouiller près de l'alignement, à environ 2 milles au SSE du quai public, mais l'abri et le fond ne sont pas aussi bons que dans la partie centrale de la baie.



166 Au NNW de la baie, un **quai** public, en forme de U, est relié à la rive NE par une longue digue. Le quai est administré par le *ministère provincial des Transports*. Un de ses postes d'amarrage mesure 210 m de long. Un hangar est érigé sur le quai et on y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. Le bassin intérieur est abrité, sauf des vents du SW; voir la carte pour les profondeurs aux quais. Le quai est équipé d'un oléoduc pour la réception de produits pétroliers.



167 Des caissons en ruine, dont plusieurs ont été emportés par les glaces, s'étendent sur deux lignes à faible distance au NW de l'extrémité du quai Nord, jusqu'à la rive NE de la baie; ils servaient autrefois à maintenir une estacade.

168 Le village de **Port-Menier**, situé sur le côté NE de la baie Gamache, est la principale agglomération de la municipalité de **L'Île-d'Anticosti** qui compte 261 hab. On

y retrouve un dispensaire avec du personnel infirmier, un bureau de poste, une église, les services bancaires, l'épicerie et la quincaillerie en quantités limitées, le téléphone public et l'hébergement.

169 **Approvisionnements et services.** — L'approvisionnement en eau est possible mais des arrangements sont nécessaires avec la municipalité. Avec un préavis suffisant, du carburant diesel peut être livré par camion, en quantité limitée. Il y a un petit atelier mécanique.

170 **Transports.** — Une **desserte maritime** saisonnière assure l'approvisionnement et le transport de passagers. Il y a un aéroport régional assurant des liaisons avec les autres aéroports régionaux de Havre-Saint-Pierre, Sept-Îles et Mont-Joli.

Cartes 4430, 4026



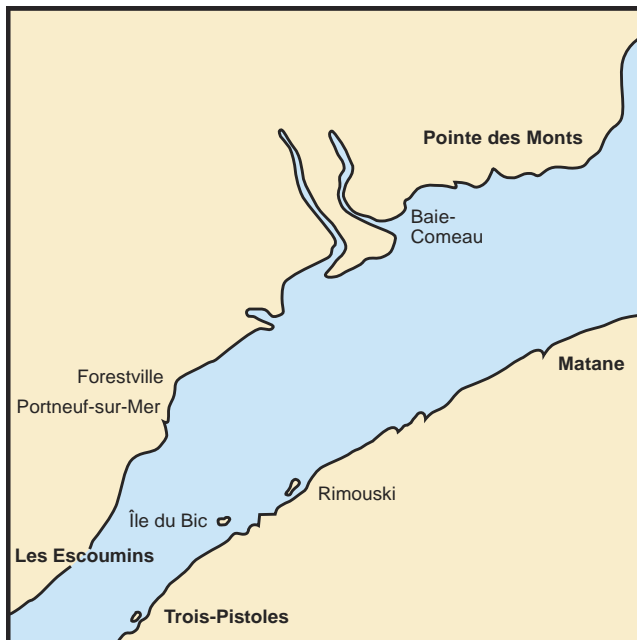
171 Du cap Henri à la pointe Ouest, la côte est frangée de **récif**s qui la débordent jusqu'à 1,2 mille.

172 **L'anse aux Fraises** est une anse peu profonde, située à mi-distance entre le cap Henri et la pointe Ouest. Une clairière s'étend au NE de l'anse.

173 *Se référer au chapitre 1 du présent fascicule pour la description de la rive Nord de l'île d'Anticosti à partir de la pointe Ouest.*

Chapitre 3

Pointe des Monts to Les Escoumins — Matane to Trois-Pistoles



Généralités

Cartes 1236, 1320

1 **Limites.** — Ce chapitre couvre la rive Nord du fleuve Saint-Laurent à partir de la pointe des Monts ($49^{\circ}19'N$, $67^{\circ}23'W$) jusqu'à l'anse aux Basques ($48^{\circ}19'N$, $69^{\circ}25'W$), où est située la **station de pilotage Les Escoumins**; ainsi que la rive Sud depuis Matane ($48^{\circ}51'N$, $67^{\circ}32'W$) jusqu'à Trois-Pistoles ($48^{\circ}05'N$, $69^{\circ}20'W$).

2 **Littoral — Rive Nord.** — Les terres, plutôt basses du côté NE de la pointe des Monts, commencent à s'élever immédiatement à l'Ouest de cette pointe. Des collines granitiques peu boisées, ne dépassant pas 300 m d'altitude, forment la rive Nord du fleuve, jusqu'à la pointe Saint-Gilles, à 31 milles vers l'Ouest. De cette pointe jusqu'au voisinage du cap Colombier ($48^{\circ}49'N$, $68^{\circ}53'W$), la côte présente un caractère entièrement différent : rive comparativement basse, sablonneuse et boisée, devant laquelle s'étendent des battures de sable et de gravier.


3 Au Sud de Forestville ($48^{\circ}44'N$, $69^{\circ}05'W$), la côte consiste en falaises d'argile sur une distance de 5 milles jusqu'à une presqu'île sablonneuse près de l'entrée de la rivière Portneuf. De cette rivière à la pointe à Boisvert, à 11 milles au SSW, les terres derrière la côte sont bien boisées, entrecoupées par des marécages et relativement basses, avec des collines à quelque 2 milles à l'intérieur. Par la suite, au SW de la baie de Mille-Vaches, la rive s'adosse à des falaises boisées.


4 **Rive Sud.** — Entre Matane et Rimouski, distants de quelque 45 milles, la rive est basse, rocheuse, boisée et s'élève en pente douce jusqu'aux collines en arrière-plan; les habitations et les cultures s'y succèdent sans interruption. On remarque, à quelques milles derrière la rive, des collines isolées s'élevant à des altitudes variant de 90 à 450 m. Une plage de sable fin s'étend sur 4 milles au SW de Matane. Puis, jusqu'à Rimouski, la côte est frangée de **réécifs** schisteux couverts de blocs de pierre, qui s'étendent jusqu'à plus de 0,2 mille à la marée basse.

5 Au SW de Rimouski, des arêtes de schiste asséchantes continuent de border la rive jusqu'à la pointe à Santerre ($48^{\circ}24'N$, $68^{\circ}40'W$). De là au cap du Corbeau, à 2,5 milles au SW, la rive s'adosse à des falaises boisées présentant des taches dénudées par endroits.

6 Du cap du Corbeau à l'île La Razade d'en Bas, situé à quelque 20 milles au SW, les terres sont formées de collines qui se démarquent des alentours. La rive y est bordée par des falaises dénudées dont les sommets sont boisés. Le pic Champlain ($48^{\circ}20'N$, $68^{\circ}50'W$) est le point culminant de cette région.

7 Par la suite, la côte est généralement basse, avec quelques pointes rocheuses portant des arbres entre l'île La Razade d'en Bas et l'extrémité NE de l'île Verte ($48^{\circ}04'N$, $69^{\circ}23'W$). Les terres s'élèvent en crêtes ondulées jusqu'aux chaînes de l'intérieur qui sont d'une altitude de 210 à 300 m mais sans sommet remarquable. La rive est bordée de grandes battures de sable qui sont parsemées de gros blocs de pierre.

 8 **Chenal maritime principal.** — Un **dispositif de séparation du trafic**, indiqué sur les cartes, est instauré de la pointe des Monts jusqu'à la **station d'embarquement des pilotes** à l'anse aux Basques.

 9 **Services de communications et de trafic maritime.** — Les *Services de communications et de trafic maritime* de la voie navigable du Saint-Laurent (*SCTM*) couvrent toutes les eaux à l'Ouest de la longitude $66^{\circ}00'W$ jusqu'à la limite amont du port de Montréal, y compris la rivière Saguenay. Pour plus de détails concernant les **dispositifs de séparation du trafic** et les services offerts, consulter le fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux* et la publication *Aides radio à la navigation maritime*.





  10 Le tableau 3.1 énumère les **points d'appel** des *SCTM*, pour les navires montants et descendants le fleuve. Il est à noter que l'expression d'usage local « Rester au Nord », utilisé dans les communications sur le fleuve Saint-Laurent, signifie de serrer la « rive Nord » ou la limite du chenal du côté tribord en remontant le fleuve. Par convention, la rive se trouvant du côté tribord pour un navire remontant le fleuve est considérée comme la « rive Nord », tandis que la rive se trouvant du côté bâbord en remontant le fleuve est considérée comme la « rive Sud ».


Tableau 3.1 Points d'appel


Numéro	Nom	Destination	Distance (milles marins)
Pour les navires montants			
2A	Pointe des Monts	3A Pointe de Manicouagan	33
3A	Pointe de Manicouagan	4A Pointe à Boisvert	47
4A	Pointe à Boisvert	5A Les Escoumins	14
Pour les navires descendants			
5B	Les Escoumins	4B Pointe à Boisvert	18
4B	Pointe à Boisvert	3B Pointe de Manicouagan	47
3B	Pointe de Manicouagan	2B Pointe des Monts	31

 11 **Avertissement.** — L'hiver, les **bouées** sont enlevées et certaines sont remplacées par des **bouées** à espar; se référer aux *Avertissements de navigation* radiodiffusés et/ou écrits pour obtenir plus d'information concernant le mouillage et l'enlèvement des **bouées**.

12 Une **bouée lumineuse** SADO (1707.9), *IML-4*, est mouillée à quelque 12 milles au NNW du port de Rimouski.

 13 Des **câbles sous-marins** de télécommunication relient les rives de la pointe au Père et de Baie-Comeau ainsi que les rives du Bic et de Forestville. Les navigateurs doivent se référer à la carte marine pour connaître leur emplacement et éviter de mouiller dans leurs parages.


 14 **Courants généraux et de marée.** — Malgré plusieurs études et observations effectuées, les résultats, concernant l'écoulement de l'eau dans cette partie de l'estuaire, demeurent complexes. L'onde de marée se propage plus librement dans les eaux larges et profondes de la partie Nord de l'estuaire du Saint-Laurent, entre la pointe des Monts et la rivière Saguenay, que dans sa partie Sud. Par conséquent, le long de la rive Nord, le courant longe la côte vers l'amont en marée montante et il prend la direction opposée lors de la marée descendante. Le long de la Côte-Nord, le courant de flot se reproduit régulièrement, sa vitesse augmentant à mesure qu'il remonte l'estuaire. La partie la plus large, au milieu de l'estuaire, est une zone d'étalement de courant à marée montante.

 15 Le long de la rive Sud, entre Matane et la pointe au Père, l'écoulement se fait généralement vers l'aval mais de façon irrégulière. Le courant de jusant augmente quelque peu la vélocité de l'écoulement tandis que la marée montante fait dévier le courant en direction Sud, vers la rive. Il faut souligner aussi que les directions et vitesses mentionnées sont susceptibles d'être modifiées considérablement par les conditions météorologiques (vents, pression barométrique, etc.).


16 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca.

17 **Le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent**, voué à la protection et la mise en valeur des ressources marines, couvre la demie Nord de l'estuaire du Saint-Laurent dans le secteur compris en amont du quai public des Escoumins jusqu'au Gros cap à l'Aigle. Certains règlements

régissent les activités à l'intérieur du parc et l'utilisation des infrastructures. De plus, les navigateurs doivent respecter la vitesse maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu'ils sont dans la zone protégée du parc marin. Pour de plus amples renseignements, consulter en annexe la carte des limites du parc et le résumé de la réglementation ou communiquer avec le personnel du parc au 182, rue de l'Église, Tadoussac (Québec), G0T 2A0, tél. : 418-235-4703.

 18 **Mouillages.** — De nombreux mouillages, décrits plus loin, sont situés aux endroits suivants :

- à la baie de Godbout
(49°19'N, 67°35'W; carte 1236);
- à la baie des Anglais
(49°15'N, 68°07'W; carte 1226);
- à la rade de Rimouski
(48°30'N, 68°32'W; carte 1236);
- à la baie aux Outardes
(48°59'N, 68°36'W; carte 1236);
- autour de l'île du Bic
(48°23'N, 68°52'W; carte 1223);
- à la baie de Mille-Vaches
(48°31'N, 69°12'W; carte 1320);
- au Nord de l'île La Razade d'en Bas
(48°14'N, 69°08'W; carte 1320).

 19 De plus, les embarcations peuvent **mouiller** aux endroits suivants :


- à la grande anse Saint-Augustin
(49°19'N, 67°25'W, carte 1236);
- à la grande baie Saint-Nicolas
(49°18'N, 67°46'W, carte 1236);
- dans l'anse du Petit Mitis située au SE de la pointe Mitis
(48°41'N, 68°01'W, carte 1236);
- à l'anse Saint-Pancrace
(49°17'N, 68°03'W, carte 1236);
- à l'anse à l'Original
(48°22'N, 68°47'W, carte 1223);
- au havre Colombier
(48°50'N, 68°52'W, carte 1236).

20 **Note.** — Se référer préalablement à la carte pour les profondeurs et les zones de dépôts de déblais.


21 **Glace.** — La glace de mer commence habituellement à se former vers la mi-décembre et progresse jusqu'à la pointe des Monts pour couvrir la partie méridionale de l'estuaire jusqu'à Marsoui (49°13'N, 66°04'W), vers la fin du mois. En raison des courants et des vents dominants des secteurs Ouest à NW, la glace s'épaissit et s'étend plus rapidement le long de la rive Sud. Le vent influence beaucoup le déplacement des glaces, créant ainsi une congestion le long de la rive Sud et des brèches plus au Nord, sous le vent. En général, la débâcle débute vers la mi-mars et l'estuaire est libre de glace en avril. Pour obtenir plus de détails, consulter le fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*.


De la pointe des Monts à la pointe Saint-Pancrace

Carte 1236


 22 Autour de la pointe des Monts, le flot est faible ou absent, sauf très près de terre, tandis qu'au Sud et au SW, dans la partie centrale de l'estuaire, les courants portent généralement au Sud à une vitesse moyenne de 0,7 nœud jusqu'à un maximum de 1,2 nœud, mais ils peuvent aussi porter au Nord et au NE.

23 La **grande anse Saint-Augustin** s'ouvre à 1,5 mille à l'Ouest de la pointe des Monts; un îlot gît dans la partie Nord de l'anse. Les embarcations viennent parfois s'y **abriter** des vents d'Est. On retrouve une profondeur de 4,1 m près du milieu de l'entrée. Une ligne tirée entre l'îlot au Nord et la pointe située à l'Est de l'entrée marque la limite d'une zone asséchante. Le fond remonte rapidement dans cette anse. On signale aussi que des engins de pêche sont parfois mouillés dans les approches de cette anse.

 24 **Godbout**, village de 325 hab., est situé à 8,5 milles à l'Ouest de la pointe des Monts. Une église avec une flèche se dresse dans le village. Un **traversier** assure un service régulier entre Godbout et Matane; sa route habituelle est indiquée sur la carte. On y retrouve une gare fluviale.



 25 Le **quai** du traversier à Godbout, d'une longueur de 150 m, offre une profondeur de 6,5 m sur le côté NW qui est le poste d'amarrage du traversier. Ce quai est enroché sur toute sa face SE; cet enrochement est couvert à marée haute.


26 Un quai en ruine se trouve à environ 150 m au Nord du quai du traversier. Le côté Sud de ce quai en ruine est complètement enroché; on retrouve une **rampe de mise à l'eau** sur le côté Nord.

 27 Le **feu** du quai de Godbout (1692.5) se dresse sur l'extrémité du quai du traversier.

28 Une **bouée lumineuse** de tribord (1692), K14, est mouillée à environ 1 mille au large de l'embouchure de la rivière Godbout.

29 **Amer.** — • Une croix illuminée est érigée sur le versant de la colline du côté Est de la **baie de Godbout** (49°20'N, 67°35'W).


  30 Les navires peuvent **mouiller** à environ 0,75 mille au NE de l'embouchure de la **rivière Godbout**; les profondeurs variant entre 10 et 40 m. Une bonne précaution est d'approcher lentement et de rôder sur son ancre à une profondeur choisie, car le fond est très accore. Ce mouillage est abrité des vents du secteur Ouest; les courants de marée sont faibles et irréguliers, portant souvent vers la terre.


 31 Les embarcations peuvent aussi **mouiller** au large de l'embouchure de la **petite rivière Godbout**,


GODBOUT (2017)





située dans le coin NE de la baie par fond de 5 m, sur du sable et du gravier.

 32 Un **récif** artificiel avec une profondeur de 6,6 m se situe à 2,5 milles au SW de Godbout; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages.


 33 La **grande baie Saint-Nicolas** s'ouvre à 6,5 milles à l'Ouest de Godbout. C'est une baie étroite qui s'étend sur 1,2 mille dans le NW, entre des collines granitiques de 150 à 210 m d'altitude; elle est complètement entourée de terre. Elle offre un **mouillage** très abrité aux embarcations. Dans sa partie la plus profonde, on y trouve 16 m d'eau sur fond sablonneux. Sa largeur maximale est d'environ 350 m, mais celle de l'entrée n'est que de 137 m. Un **banc** découvrant s'étend de son entrée jusqu'à 0,7 mille vers le SE. Ce banc protège la baie de la houle provenant des secteurs Sud à Est. Il est couvert de quelques gros blocs de pierre visibles à la marée basse, à l'exception d'un très gros bloc pierreux gisant à l'extrémité Sud qui ne couvre jamais complètement.


 34 L'étroit **chenal** d'accès longe la **pointe Saint-Nicolas** ($49^{\circ}18'N$, $67^{\circ}46'W$) jusqu'à un rétrécissement d'une profondeur inférieure à 2,4 m, qui se trouve près d'une petite pointe. Une fois passé cette petite pointe, les profondeurs augmentent. La connaissance des lieux est nécessaire.

 35 **Obstruction.** — • Des **câbles aériens**, d'une hauteur libre de 33 m, traversent la baie vis-à-vis l'entrée de la grande baie Saint-Nicolas.


 36 Un **mouillage** par 7,2 m d'eau, sur fond de vase et de sable, se trouve au Sud de l'entrée de la baie, en relevant à 355° la pointe Saint-Nicolas et à 067° la pointe située à 0,5 mille plus à l'Est.

37 La **pointe à la Croix**, à 3 milles au SW de la pointe Saint-Nicolas, est large, granitique, dénudée et très abrupte.

 38 La municipalité de **Franquelin**, 359 hab., est située à 3,5 milles à l'WNW de la pointe à la Croix. Une église avec un dôme y est **remarquable**.


 39 L'**anse Saint-Pancrace**, située à 9 milles à l'Ouest de la pointe à la Croix, a une largeur d'environ 0,4 mille à son entrée, mais rétrécit à 0,1 mille, puis s'élargit quelque peu par la suite, dans une zone où les profondeurs sont de 27 à 37 m. Les rives de l'anse sont accores et atteignent une altitude d'environ 245 m. On peut apercevoir une chute d'eau sur le côté Ouest de l'anse. Des pontons sont aménagés dans la partie NE de l'anse; ils sont la propriété du *club nautique de Baie-Comeau*. Les navigateurs désirant utiliser ces installations devront s'adresser préalablement au **port de plaisance** de Baie-Comeau. Les embarcations peuvent aussi **mouiller** au large de ces installations en prenant garde, car le fond est accore.

40 **Note.** — Les vents des secteurs Sud et Est s'engouffrent dans l'anse et y forment une grosse houle.

 41 Le **rocher Comeau, haut-fond** rocheux couvert de 2,9 m d'eau, gît à 0,6 mille au SE de la pointe Ouest de l'entrée.

42 **Amer de sécurité.** — • Il est possible, en venant de l'Est, de parer le rocher Comeau en passant au Nord d'une ligne tirée entre la chute d'eau et la rive Ouest de l'anse.

43 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, d'une altitude de 328 m et portant des feux rouges, se dresse à 1,2 mille au NW de l'anse Saint-Pancrace.

 44 Le **feu** de la **pointe Saint-Pancrace** (1709), avec une marque de jour rectangulaire orange fluorescent sur deux côtés, s'élève sur cette pointe ($49^{\circ}15'N$, $68^{\circ}05'W$). Une plate-forme d'atterrissage d'hélicoptère se trouve près du feu.

ANSE SAINT-PANCRACE (2017)



Port de Baie-Comeau

Carte 1226

45 **Renseignements généraux.** — Le port de Baie-Comeau, situé dans la baie des Anglais ($49^{\circ}14'N$, $68^{\circ}08'W$), est administré par la *Corporation de Gestion du Port de Baie-Comeau (CGPBC)* ; le gardien de quai possède un bureau sur place (téléphone : 418-296-4296). Les installations du traversier appartiennent au *ministère provincial des Transports*. Le port est ouvert toute l'année; la carte en indique les limites. En 2008, on y a manutentionné 6,2 M t de marchandises, composées principalement de grains, d'alumine, de bauxite, de coke, d'aluminium, de papier journal, de bois d'œuvre et de produits pétroliers. De plus, des navires de croisière y font escale.

46 La ville de **Baie-Comeau**, 22 220 hab., regroupe deux secteurs résidentiels : le secteur Marquette, sur la rive Ouest de la baie, et le secteur Mingan, situé plus à l'Ouest. On compte, parmi les principales industries, une usine de papier journal, une fonderie d'aluminium et un terminal à grains.

47 Des **pilotes lamaneurs** et un **remorqueur** sont disponibles. Les arrangements, afin d'obtenir leurs services, doivent être pris avec la compagnie *Cargill*. Il est **obligatoire** de faire appel à un pilote lamaneur et au remorqueur pour l'accostage aux quais des compagnies *Alcoa* (anciennement *Métaux Reynolds*) et *Cargill*.

48 **Renseignements sur l'arrivée.** — Baie-Comeau est un port d'entrée en **douane** mais n'est pas un poste de quarantaine; se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements*

généraux, pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Des prolongations et des exemptions au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent y être délivrées conformément au *Règlement sanitaire international*.

49 **Réglementation.** — Les navires qui manœuvrent ou qui font route dans le port, qui sont amarrés à quai ou mouillés, sont soumis au *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*.

50 **Approches.** — La **baie des Anglais** s'ouvre entre la pointe Saint-Pancrace et la **pointe Saint-Gilles**, à 4 milles vers le SW. Généralement profonde, cette baie est ouverte et exposée à une grosse houle par vents des secteurs Sud et Est; ses rives sont escarpées et rocheuses.

51 Une **bouée lumineuse** de tribord (1717), *KD14*, est mouillée à 3,5 milles à l'Est de la pointe Saint-Gilles, à l'embouchure de la rivière Manicouagan.

52 L'**alignement lumineux** (privé) de la baie des Anglais (1710, 1711) est orienté à $312\frac{1}{2}^{\circ}$ et se trouve au fond de celle-ci ($49^{\circ}16'N$, $68^{\circ}08'W$). Les feux reposent sur des tourelles, portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

53 L'**alignement lumineux** (privé) de l'entrée de l'anse du Moulin (1714, 1715) est orienté à $239\frac{1}{2}^{\circ}$. Le feu antérieur, visible sur tout l'horizon, repose sur un réservoir ($49^{\circ}15'N$, $68^{\circ}08'W$) et porte une marque de jour carrée orange fluorescent et blanc. Le feu postérieur, qui n'est visible que sur l'alignement, porte une marque de jour similaire et repose sur une base en béton érigée sur le versant de la colline, près de la route.

PORT DE PLAISANCE À BAIE-COMEAU (2020)



54 L'**alignement lumineux** (privé) de l'anse du Moulin (1712, 1713), orienté à $237\frac{1}{2}^\circ$, se trouve à proximité de l'élévateur à grains ($49^\circ 15'N$, $68^\circ 08'W$). Le feu antérieur repose sur un mât à l'Est des silos et porte une marque de jour orange fluorescent et blanc. Le feu postérieur s'élève sur une tourelle portant une marque de jour similaire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

55 Le **feu** de Baie-Comeau (1716) s'élève sur l'extrémité du quai public ($49^\circ 14'N$, $68^\circ 08'W$).

56 Le **feu** (1715.7) du traversier de Baie-Comeau s'élève sur l'extrémité du quai du traversier-rail ($49^\circ 14'N$, $68^\circ 08'W$).

57 Les navires peuvent **mouiller** au large des quais, du côté Ouest de la baie, par fond de 20 à 40 m, mais à l'extérieur de la zone d'interdiction de mouillage indiquée sur la carte. Ce mouillage est exposé aux vents des secteurs de l'Est au Sud.

58 **Obstruction.** — • Un **émissaire**, dont l'extrémité est couverte de 8,3 m d'eau, s'étend vers l'Est jusqu'à 0,1 mille de l'enracinement du quai public; un panneau indiquant l'interdiction de mouiller est placé sur la rive.

59 **Amers.** — • L'usine de papier journal de la compagnie *Produits forestiers Résolu* est située à 1 mille au SW du quai public. • Une tour de télécommunication, d'une altitude de 134 m, se dresse à 1,2 mille au SW du quai public. • Des tours de télécommunication sont érigées à environ 0,6 mille à l'Ouest du quai public. • La flèche d'une église, située à 0,7 mille au NW du quai public, atteint une altitude de 138 m. • Les installations portuaires de la compagnie *Alcoa* sont situées dans l'anse du Moulin. • Les nombreux silos du terminal à grains de la compagnie *Cargill* sont situés juste au Nord de l'anse du Moulin.

60 **Amarrage et installations portuaires.** — Les installations portuaires sont réparties en trois secteurs; le quai public, les installations de la compagnie *Alcoa* et le terminal à grains de la compagnie *Cargill*. Le tableau 3.2 en donne les caractéristiques.

61 Le **quai** public s'étend vers le NE, puis vers le Nord, pour former un bassin. Ce long quai protège les quatre postes d'amarrage à l'Ouest du quai public, le quai privé (en ruine) de la compagnie *Produits forestiers Résolu* ainsi que les deux postes pour les traversiers.

62 La section du **quai** public, qui se prolonge sur 428 m en direction Nord, abrite les postes n^{os} 1, 2 et 3, numérotés à partir de l'extrémité Nord. Le poste n^o 4 occupe la section qui s'étend en direction NE; une **rampe roulante mobile**, installée sur flotteur, est aménagée à l'enracinement du quai public. D'une capacité maximale de 400 t, cette rampe mesure approximativement 33 m de long par 9 m de large; elle est réglable en hauteur. Un système de **protection cathodique** contre la corrosion est installé aux postes n^{os} 3 et 4 ainsi qu'à la rampe ro-ro. Lors d'amarrage à ces postes, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

63 Le **quai** privé de la compagnie *Produits forestiers Résolu* est situé immédiatement au Nord de l'enracinement du quai public; il est en ruine. La **rampe** pour le traversier des passagers et véhicules routiers est aménagée immédiatement sur le côté Nord de ce quai privé, tandis que la **rampe** du traversier-rail se trouve à faible distance au Nord du même quai privé. On y retrouve une gare fluviale.

64 La compagnie *Alcoa* exploite un poste d'amarrage (poste n^o 1) à 0,8 mille au Nord du quai

Tableau 3.2 Quais du port de Baie-Comeau


Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quai privé			
Corporation de Gestion du Port de Baie-Comeau (CGPBC)			
1	150	8,6	
2	150	8,9	
3	128	8,7	
4	246	8,7	Rampe roulante mobile; prise d'eau
Quai privé			
Produits forestiers Résolu			
	180	-	Quai en ruine
Quai privé			
Alcoa			
1	164	9,3 *	Deux grues pour le déchargement d'alumine et de coke, Taux moyen par grue : 500 t/h; oléoduc; prise d'eau
Terminal à grain			
Cargill			
1	178	12,2 **	Chargement de grain, taux maximal : 3000 t/h; prise d'eau
2	178	11,6 **	Chargement de grain, taux maximal : 3000 t/h; prise d'eau
3	212	8,4 **	Déchargement de grain, taux maximal : 3000 t/h; prise d'eau

† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

* Sans garantie de la compagnie.

** Profondeur maintenue par dragage régulier par la compagnie Cargill.

public, dans l'anse du Moulin. Ce poste s'étend en direction NE, le long de la jetée extérieure, et est équipé de deux grues à succion pour le déchargement d'alumine et de coke. Un convoyeur transporte la matière première vers les trois réservoirs érigés au SW du quai : deux réservoirs d'une capacité de 40 000 t pour l'alumine et un autre de 5 000 t pour le coke. Des collecteurs pour la manutention de produits pétroliers sont installés à environ 65 m de l'extrémité du poste n° 1. On retrouve un hangar avec les bureaux des autorités du quai à l'enracinement de celui-ci.

 65 Le terminal à grains de la compagnie Cargill, à faible distance au Nord de l'anse du Moulin, comprend deux môles, un élévateur à grains d'une capacité d'environ 441 785 t (blé) et de nombreux silos. Le môle SE consiste en un quai brise-lames d'une longueur de 212 m; son côté NW, servant au déchargement du grain,

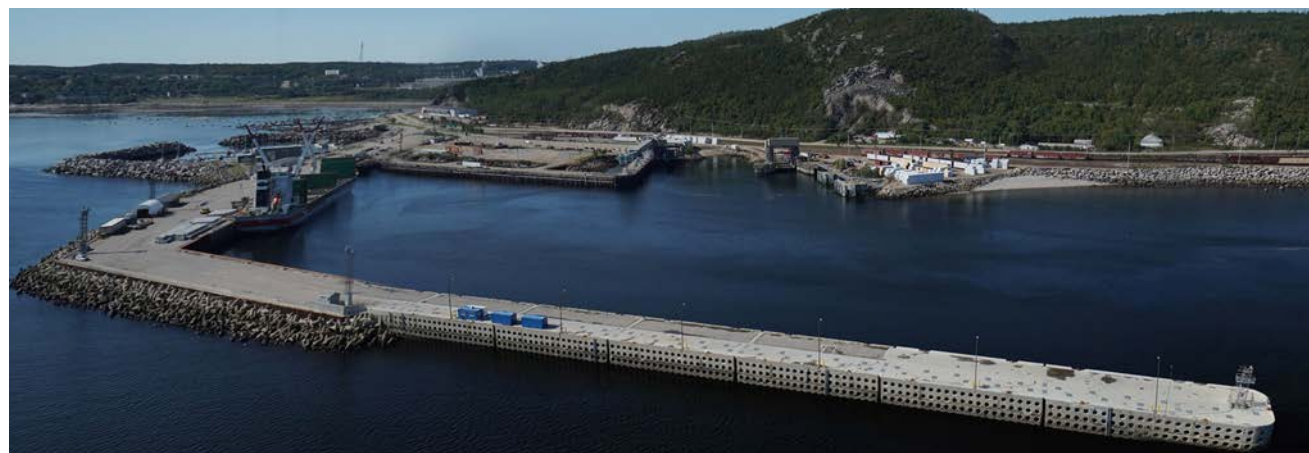
abrite le poste n° 3. Le môle NW, d'une longueur de 178 m, sert au chargement des navires qui peuvent s'y amarrer des deux côtés; le poste n° 1 occupe le côté NW tandis que le poste n° 2 le côté SE. Les deux môles sont équipés de prises d'eau.

Tableau 3.3 Dimensions limites des navires pour les quais privés de Baie-Comeau

	mètres
Alcoa (anciennement Métaux Reynolds)	
Longueur	168 *
Largeur	35
Cargill (terminal à grain)	
Longueur	259
Largeur	35

* Mesurée entre le centre de l'écouille de la dernière cale et l'étrave du navire.

PORT DE BAIE-COMEAU, POSTES 1 À 4 ET DES TRAVERSISERS (2009)



BAIE-COMEAU, QUAIS PRIVÉS (ALCOA) (2017)



BAIE-COMEAU, QUAIS PRIVÉS (CARGILL) (2017)



66 Un bassin, formé par deux brise-lames et situé au Sud de l'enracinement du quai public, abrite un **port de plaisance** (*Club nautique de Baie-Comeau*); voir en annexe pour la liste des services offerts. Des feux (privés, saisonniers) s'élèvent sur les brise-lames. Des **bouées lumineuses** privées balisent l'approche au bassin.


67 **Approvisionnement.** — La ville dispose de toutes les commodités modernes usuelles, dont un hôpital. On peut

se procurer des vivres et de l'approvisionnement de pont et de machines. Une conduite d'eau est placée au poste n° 4 du quai public. Une compagnie privée offre le service de livraison d'eau potable par camion-citerne; s'informer auprès du gardien de quai.

68 **Services portuaires.** — On peut louer toutes sortes de grues. Il est aussi possible d'effectuer des réparations ne nécessitant pas la mise en cale sèche. Le **service des aussières** est assuré par le personnel terrestre.

69 La compagnie *Eastern Canada Towing* opère un **remorqueur** de 3600 HP. Un préavis de 24 heures et une confirmation 1 heure avant l'arrivée doivent être transmis à la compagnie *Cargill* afin d'obtenir l'assistance du remorqueur. Les communications peuvent être faites par radio VHF sur la voie 14.


70 Un expert maritime de la *Garde côtière canadienne* assume les responsabilités de **gardien de quai**. Des chimistes sont habilités à inspecter et à émettre les certificats de dégageage pour les cales des navires.

 71 **Transports.** — Baie-Comeau est reliée au système routier provincial. L'aéroport de Baie-Comeau, situé sur la **péninsule de Manicouagan** à 5 milles au SW du port, assure des liaisons aériennes quotidiennes avec les aéroports de Montréal et de Québec. Un service régulier de **traversiers** pour passagers et véhicules routiers assure une liaison quotidienne entre Baie-Comeau et Matane. Un **traversier-rail** assure une liaison fréquente entre Matane, Baie-Comeau et Sept-Îles. Leur route habituelle est portée sur la carte.


De la pointe Saint-Gilles à Forestville

Carte 1236

72 La **rivière Manicouagan** débouche dans le Saint-Laurent entre la pointe Saint-Gilles et la pointe Lebel, à 3,2 milles vers le SW. La **pointe Lebel**, basse, boisée et dense, présente une large plage sablonneuse pourvue d'une **rampe de mise à l'eau**. À 3,7 milles au Sud de cette pointe, se trouve la **pointe Manicouagan**, aussi basse et très boisée. Une large plage sablonneuse borde la pointe et s'étend jusqu'à la municipalité de Pointe-aux-Outardes, située à 9,5 milles dans l'WSW.

 73 Le **feu** de la pointe Manicouagan (1719) s'élève sur la pointe (49°06'N, 68°12'W). Un **racon** (—••—) est installé sur la tour du feu, ainsi qu'un **réflecteur radar**.

74 Une **bouée lumineuse** de tribord (1718), K30, est mouillée à environ 3,2 milles au SE de la pointe Manicouagan.


 75 Le long des **battures de Manicouagan**, les **courants** sont assez réguliers, avec une vitesse moyenne approximative de 2 nœuds durant le flot et le jusant. Au large des battures, la mer est souvent grosse, en particulier lorsque le vent souffle contre le courant.


 76 Des **points d'appel** des *SCTM*, instaurés au large de la pointe Manicouagan, sont indiqués sur la carte.

77 La **rivière aux Outardes** se jette dans le Saint-Laurent à l'Ouest de **Pointe-aux-Outardes**, municipalité où se dresse une petite chapelle. Cette rivière n'est fréquentée

que par les embarcations locales. L'eau de la rivière, de plus faible densité que l'eau de mer, couvre souvent toute la **baie aux Outardes**, lui donnant l'apparence d'être peu profonde. La baie aux Outardes s'ouvre entre la pointe aux Outardes et la pointe à Michel, à 9,7 milles au SW.

78 Plusieurs îlots gisent près de l'embouchure de la rivière aux Outardes. Les plus **remarquables** sont l'**île Blanche**, rocher de granit blanc dénudé haut de 23 m, et l'**île de la Mine**, rocher rouge dénudé d'une hauteur de 15 m.

 79 Un bon **mouillage** par 25 m d'eau, sur fond de vase, se trouve dans la baie aux Outardes sur les relèvements 192° de la pointe à Michel et 065° de la pointe Manicouagan. Les embarcations peuvent mouiller plus près de terre par fond de 11 m. C'est un **mouillage** excellent par coups de vent du secteur Ouest.


 80 Dans la baie aux Outardes, la vitesse des **courants** de marée dépasse rarement 2 nœuds et celle du courant de flot est beaucoup plus faible. Dans la partie Ouest de la baie, la direction des courants est inversée par l'écoulement de la rivière, si bien que le courant de flot porte au Nord et au NE et le courant de jusant au SW et au SE.


81 **Amers.** — • Un château d'eau s'élève sur le côté Est de la rivière aux Outardes, à faible distance au NNE de la municipalité de **Chute-aux-Outardes** (49°09'N, 68°23'W). • Un obélisque blanc s'élève à l'embouchure de la rivière aux Outardes sur la rive Ouest, près de l'île Blanche (49°03'N, 68°33'W).

82 La **pointe à Michel**, basse et sablonneuse, est difficile à distinguer la nuit. À 2 milles de la pointe, à l'intérieur des terres, la région est couverte d'épinettes. Un **banc** sablonneux s'étend jusqu'à 0,7 mille de la plage de sable qui borde la pointe. La **rivière Betsiamites** débouche dans le Saint-Laurent entre la pointe à Michel et la **pointe de Betsiamites**, dans le NW. L'embouchure de cette rivière est large mais obstruée par des battures. La **réserve indienne de Pessamit (Betsiamites)** est regroupée autour d'une petite baie située sur le côté Nord de l'embouchure de la rivière.

83 Une **balise** orange fluorescent (48°54'N, 68°40'W), munie d'un **réflecteur radar**, s'élève à 2 milles au SW de la pointe à Michel.

84 La **bouée lumineuse** de tribord (1726), K32, est mouillée à 1,8 mille au SSW de la pointe à Michel.


 85 Un **mouillage** protégé des vents du NE, par fond de 10 à 30 m, se trouve sur le relèvement 064° de la balise située à 2 milles au SW de la pointe à Michel, à une distance de 1,25 mille de cette balise.


 86 Les **îlets Jérémie** sont constitués d'un îlot rocheux et de quelques monticules de sable blanc et d'argile gisant au Nord et près de l'îlot. D'une hauteur de 12 m, il est situé près de la côte à 7 milles à l'WSW de la pointe à Michel. Un **haut-fond**, couvert de 0,7 m d'eau, gît à 1,3 mille à l'ESE des îlets Jérémie.

HAVRE COLOMBIER (2009)




87 **Littoral.** — Entre la pointe à Michel et les îlets Jérémie, la côte est basse et sablonneuse, alors qu'entre les îlets Jérémie et Portneuf-sur-Mer, située à 20 milles en amont, elle est rocheuse et s'adosse à des collines atteignant 245 m d'altitude. À quelque 4 milles à l'intérieur des terres, on aperçoit, parallèle à la côte, une crête de granit blanc d'une hauteur de 137 m.

 88 Le **cap Colombier**, à 5 milles au SW des îlets Jérémie, est une presqu'île rocheuse d'une altitude de 43 m, avec deux îlots rouges du côté Ouest. Le **feu** (saisonnier) du cap Colombier (1729) s'élève sur le côté Sud du cap (48°49'N, 68°53'W). Une plate-forme d'atterrissage d'hélicoptère se trouve près du feu.

 89 Le **havre Colombier** est formé de deux petites anses. Celle du SW est protégée des vents du secteur Ouest et offre, aux embarcations, un **mouillage** par fond de sable de moins de 4 m tandis que celle du NE est moins profonde et parsemée de rochers.


90 **Amer.** — • Une tour de télécommunication, portant des feux rouges et d'une altitude de 127 m, se dresse à 0,8 mille à l'intérieur des terres, à mi-distance entre le cap Colombier et les îlets Jérémie.

 91 Un **rocher** à fleur d'eau gît à environ 0,3 mille au SW du cap Colombier. Un **haut-fond**, couvert de 2,5 m d'eau, se trouve à 0,6 mille au SE du même cap. Les **battures Gulnare**, à 1,5 mille au large du cap Colombier, forment une étroite arête de roches, couverte de 3 à 4,4 m d'eau, qui s'étend sur 2 milles dans l'axe SW-NE.


92 **L'île Laval**, ronde et rocheuse, dont le sommet est couvert d'arbres, atteint 76 m de haut et est située à 7,2 milles au SW du cap Colombier. Une **balise** rectangulaire orange fluorescent est érigée sur le côté Sud de l'île. L'ensemble de l'île forme un refuge faunique et une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.


93 À partir d'une ligne tirée entre la pointe au Père (48°31'N, 68°28'W) sur la rive Sud et la pointe Orient (48°46'N, 68°59'W) sur la rive Nord, certains règlements spécifiques et certaines règles de sécurité s'appliquent à certains navires selon qu'ils sont en remontant ou en descendant le fleuve Saint-Laurent.

94 La **bouée lumineuse** de tribord (1736), K38, est mouillée à 2,2 milles à l'ESE de l'île Laval.

 95 La **baie Verte** s'ouvre à 0,8 mille au SW de l'île Laval et on y retrouve un **quai**. Ce quai, d'une longueur de 138 m et d'une largeur de 20 m, a son côté Ouest enroché. Une **rampe mobile** pour le traversier est installée du côté Est de l'enracinement du quai. Ce quai se prolonge vers le Sud par un brise-lames qui se termine par une structure orientée vers le SE, qui est découvrante. Une **rampe de mise à l'eau** se trouve au NE du quai. La baie est protégée à l'Est par un brise-lames qui prolonge, vers le SSW, la **pointe Rocheuse**.

96 Des **bouées** jalonnent le **chenal** d'accès. La plus extérieure est la **bouée lumineuse** de tribord (1736.8), KE2, qui est mouillée près de l'alignement à 0,6 mille à l'ENE de la pointe Rocheuse.

 97 Le **feu** de la pointe Rocheuse (1738) s'élève à faible distance à l'Est de la baie Verte (48°44'N, 69°03'W).

 98 L'**alignement lumineux** de Forestville (1739, 1740), orienté à 261½°, se trouve à faible distance à l'Est de la ville et conduit dans le **chenal** d'accès de la baie Verte. Le feu antérieur s'élève près de la rive (48°44'N, 69°04'W). Les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement


99 Une **balise de jour** de tribord, fixée sur une tour, s'élève sur l'extrémité du brise-lames de la pointe Rocheuse (48°44'N, 69°03'W).


FORESTVILLE (2017)



100 **Approvisionnement et services portuaires.** — La ville de **Forestville**, 3319 hab., est située au sommet des versants qui bordent la rive, à 0,7 mille à l'Ouest du quai. On y retrouve différents commerces ainsi que des cliniques médicales. On peut obtenir de l'eau, du mazout et du diesel par camion-citerne, des vivres et certains approvisionnements de pont et de machine. On ne peut faire effectuer que des réparations mineures.

101 **Transports.** — Une petite piste d'atterrissage se trouve à l'Ouest de Forestville et assure des liaisons avec Baie-Comeau et Mont-Joli. Un service quotidien d'autobus assure la liaison avec Québec et Baie-Comeau.

 102 Un **traversier** (passagers et véhicules automobiles seulement) saisonnier assure la liaison entre Forestville et Rimouski.

 103 On peut **mouiller** à 2 milles au large de la baie Verte, par 10 à 15 m d'eau, sur fond de sable et vase.


De Forestville à l'anse aux Basques


104 **Littoral.** — À environ 0,5 mille au Sud de Forestville, des falaises d'argile forment la côte sur une distance de 5 milles, jusqu'à la pointe des Fortin.


105 **L'île Patte de Lièvre**, flot rocheux d'une hauteur de 11 m, se trouve à 0,1 mille au large de ces falaises, à 1,7 mille au Sud de Forestville.

106 La **pointe des Fortin**, basse et sablonneuse, est située du côté Est de la **rivière Portneuf**. L'embouchure de la rivière est encombrée par des **bancs** sablonneux. Un étroit **chenal** permet d'accéder à l'entrée de la rivière. Une barre de sable, émergeant du banc de Portneuf, borde le côté Ouest du chenal. Un bouquet d'arbres, situé à l'Ouest de l'entrée du chenal d'accès, marque la partie centrale de cette barre de sable.

107 **Amer.** — • Deux tours de télécommunication, portant des feux rouges, se dressent sur la pointe des Fortin.

 108 Le **chenal** d'accès à la rivière, bien qu'il soit jalonné par des **bouées** non lumineuses (privées), exige la plus grande prudence; la connaissance des lieux est nécessaire. La crue des eaux, l'ensablement et les tempêtes sont autant de facteurs qui peuvent affecter les profondeurs à l'embouchure de la rivière. En raison des conditions changeantes, les **bouées** peuvent être déplacées afin de préciser le meilleur chenal.

 109 Un **quai** public avec pontons est situé sur la rive NE, en dedans de l'entrée de la rivière. Une **rampe de mise à l'eau** adjacente à une jetée enrochée est située sur la rive SW, en face du quai public.

 110 **Obstructions.** — • Un **émissaire** s'étend à partir de l'enracinement du quai de la rive Sud jusqu'à mi-distance du quai sur l'autre rive avec à son extrémité, un **caisson** recouvert de 0,2 m d'eau. • Une conduite sous-marine traverse la rivière Portneuf entre le quai et le **port de plaisance**. • Un **pont** fixe, laissant une hauteur libre de 3,1 m, enjambe la rivière à faible distance en amont du port de

PORTNEUF-SUR-MER (SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF) (2017)



plaisance. • Un **câble aérien**, d'une hauteur libre de 6,0 m, franchit la rivière juste en aval du pont.

111 La municipalité de **Portneuf-sur-Mer (Sainte-Anne-de-Portneuf)**, 781 hab., est située sur la côte, au sommet d'un escarpement sablonneux, dans le Sud et près de l'embouchure de la rivière Portneuf. Elle est marquée par une église située près de la rive.

112 **Littoral**. — Entre l'extrémité Ouest de l'entrée de la rivière Portneuf et la pointe à Boisvert, à 5 milles au SSW, les terres en arrière de la côte sont boisées et relativement basses, avec des collines à quelque 2 milles à l'intérieur. Le **banc de Portneuf** s'étend jusqu'à 1,4 mille de la rive.

113 La **pointe à Boisvert** est basse et sablonneuse. Une tour de télécommunication, portant des feux rouges, s'élève à 2,7 milles au NW de cette pointe.

114 La **bouée lumineuse** de tribord (1747), K48, est mouillée à 1,3 mille au SE de la pointe à Boisvert.



115 Des **points d'appel** des *SCTM*, instaurés au large de la pointe à Boisvert, sont indiqués sur la carte.



116 **Mesures provisoires volontaires saisonnières**. — Du mois de mai à octobre inclusivement, les navires marchands et de croisière devraient éviter de passer dans la zone au Nord du dispositif de séparation du trafic s'étendant de la pointe à Boisvert jusqu'à la zone de prudence de la **station de pilotage Les Escoumins**, ceci afin de réduire le bruit et les risques de collision avec des baleines. Si impossible, les navires devront réduire leur vitesse sur l'eau à 10 nœuds ou moins.

117 La **baie de Mille-Vaches** s'ouvre entre la pointe à Boisvert et les îlets Boisés qui sont situés à 11 milles au SW de la pointe. La baie est bordée sur toute sa longueur par de larges battures de sable et de vase parsemées de gros blocs de pierre, surtout dans la partie Ouest. Le secteur résidentiel de **Saint-Paul-du-Nord**, situé sur la rive de la baie, est regroupé sous la municipalité de **Longue-Rive**, 1193 hab. Il est marqué par une église avec une flèche.

118 **Sault-au-Mouton**, secteur résidentiel qui est regroupé sous la municipalité de Longue-Rive, est situé à l'embouchure de la **rivière du Sault au Mouton**, à quelque 2 milles au SSW de Saint-Paul-du-Nord. Une église avec une flèche s'élève dans ce secteur résidentiel.



119 On trouve un bon **mouillage** dans la baie de Mille-Vaches, au large de Sault-au-Mouton, par fond de 15 à 20 m à moins d'un mille des **battures de Mille-Vaches**.

Carte 1320

120 Les **îlets Boisés** (48°25'N, 69°19'W), au nombre de deux, se trouvent sur les battures, à environ 0,3 mille de la rive. L'altitude de l'îlot du NE est de 18 m tandis que celle du SW atteint 29 m. Entre ces îlets et la baie des Escoumins, à 5 milles en amont, la rive s'adosse à des falaises d'argile boisées.

121 La **baie des Escoumins**, à 5 milles au SW des îlets Boisés, s'ouvre au Sud de la **pointe de la Croix**. On retrouve sur cette pointe, une croix lumineuse et une rampe de mise à l'eau. Sauf dans la partie peu profonde où s'écoule

STATION DE PILOTAGE DES ESCOUMINS (2020)



la **rivière des Escoumins**, la baie assèche complètement. **Les Escoumins**, municipalité de 2058 hab., se trouve sur le rivage de la baie, près de l'embouchure de la rivière. Une église avec une flèche se dresse au milieu de la municipalité.



122 Le **quai** public des Escoumins, d'une longueur de 122 m, est enroché sur sa face Nord. Une **rampe mobile** pour le traversier est installée à l'enracinement du poste Sud. Ce quai constitue la limite aval du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent; voir l'information en début de chapitre et en annexe pour les règlements régissant les activités à l'intérieur du parc et pour l'utilisation des infrastructures.



123 Un **traversier** saisonnier assure le transport de passagers et de véhicules routiers entre Les Escoumins et Trois-Pistoles, sur la rive Sud, et son horaire est basé sur l'heure de la pleine mer à Trois-Pistoles. Sa route habituelle est indiquée sur la carte.

124 **Amer.** — • Un château d'eau, d'une altitude de 88 m et portant des feux rouges, s'élève à 0,9 mille au SW du quai public.



125 Le **feu** (saisonnier) du quai des Escoumins (1753) repose sur la structure de la rampe mobile à l'enracinement du quai public (48°21'N, 69°23'W), qui est aussi muni d'un **réflecteur radar**.

126 **Centre de surveillance radar.** — Dans le cadre des *Services de communications et de trafic maritime* de la voie navigable du Saint-Laurent, un centre de surveillance radar opère à partir de l'anse aux Basques, en vue d'accroître la sécurité de la navigation. Cette station est équipée d'installations radio et d'un radar de surveillance qui couvre un rayon de 32 milles.



127 **Station de pilotage Les Escoumins.** — L'anse aux Basques, petite crique située à quelque 2 milles au SW du quai public des

Escoumins, abrite la **station de pilotage** des Escoumins. La bâtisse de la station est érigée sur la rive Nord de l'anse. Le **quai** de la station, administré par l'*Administration de pilotage des Laurentides (A.P.L.)*, est implanté du côté Nord de l'anse. Il mesure 55 m de long, offre une profondeur de 7 m et est abrité par une aile perpendiculaire de 17 m du côté du large tandis qu'un quai de 48 m de long, muni d'un déflecteur de vagues, est adjacent et perpendiculaire à son extrémité Ouest. Les postes d'amarrage du quai sont réservés aux bateaux-pilotes. La **zone d'embarquement et de débarquement des pilotes** est indiquée sur la carte.

128 Des pontons, totalisant 65 m de longueur, sont installés à courte distance à l'WNW du quai de la station. Une zone draguée à 3 m (1991) est attenante aux pontons. On y retrouve de l'approvisionnement en eau. Ces installations servent principalement aux pêcheurs et relèvent du *ministère des Pêches et des Océans*. Une **rampe de mise à l'eau** se trouve à l'WSW de ces pontons.



129 Le **pilotage** est **obligatoire** pour la majorité des navires montant le Saint-Laurent en amont des Escoumins. Le capitaine des navires concernés, en provenance de tout point situé à l'Est des détroits de Belle Isle, de Cabot ou de Canso, doit donner un premier avis de 24 heures de son heure prévue d'arrivée (HPA) au **pilotage**, un deuxième avis de 12 heures de l'HPA du navire, et un dernier avis confirmant ou rectifiant l'HPA, 6 heures avant l'HPA du navire. Si le navire provient d'un point situé à l'Ouest de ces mêmes détroits, le capitaine doit donner un premier avis, 12 heures avant l'HPA et un avis confirmant ou rectifiant l'HPA, 6 heures avant l'HPA du navire.



130 Les capitaines de navire devant changer de pilote à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal doivent donner un préavis de 4 heures au **pilotage** concerné. Pour

plus de détails sur le **pilotage**, se référer à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs*.



131 Un **dispositif de séparation du trafic** est en vigueur pour les na-

vires à destination ou en provenance de la **zone d'embarquement et de débarquement des pilotes** située au large de l'anse aux Basques. Les cartes indiquent en détail ce dispositif. Des **points d'appel** des *SCTM*, instaurés au large de la **station de pilotage** de l'anse aux Basques, sont indiqués sur la carte.



132 Avant d'entrer dans la **zone d'embarquement des pilotes**, il faut obtenir l'autorisation de l'indicatif d'appel « *Trafic Escoumins* », par le radiotéléphone VHF sur la voie 9. Cette autorisation de mouvement ne sera accordée que lorsque le navire précédent sera bien dégagé de la zone d'embarquement des pilotes. Les navires descendants ont la priorité. Les navires manœuvrant pour embarquer ou débarquer un pilote ne doivent pas venir en dedans de l'isobathe de 200 m.

133 **Service de livraison urgente de cartes marines.** — La station de pilotage des Escoumins est en mesure de vendre aux navigateurs des cartes et publications nautiques canadiennes qui couvrent le fleuve Saint-Laurent, des Escoumins à Montréal, y compris la rivière Saguenay. Les navigateurs devront faire connaître leurs exigences en même temps que leur demande de service de pilotage. Pour plus de détails, se référer à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs*.



134 Le **feu** de l'anse aux Basques (1754) s'élève sur l'extrémité Nord de l'entrée de l'anse (48°19'N, 69°25'W). Un **racon** (— • —) est installé sur la structure du feu.

135 **Amer.** — • Une tour radar, portant des feux rouges, se trouve à 0,25 mille à l'Ouest du quai de l'anse aux Basques.



136 **Bombes non éclatées.** — Les navigateurs sont prévenus qu'en 1949 une quantité indéterminée de munitions a été déversée dans le fleuve Saint-Laurent, au Sud des Escoumins, dans environ 275 m d'eau. Ces munitions, même après des années d'immersion, présentent un danger éventuel pour quiconque tente de les saisir ou de les récupérer. Si on les prend dans un filet ou un chalut, la police locale, la *Garde côtière canadienne* ou les autorités militaires doivent être averties immédiatement; le personnel qualifié des *Forces canadiennes* en assurera l'enlèvement et la destruction. Pour de plus amples renseignements, consulter l'*Édition annuelle des Avis aux Navigateurs*.

137 **Remarque.** — Se reporter au fascicule ATL 111 — Île Verte à Québec pour la description du fleuve Saint-Laurent en amont de l'anse aux Basques.

De Matane à Pointe-au-Père

Carte 1236

138 **Littoral.** — Entre Matane et la pointe Mitis qui est située à 22 milles en amont, la rive est libre de danger isolé. À quelque 9 milles au SW de Matane et à 2 milles à l'intérieur des terres, s'élève une colline atteignant environ 220 m de haut. Une autre colline, à 7 milles au SW de la précédente et à 1,7 mille à l'intérieur des terres, s'élève à une altitude de 181 m sur un terrain relativement plat.

139 Le secteur résidentiel de **Petit-Matane**, regroupé avec la ville de Matane, est à 3,3 milles en aval de la rivière Matane et est marquée par une église avec une flèche.

140 **Matane**, ville de 14 684 hab., est construite sur les deux rives de la **rivière Matane**, à son embouchure.



141 Le secteur du Vieux Port de Matane, dans l'embouchure évasée de la rivière, s'ensable rapidement et n'est accessible qu'aux embarcations. Il est préférable d'obtenir des informations locales récentes avant d'utiliser le **chenal** d'accès, bordé par un brise-lames de chaque côté. Un **port de plaisance** (*Club de yacht de Matane*) est aménagé dans un bassin à l'extrémité SE du brise-lames Est; voir en annexe pour la liste des services offerts. Un petit brise-lames ferme partiellement le bassin de la marina, à son extrémité Ouest, laissant un passage restreint. L'ancien *quai des Jobbers*, situé à l'Ouest de l'embouchure, est maintenant transformé en une promenade touristique avec **débarcadère** dans un petit bassin.



142 **Obstructions.** — • Des palplanches d'acier **submergées** se trouvent à faible distance à l'Ouest de l'extrémité du brise-lames Ouest. • Une passerelle surélevée d'observation de la montée du saumon est installée sur le brise-lames Ouest.



143 Une **bouée lumineuse** (privée) de mi-chenal (1702), *MATAN*, est mouillée à 0,2 mille au large des brise-lames situés à l'embouchure de la rivière Matane. Un **feu** (privé, saisonnier) s'élève à l'extrémité du brise-lames Est (1704) et un autre sur celui de l'Ouest (1703).



144 Le **feu** à secteurs (privé, saisonnier) de Matane (1703.5) est installé sur le côté Nord du **pont** fixe de la route provinciale 132 enjambant la rivière Matane. Un des secteurs du feu, qui est de couleur blanche, indique la route à suivre pour être dans le **chenal** d'accès du Vieux Port de Matane.


Port de Matane

145 Le **port de Matane** est situé à 1,7 mille à l'Ouest du Vieux Port et est administré par la *Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie*; le maître de port pos-

VIEUX PORT DE MATANE (2010)




sède un bureau sur place, téléphone : 418 560-2514 (24/7). Les installations du traversier sont gérées par la *Société des Traversiers du Québec*. Le port est ouvert toute l'année; des navires brise-glaces de la *Garde côtière canadienne* en assurent l'accès durant l'hiver.

 146 Le **pilotage** n'est pas obligatoire mais on peut en obtenir les services en s'adressant au maître de port.


147 **Renseignements sur l'arrivée.** — Matane est un port d'entrée en **douane** pour les navires commerciaux, mais n'est pas un poste de quarantaine; se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*, pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Le bureau des **douanes** situé à Baie-Comeau à quelque 33 milles au NNW, dessert le port; un préavis est nécessaire afin d'obtenir les services d'un agent durant les fins de semaine. Des prolongations au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent être délivrées par l'agent d'hygiène du milieu, conformément au *Règlement sanitaire international*.


148 **Réglementation.** — Les navires qui manœuvrent ou qui font route dans le port, qui sont amarrés à quai ou mouillés, sont soumis au *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*.


149 **Amers.** — • On remarque de nombreux bâtiments d'usine, avec leurs cheminées, à l'Ouest de la ville, au Sud du port. • Une rangée de réservoirs à pétrole s'étend aussi au SSE du port. • Un phare de navigation désaffecté ($48^{\circ}51'N$, $67^{\circ}33'W$) s'élève sur le rivage, à 0,7 mille à l'Ouest du **port de plaisance** : c'est une tour blanche à sommet rouge.


 150 **Obstructions.** — • Un émissaire s'étend sur une longueur de 555 m d'un point situé à environ 0,3 mille au NE du port. • Un autre émissaire, dont l'extré-



mité est couverte de 1 m d'eau, s'étend sur 300 m d'un point situé à environ 0,3 mille au SW du port.

 151 Le port est formé par deux brise-lames dont l'entrée, qui se prend venant du NE, est marquée par deux feux. Le **feu** du brise-lames Ouest de Matane (1705.6) s'élève à l'extrémité du brise-lames Ouest, au Nord de l'entrée ($48^{\circ}51'N$, $67^{\circ}35'W$) du port. Le **feu** du brise-lames Est de Matane (1705.4) s'élève au SE du feu précédent, sur l'extrémité du brise-lames Est.

 152 Un **feu** privé (1705.5) s'élève sur un des caissons d'accostage du traversier-rail de Matane. Un autre **feu** privé (1705.55) s'élève sur le premier de six pieux (le pieu antérieur). Ces pieux servent d'alignement pour une compagnie privée et portent des bandes horizontales jaunes.

 153 154 **Amarrage.** — Le **quai** commercial est situé en dedans du brise-lames Ouest et offre un poste d'amarrage.

 154 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai commercial de Matane. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

  155 Le terminal du traversier est situé en dedans du brise-lames Est et comprend deux postes : un pour le traversier des véhicules routiers et des passagers et l'autre pour le traversier-rail, au Sud du premier. On y retrouve une gare fluviale. Le *quai des Pêcheurs* est situé dans la partie Sud du port; une usine de transformation du poisson est érigée près de ce quai. On y retrouve aussi un débarcadère avec des pontons protégé par un brise-lames juste au SE de la jetée sur pilotis.

MATANE (2010)



156 **Approvisionnement.** — La ville dispose de toutes les commodités modernes usuelles, dont un hôpital. On peut se procurer des vivres et de l'approvisionnement de pont et de machines. Il y a possibilité de livraison de mazout, de diesel et d'essence par camion-citerne; des préarrangements sont nécessaires avec les compagnies pétrolières présentes. On dispose de prises d'eau et d'électricité au poste n° 1 ainsi qu'au *quai des Pêcheurs*.


157 **Services portuaires.** — Le service des d'amarrage est assuré par le personnel terrestre. Un **chantier maritime** (*Méridien Maritime*) se trouve, à l'intérieur du port, à faible distance au NE du *quai des Pêcheurs*. On y effectue des réparations de coque et de machine ainsi que la construction de bateaux. Le chantier dispose d'une **cale de halage** d'une capacité de 200 t, accessible à marée haute, pouvant accommoder des bateaux d'une longueur maximale de 35 m.

Tableau 3.4 Quais du port de Matane

Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quai commercial 1	186	9,7	Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Aire d'entreposage extérieur : 9 300 m ² ; hangar Oléoduc; prise d'eau; électricité
Quai des Pêcheurs	161	3	Pêches et Océans Canada Prise d'eau; électricité

† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

158 Le bureau de la *Garde côtière canadienne*, situé à Rimouski, dispose d'experts maritimes qui assument les responsabilités de **gardien de quai** pour Matane.

 159 **Transports.** — Matane est reliée au système routier provincial et aux réseaux ferroviaires. Un service régulier de **traversiers** pour passagers et véhicules routiers relie quotidiennement Matane à Godbout et à Baie-Comeau. Un **traversier-rail** assure une liaison fréquente entre Matane, Baie-Comeau et Sept-Îles. Leur route habituelle est portée sur la carte. De plus, un service saisonnier de **traversier** assure une liaison entre Montréal, Québec, Matane et Cap-aux-Meules.

160 **Amers.** — • Un vaste site comprenant de nombreuses tours supportant des éoliennes s'étend au SSW du port de Matane. • Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élèvent au sommet d'une colline, à 6,7 milles au SW du port de Matane.

161 **Saint-Ulric**, municipalité de 1660 hab., est située à l'embouchure de la **rivière Blanche**, à 7 milles en amont de Matane; la municipalité est marquée par une église avec une flèche. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**.



162 **Baie-des-Sables**, municipalité de 628 hab., est située à 9 milles en amont de Saint-Ulric; elle est marquée par une église, dont la flèche est **remarquable**. Un quai enroché est situé à l'Est de l'église et forme dorénavant une jetée.



 163 Des **points d'appel** des *SCTM*, instaurés au large de Baie-des-Sables, sont indiqués sur la carte.

164 **Les Boules**, secteur résidentiel regroupé avec Métis-sur-Mer, est situé à 3,5 milles en amont de Baie-des-Sables. Cet endroit doit son nom aux îlots ronds et dénudés, situés à faible distance de la rive et à 2,1 milles à l'ENE de la pointe Mitis. Le plus **remarquable** de ces îlots atteint une altitude de 14 m, avec des rochers découvrant et plus petits de chaque côté.

165 **Amers.** — • Un vaste site comprenant de nombreuses tours supportant des éoliennes s'étend au NE de Métis-sur-Mer. • Le **mont Comi** est **remarquable** avec une altitude de 574 m, à 11 milles au SE de la pointe au Père. Des tours de télécommunication, portant des feux rouges, s'élèvent sur son sommet (*48°28'N, 68°13'W*).



166 **Métis-sur-Mer**, ville de 579 hab., est située à 1,6 mille à l'Est de la pointe Mitis.


  167 La **pointe Mitis**, à 6 milles au SW de Baie-des-Sables, est basse et boisée avec des **réécifs** qui la débordent jusqu'à 0,4 mille au NE. Le **feu** de la pointe Mitis (*1707*), tour blanche à sommet rouge, s'élève sur la pointe (*48°41'N, 68°02'W*).


  168 L'**anse du Petit Mitis**, située au SE de la pointe Mitis, est petite et divisée en deux criques parsemées de grosses roches qui assèchent; la pointe qui sépare les deux criques est débordée par des **réécifs**. Les embarcations peuvent **mouiller** à mi-distance entre les îlots


Les Boules et le **réécif** qui s'étend immédiatement à l'Est de la pointe Mitis, par 5,5 m d'eau sur fond de sable et de vase. Les navires côtiers trouveront un **mouillage** plus au large par 5 à 10 m d'eau. Cette anse est protégée des vents des secteurs Sud et SW.


169 La **pointe aux Cenelles**, falaise d'une hauteur approximative de 18 m, se trouve à 5 milles au SW de la pointe Mitis. Elle forme l'extrémité WSW de la **baie Mitis**.

  170 Par beau temps, on peut **mouiller** au large de la baie Mitis, par 5 à 10 m d'eau, sur un fond de bonne tenue. L'embouchure de la **rivière Mitis**, qui débouche dans le fond de la baie, offre un abri aux embarcations mais la connaissance des lieux est nécessaire.

 171 **Obstructions.** — • Une prise d'eau s'étend jusqu'à 1 mille au Nord de la pointe aux Cenelles. • Une deuxième prise d'eau s'étend jusqu'à 0,15 mille au Nord de la rive, à faible distance à l'Est de la première.


 172 Le **quai** de l'Institut Maurice-Lamontagne, centre de recherche du *ministère des Pêches et des Océans*, se trouve à faible distance à l'Ouest de la pointe aux Cenelles. D'une longueur de 166 m avec une aile perpendiculaire de 72 m, il est enroché du côté Est; on y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. Le quai n'est pas éclairé et son accès est restreint aux navires désignés. On y retrouve un bureau régional du *Service hydrographique du Canada*. (Voir CEN CA579225)


 173 **Sainte-Flavie**, municipalité de 965 hab., se trouve à 3,5 milles au SW de la pointe aux Cenelles; elle est marquée par une église avec une flèche. Un **quai** enroché, est implanté à 0,3 mille au SW de l'église. Une **rampe de mise à l'eau** se trouve à l'enracinement du quai.

 174 **Obstruction.** — • À 0,2 mille au NE du quai, un émissaire s'étend jusqu'à 285 m de la rive; le caisson à son extrémité est couvert de 1,2 m d'eau.


175 La ville de **Mont-Joli**, 6594 hab., est située à l'intérieur des terres à quelque 2 milles de Sainte-Flavie et est marquée par une église avec une flèche. Les terres s'élèvent graduellement vers l'intérieur.


176 L'aéroport régional de Mont-Joli est situé au SE de Sainte-Flavie; un feu aéronautique y est installé. Une antenne radio est située au Sud de l'église de Sainte-Flavie; elle porte des feux rouges.


 177 La **pointe aux Coques**, à 11 milles au SW de la pointe aux Cenelles, est basse. Entre ces deux pointes, la côte est faite de gravier et frangée de **réécifs** schisteux qui découvrent sur 0,2 mille à la marée basse.


 178 **Sainte-Luce**, municipalité de 2962 hab., s'étend de part et d'autre de la rive sablonneuse de l'**anse aux Coques**. Une église avec une flèche marque la pointe aux Coques. À faible distance à l'Est de cette église, se trouve un **quai** public de 116 m de long, avec un tableau de 9 m qui assèche complètement; la hauteur du quai est


d'environ 1,5 m. À la pleine mer, des embarcations peuvent être mises à flot à partir de la plage qui est attenante au quai. Une grande bâtisse, érigée sur un plateau à environ 600 m au SW de cette église, est visible du large.

 179 L'**épave** « *Empress of Ireland* » gît à 4,3 milles au NNW de l'église du secteur de Sainte-Luce. Cette épave est classée *bien historique et archéologique* : une réglementation s'y applique. Des **bouées** d'amarrage (privé, saisonnier) sont mouillées à cet emplacement.

 180 Une seconde **épave** (*Nipigon*), située plus en amont et à 3,9 milles au NNW de l'église du secteur de Sainte-Luce, sert à des activités de plongée sous-marine.

 181 Entre Sainte-Luce et la pointe au Père, située à 3,7 milles en amont, les habitations se succèdent et les terres en arrière des crêtes côtières sont cultivées. Les ruines d'un quai ($48^{\circ}31'N$, $68^{\circ}28'W$), gisant sur la **pointe au Père** qui est basse et rocheuse, ont été enrochées et forment maintenant une vaste jetée qui s'étend sur 310 m vers le NW. On retrouve un sous-marin — musée à l'enracinement de cette jetée.

 182 Des **vestiges submergés** provenant des ruines de l'ancien quai sont couverts de 2,3 m d'eau. Immédiatement en aval de la jetée, une **prise d'eau** s'étend jusqu'à 850 m de la rive en direction NNW.

 183 De plus, des **câbles sous-marins** de télécommunication relient les rives de la pointe au Père et de Baie-Comeau. Les navigateurs doivent se référer à la carte marine pour connaître leurs emplacements et éviter de mouiller dans leurs parages.

184 Le secteur résidentiel de **Pointe-au-Père**, regroupé avec la ville de Rimouski, s'étend au SE de la pointe. Une réserve nationale de faune (*Environnement Canada*) se trouve juste en amont de la pointe et une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.

185 **Amers.** — • Un phare de navigation désaffecté ($48^{\circ}31'N$, $68^{\circ}28'W$) s'élève sur la pointe au Père : c'est une tour blanche à sommet rouge. On retrouve à proximité la structure à claire-voie de la tour supportant l'ancien feu de navigation maintenant désaffecté et qui a 34 m de haut. • Une église avec une flèche se trouve immédiatement à l'Est de la pointe au Père.

Port de Rimouski

186 Le **port de Rimouski** ($48^{\circ}29'N$, $68^{\circ}31'W$) se trouve à 3 milles en amont de la pointe au Père et est administré par la *Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie*; le maître de port; le directeur du port possède un bureau sur place, téléphone : 418 722-3011 ou 418 732-1818. Le port est ouvert toute l'année, mais l'assistance de brise-glace peut être


parfois nécessaire. En 2017, on y a manutentionné un total de 240 158 t de produits pétroliers et de marchandises diverses.

187 **Renseignements sur l'arrivée.** — Rimouski est un port d'entrée en **douane** pour les navires commerciaux, mais n'est pas un poste de quarantaine; se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*, pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Le bureau des **douanes** situé à Baie-Comeau, à quelque 50 milles au NNE, dessert le port; un préavis est nécessaire afin d'obtenir les services d'un agent durant les fins de semaine. Des prolongations au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent être délivrées par l'agent d'hygiène du milieu, conformément au *Règlement sanitaire international*.


188 **Réglementation.** — Les navires qui manœuvrent ou qui font route dans le port, qui sont amarrés à quai ou mouillés, sont soumis au *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*.


189 **Amers.** — • À environ 0,5 mille au NE de l'embouchure de la **rivière Rimouski**, on aperçoit la flèche de la cathédrale de Rimouski, 67 m d'altitude. • Une église avec une flèche, atteignant 38 m d'altitude, s'élève près du port. • Quelques réservoirs blancs sont installés au SE du port.


190 191 Le **chenal** d'accès, offrant une profondeur de 4,9 m (2019), est balisé par des **bouées lumineuses** et un **alignement lumineux**.


 191 **Note.** — Il est important de bien identifier les feux de navigation afin de ne pas les confondre avec les lumières de la ville, de l'aéroport ou celles éclairant les quais.

192 La **bouée lumineuse** de bâbord (*1731*), *H41*, est mouillée à 1,6 mille au Nord du feu de Rimouski; c'est celle qui est la plus au large.

 193 Le **feu** de Rimouski (*1733*) s'élève sur l'extrémité NW du quai Est ($48^{\circ}29'N$, $68^{\circ}31'W$).

 194 L'**alignement lumineux** du port de Rimouski (*1734*, *1735*) est orienté à $178\frac{1}{2}^{\circ}$. Le feu antérieur ($48^{\circ}28'N$, $68^{\circ}31'W$) s'élève sur la rive à environ 0,8 mille au Sud du feu de Rimouski. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement et les marques de jour sont orange fluorescent avec une bande noire. Un **racon** (— •) est installé sur la structure du feu antérieur.

 195 On trouve un **mouillage** dans la **rade de Rimouski**, au large des quais du port. Le meilleur mouillage est par 7,8 m d'eau, en relevant le feu de Rimouski à 177° à une distance de 1 mille.

 196 **Amarrage.** — Les quais transversal et Ouest sont interdits d'accès et d'amarrage. En raison des risques d'effondrement, les plaisanciers ou tout autres navires ne doivent pas s'en approcher à moins de 20 m. Le quai Est s'étend en direction NW sur 425 m et, de son extrémité NW, un éperon (poste n° 6), de 113 m de long, s'étend en direction ESE. L'extrémité du quai Est ainsi que

RIMOUSKI (2010)



la face externe de l'éperon sont enrochées. Le tableau 3.5 en donne les caractéristiques.

197 Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé sur le quai Est (postes 3, 4 et 5). Lors d'amarrage à l'un de ces postes, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

198 Le **chenal** d'accès et la zone attenante aux quais sont sujets à l'ensablement. Les profondeurs peuvent être moindres que celles qui sont indiquées sur la carte. Pour plus de renseignements sur les profondeurs, les navigateurs communiqueront avec le centre *SCTM* par l'in-

dicatif d'appel « *Trafic Escoumins* » par radio VHF sur la voie 9.

199 Un brise-lames situé à l'Est du quai Est forme un bassin avec celui-ci. Un **port de plaisance** (*Marina de Rimouski*) est aménagé dans le bassin; se référer à l'annexe pour la liste des services offerts. Des pontons, reliés au quai Est par une passerelle, sont situés du côté Ouest du bassin; ces pontons desservent les bateaux de pêche.

200 Par vent des secteurs Nord et NE, il se forme une forte houle immédiatement au Nord du quai éperon ainsi qu'entre celui-ci et l'extrémité du brise-lames, à l'entrée du bassin du **port de plaisance**.

Tableau 3.5 Quais du port de Rimouski

Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quai Ouest			
1	213	-	Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Quai en ruine / Interdit d'amarrage et d'approcher à moins de 20 m
8	30	-	Quai en ruine / Interdit d'amarrage et d'approcher à moins de 20 m
Quai transversal			
2	184	-	Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Quai en ruine / Interdit d'amarrage et d'approcher à moins de 20 m
Quai Est			
3	130	5,1	Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie / Pêches et Océans Canada
4	150	6,3	Oléoduc pour produits pétroliers
5	150	7,1	
6	113	2,5	Pêcheurs
7	255	2,5	Traversier saisonnier et pêcheurs


† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

201 **Approvisionnements.** — **Rimouski**, ville de 46 430 hab., dispose de toutes les commodités modernes usuelles, dont un hôpital. On peut se procurer des vivres et de l'approvisionnement de pont et de machines. Il y a possibilité de livraison de mazout, de diesel et d'essence par camion-citerne; des préarrangements sont nécessaires avec les compagnies pétrolières.

202 **Services portuaires.** — Les services d'eau et d'amarrage sont rendus disponibles par un entrepreneur privé. Le port public est muni de quelques entrepôts; le **quai Est** est équipé de collecteurs reliés à un oléoduc et des voies ferrées désaffectées sont toujours présentes sur le quai Ouest.

203 Un bureau régional de *Transports Canada* se trouve à Rimouski. Une des divisions de la *Réserve navale du Canada* y est aussi implantée.

204 **Transports.** — Rimouski est reliée au réseau autoroutier provincial. Le port de Rimouski est le point de départ de la **desserte maritime** saisonnière qui relie Sept-Îles, Port-Menier, Havre-Saint-Pierre, Natashquan et sept autres localités de la côte Nord du golfe du Saint-Laurent jusqu'à Blanc-Sablon. L'aéroport de Rimouski est situé à environ 0,5 mille au SE du port.



 205 Un **traversier** saisonnier assure le transport de passagers et de véhicules automobiles seulement entre Rimouski et Forestville, sur la rive Nord.

De Rimouski à Trois-Pistoles

206 **L'île Saint-Barnabé**, reliée à la terre ferme par des battures de vase parsemées de blocs de pierre, se trouve à 1,8 mille au large de Rimouski. L'île est couverte d'arbres, à l'exception d'une clairière de 0,5 mille qui commence à 0,7 mille de son extrémité NE. Lorsqu'on l'aperçoit de l'Est, entre les relèvements 247° et 202°, elle semble être formée de deux îlots et ce n'est qu'à moins de 4 ou 5 milles qu'elle apparaît sous son véritable aspect. Le rivage Nord de l'île est frangé d'arêtes de schiste.

207 **L'îlet Canuel** est boisé, étroit et d'une altitude de 38 m. Il est situé à 0,8 mille au SE de l'extrémité SW de l'île Saint-Barnabé et à 0,2 mille au large de la terre ferme.

208 **Amers.** — • Des tours de télécommunication, d'une altitude de 242 m, s'élèvent à 4 milles à l'ESE de l'extrémité NE de l'îlet Canuel. • Des tours de télécommunication, d'une altitude de 173 m, se trouvent à 2,6 milles dans le SE de la même extrémité.

  209 Les embarcations trouveront un bon **mouillage**, par fond de vase de 2 à 5 m et abrité des vents d'Est, dans la **rade Saint-Barnabé**, au SSW de l'extrémité SW de l'île Saint-Barnabé. Les navigateurs devront cependant éviter de mouiller dans l'**aire d'aqua-**



culture délimitée à certains moments de la saison, par quatre **bouées** d'avertissement.

210 La **pointe à Santerre** est située à 5 milles au SW de l'île Saint-Barnabé. Entre ces deux endroits, la rive continentale est bordée par des arêtes de schiste asséchantes et, sur une partie de la distance, elle s'adosse à des falaises boisées. Dans l'Ouest de la pointe à Santerre et jusqu'au **cap du Corbeau**, situé à 2,5 milles au SW de la pointe, la rive s'adosse à des falaises boisées présentant des taches dénudées.


Carte 1223

211 Le **havre du Bic** s'ouvre entre le cap du Corbeau et le **cap Enragé**, à 1 mille à l'Ouest. Des falaises boisées, dénudées par endroits, bordent la rive au SW du cap Enragé.

212 213 Les deux îlots, situés à faible distance à l'Ouest du cap du Corbeau, sont ronds et boisés. L'**île Brûlée**, l'îlot le plus à l'Ouest, a une altitude de 34 m, et l'autre, l'**île du Massacre**, de 32 m.

  213 Un **chenal**, asséchant et balisé par des **bouées** (privées), conduit à un **port de plaisance** (*Bassin d'amarrage du parc du Bic*), situé à 0,2 mille au SE de l'île du Massacre; des pontons sont aménagés à l'intérieur d'un bassin creusé. La connaissance des lieux est nécessaire. Se référer à l'annexe pour la liste des services offerts.

214 **Le Bic**, secteur résidentiel regroupé avec la ville de Rimouski, surplombe le havre du Bic. Une église avec une flèche, visible de l'WNW, marque ce secteur; une croix illuminée se trouve à 0,1 mille à l'Ouest de l'église.

 215 Les embarcations peuvent **mouiller** par fond de vase de 2,4 à 4,3 m entre le cap Enragé et l'île Brûlée.

216 **Littoral.** — Les terres au SW du Bic sont très accidentées. Les collines s'élèvent pour former des crêtes étroites, parallèles à la côte, et séparées par des vallées. Le **pic Champlain** (48°20'N, 68°50'W) est le point culminant de la région avec une altitude de 344 m. Une partie de cette région est protégée dans les limites du **parc national du Bic**. Ce parc provincial s'étend entre le cap du Corbeau et l'îlet au Flacon. Certains règlements régissent l'accès et les activités à l'intérieur du parc ainsi que l'utilisation des infrastructures. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le personnel du parc au 3382, route 132 Ouest, Le Bic (Québec), G0L 1B0, tél. : 418-736-5035, téléc. : 418-736-5039.


217 **Amers.** — • Le sommet, appelé « *pic Champlain* », porte des tours de télécommunication, d'une altitude de 411 m, portant des feux rouges. • Du large, on aperçoit une ligne **remarquable** de falaises sédimentaires ceinturant le pic Champlain. Vues de l'amont ou de l'aval, les crêtes formant la montagne présentent un aspect **remarquable**.


218 Le **cap à l'Orignal**, à environ 2,5 milles à l'Ouest du cap Enragé, forme l'extrémité NNW d'une presqu'île. D'une


HAVRE DU BIC (2010)





altitude de 72 m, le cap est haut et étroit avec une falaise de 65 m de haut sur sa face Nord. La **montagne à Michaud** ($48^{\circ}21'N$, $68^{\circ}49'W$) est une colline boisée, atteignant 156 m d'altitude, qui se trouve au SE du cap; un terrain plat (tombolo) de 9,1 à 12 m d'altitude s'étend plus au SE vers la terre ferme.

 219 Le passage au Nord de l'**alignement visuel** formé par le cap Enragé et l'église du Bic permet de parer le **récif de l'Original** qui déborde le cap à l'Original de 1,5 mille vers le NE.


 220 L'**anse à l'Original**, qui s'ouvre entre le cap Enragé et le cap à l'Original, offre un bon **mouillage** aux embarcations, par fond de sable et de vase de 4,9 m, sur le relèvement 255° du cap à l'Original, à une distance de 1,2 mille. Les embarcations à plus faible tirant d'eau pourront mouiller plus au SW par 2,7 m d'eau.

 221 L'**île du Bic** est située à 2,2 milles au NW du cap à l'Original; elle est boisée et d'une altitude de 55 m. L'île est frangée de **récifs** de schiste asséchants. Le **chenal du Bic** passe entre l'île et la terre ferme.


 222 L'**île Bicquette**, partiellement boisée et d'une altitude de 15 m, est située à 1 mille au NW de l'île du Bic. Cette île est une réserve nationale de faune (*Environnement Canada*) et une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé. La carte indique les nombreux **récifs** qui gisent dans les parages de ces deux îles, entre lesquelles passe le **chenal Bicquette**.


 223 Le **feu** (saisonnier) de l'extrémité Ouest de l'île du Bic (1750), tour rouge et blanche avec marque


de jour rectangulaire orange fluorescent sur trois côtés, s'élève sur l'extrémité SW de l'île ($48^{\circ}23'N$, $68^{\circ}53'W$).


 224 Le **feu** à secteurs (saisonnier) de l'île Bicquette (1748), tour blanche, s'élève sur le côté NW de l'île ($48^{\circ}25'N$, $68^{\circ}54'W$); quelques bâtisses se trouvent près du feu.

225 La **bouée lumineuse** de bâbord (1749), $H47$, est mouillée à 1,6 mille à l'WSW de l'île Bicquette.


 226 De 5 milles en aval jusqu'à 5 milles en amont de l'île du Bic, les courants sont faibles et inférieurs à 1 nœud en moyenne, de 2 heures après la basse mer (BM) jusqu'à l'heure de la pleine mer (PM) à Pointe-au-Père. Au cours de cette période, le courant porte à terre en aval des îles et vers le large en amont. Parfois, aux environs de la quatrième heure après la BM, le courant peut, dans ces parages, porter au Sud à une vitesse de 0,7 nœud. Le courant maximum se produit au large de l'île Bicquette, 2 heures après la PM; il porte au NE et peut atteindre 2,2 nœuds.


 227 En amont de l'île Saint-Barnabé, un courant de flot longe la côte à marée montante. Au milieu du **chenal** du Bic, il s'amorce 1 heure environ après la basse mer à Pointe-au-Père et s'écoule jusqu'à l'heure de la pleine mer. Ici, les vitesses de flot et de jusant sont approximativement de 1,5 nœud en marées moyennes.


 228 Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le tableau des courants de marée apparaissant sur la *carte 1236*.


 229 Un **mouillage** abrité des vents du secteur Ouest se trouve au NE de l'extrémité Est de l'île du


Bic, dans l'anse entre le **récif du Nord-Est** et le **récif du Sud-Est**. Il y a un bon mouillage par 11,2 à 14,4 m d'eau, sur fond de sable et de vase, sur le relèvement 263° de la pointe NE de l'île du Bic, à une distance de 1 mille.

 230 Avec des vents du secteur Nord, le meilleur **mouillage** se trouve à environ 0,5 mille au SE, en mesurant du milieu du rivage SE de l'île du Bic.


 231 Avec des vents du secteur Est, les navires **mouilleront** plutôt à environ 0,6 mille au Sud du feu de l'île du Bic, par 11,0 m d'eau, sur fond de sable et de vase. À cet endroit, il n'y a pas moins de vent mais il y a beaucoup moins de mer que plus au NW et à l'Ouest de l'île.

 232 Il n'est pas recommandé aux navires de mouiller plus au large au NE de l'île du Bic en raison de la présence de **câbles sous-marins** dans ce secteur. On rapporte que l'ancre peut chasser en raison de la nature du fond combinée aux conditions changeantes de vent, de courant et de glace.

 233 Dans tous les **mouillages** mentionnés ci-dessus, les navires peuvent mouiller, à leur convenance, plus près de l'île.

 234 Des **câbles sous-marins** de télécommunication relient les rives du Bic et de Forestville. Les navigateurs doivent se référer à la carte marine pour connaître leur emplacement et éviter de mouiller dans leurs parages.


Carte 1320


 235 Le **rocher Alcide** gît à 3,6 milles au SSW du feu de l'île du Bic. C'est un pic rocheux couvert de 0,9 m d'eau, situé sur un **haut-fond** d'une longueur de 0,3 mille en direction Est-Ouest. La **bouée lumineuse (1751), ROALC**, est mouillée à faible distance au Nord du **récif**.

236 Le secteur résidentiel de **Saint-Fabien-sur-Mer** s'étend sur la rive de l'**anse à Mercier**.


237 **Amer**. — • Une tour de télécommunication, d'une altitude de 216 m et portant des feux rouges, s'élève à 2,7 milles au SW du pic Champlain, sur un massif rocheux (48°18'N, 68°53'W).


238 **Littoral**. — De 0,5 mille au SW de la **pointe à Mercier** jusqu'à la **pointe à Cives** (48°17'N, 68°57'W), soit une distance de 2,5 milles, la côte est formée de falaises boisées, dénudées par endroits, atteignant des altitudes de 152 à 183 m. Une **balise** orange fluorescent est érigée à 0,3 mille au SW de la pointe à Cives.

 239 La **bouée lumineuse (1752), CALR**, est mouillée à courte distance au Nord du **haut-fond** de 5,8 m qui se trouve à environ 3,5 milles au NW de la pointe à Cives. Un autre **haut-fond**, couvert de 9,4 m d'eau, gît à 2,9 milles à l'WNW de la même pointe.


 240 **Saint-Simon-sur-Mer** est un centre de villégiature situé à 6 milles au SW de la pointe à Cives; une **rampe de mise à l'eau** s'y retrouve. Un **haut-fond**,


couvert de 1,8 m d'eau, se trouve à 0,5 mille au NW de la rampe.


 241 L'île **La Razade d'en Bas**, 3 m d'altitude, est située à environ 1,5 mille de la rive Sud et à 9 milles au SW de la pointe à Cives. L'île **La Razade d'en Haut**, 9 m d'altitude, se trouve à 1,5 mille au SW de l'île La Razade d'en Bas et à 1,2 mille au large de la côte. Ces îlots sont rocheux et herbeux, mais sans arbres. Une croix en pierre est érigée sur l'île La Razade d'en Haut. Ces îlots sont un refuge d'oiseaux migrateurs (*Environnement Canada*) et une réglementation d'accès s'applique à ces territoires protégés.


 242 On trouve un **mouillage** pour les navires océaniques au Nord de l'île La Razade d'en Bas, par fond de 20 à 30 m.

243 **Littoral**. — Entre l'île La Razade d'en Bas et l'extrémité NE de l'île Verte, à 13 milles au SW, la côte est généralement basse, avec quelques pointes rocheuses portant des arbres. Les terres s'élèvent en crêtes ondulées jusqu'aux chaînes de l'intérieur, d'une altitude de 210 à 300 m mais sans sommets remarquables. La rive est bordée de grandes battures de sable qui sont parsemées de gros blocs de pierre.

 244 L'île **aux Basques**, dont l'extrémité NE se trouve à 3,5 milles au SW de l'île La Razade d'en Haut, est boisée avec une altitude de 40 m. Un **banc** sablonneux débordé la pointe SW de l'île de 0,4 mille dans le SE ne laissant qu'un étroit passage entre la **batture de Tobin** et l'île. Les navigateurs devront éviter de mouiller dans l'**aire d'aquaculture** délimitée à certains moments de la saison, par des **bouées** d'avertissement.

 245 Le **feu** (saisonnier) de l'île aux Basques (1756.4), muni d'un **réflecteur radar**, s'élève sur l'extrémité NE de l'île (48°09'N, 69°14'W). Cette île est un *lieu historique national du Canada* et un refuge d'oiseaux migrateurs (*Environnement Canada*) : une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.

 246 **Trois-Pistoles**, ville de 3359 hab., est desservie par un **quai** public de forme irrégulière qui s'appuie sur la pointe à 0,6 mille au NW de l'église. La partie NW du quai a une longueur de 229 m, avec un tableau en partie enroché et qui assèche; une **rampe mobile** d'embarquement se trouve au SE de l'extrémité en L.

 247 La partie SE du quai, d'une longueur de 90 m, porte un bâtiment pour le service d'excursions et de croisières; un **port de plaisance** (*Marina de Trois-Pistoles*), qui assèche complètement, et une **rampe de mise à l'eau** sont aménagés au SW de cette partie du quai; se référer à l'annexe pour les services offerts. On a accès au port de plaisance de 2 heures avant jusqu'à 2 heures après la marée haute. La partie aval du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent débute à quelque 9 milles au large du quai de Trois-Pistoles; voir l'information en début de chapitre et en annexe pour les rè-

TROIS-PISTOLES (2010)



gements régissant les activités à l'intérieur du parc et pour l'utilisation des infrastructures.

248 Un **traversier** saisonnier assure le transport de passagers et de véhicules routiers entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, sur la rive Nord, et son horaire est basé sur l'heure de la pleine mer à Trois-Pistoles. Sa route habituelle est indiquée sur la carte.

249 250 **Amers**. — • L'église de Trois-Pistoles, avec trois flèches dont l'une est plus haute que les autres, peut être aperçue d'une très grande distance, surtout lorsque le soleil s'y reflète. • Une tour de télécommunication, d'une altitude de 93 m et portant des feux rouges, s'élève à 1,7 mille au SW de l'église.

250 L'**alignement lumineux** de Trois-Pistoles (1756, 1756.1) est orienté à 137°. Le feu antérieur s'élève sur l'extrémité du quai (48°08'N, 69°11'W). Les feux ne sont visibles que sur l'alignement et portent des marques de jour orange fluorescent avec une bande noire.

251 Une roche découvrant de 0,1 m se trouve près de l'alignement, à environ 0,3 mille du quai. Une **bouée lumineuse** de tribord (1756.2), HR2, est mouillée près de la roche (48°08'N, 69°12'W).

252 Les embarcations disposent d'un **mouillage** par moins de 5 m d'eau, sur fond de sable et de vase, au large de l'extrémité NE de l'île aux Basques, en relevant le feu de cette dernière à 243°, à une distance de 1,1 mille.

253 Le village de **Rivière-Trois-Pistoles**, regroupé avec la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, est situé à 2,3 milles au SW de Trois-Pistoles. L'ancien quai situé à l'embouchure de la rivière est enroché sur toutes ses faces, à l'exception d'un **débarcadère** à son extrémité NW, et forme dorénavant une jetée. On retrouve une **rampe de mise à l'eau** du côté Sud de cette jetée.

254 L'**île aux Pommés**, altitude de 13 m, est située à 2,8 milles au SW de l'île aux Basques. Elle est couverte d'herbe, mais sans arbres.



255 Les embarcations peuvent **mouiller** par fond de 5 m à environ 0,4 mille au large de l'extrémité NE de l'île aux Pommes.

256 **Remarque.** — *Se reporter au fascicule ATL 111 — Île Verte à Québec pour la description du fleuve Saint-Laurent en amont de l'île aux Pommes.*

Plan de navigation

Adaptation de la publication TP 511F de Transports Canada

Déposez un plan de navigation pour chacune de vos excursions et confiez-le à une personne fiable. À votre retour, n'oubliez pas de désactiver votre plan de navigation, pour éviter le déclenchement de recherches inutiles.

Plan de navigation

Information sur le propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de téléphone de la personne
à contacter en cas d'urgence : _____

Information sur l'embarcation

Nom de l'embarcation : _____ Numéro de permis ou
d'immatriculation : _____

Voile : _____ Puissance : _____ Longueur : _____ Type : _____

Couleur _____ Coque : _____ Pont : _____ Cabine : _____

Type de moteur : _____ Autres caractéristiques distinctes : _____

Communications

Canaux radio surveillés : _____ HF: _____ VHF: _____ MF: _____

Numéro d'identification du service mobile maritime (ISMM) : _____

Numéro de téléphone cellulaire ou satellite : _____

Équipement de sécurité à bord

Gilets de sauvetage (précisez le nombre) _____

Radeaux de sauvetage : _____ Canot pneumatique ou petite embarcation
(précisez la couleur) : _____

Signaux pyrotechniques (précisez le nombre et le type) : _____

Autre équipement de sécurité : _____

Précisions concernant le voyage — Donnez ces précisions pour chaque voyage

Date de départ : _____ Heure de départ: _____

En partance de : _____ À destination de : _____

Itinéraire proposé : _____ Date et

_____ heure d'arrivée prévues : _____

Escales : _____ Nombre de personnes à bord : _____

Numéro de téléphone en cas de recherche et sauvetage : _____

A-2 Annexes

Si vous avez du retard, la personne responsable devra communiquer avec le Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) ou le Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC) le plus près.

N'attendez pas avant d'appeler en cas d'urgence. Plus vite vous appelez, plus vite l'aide arrivera.

JRCC Victoria (Colombie-Britannique et Yukon) 1 800 567-5111

+1 250 413-8933 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

#727 (cellulaire)

+1 250 413-8932 (téléc.)

jrccvictoria@sarnet.dnd.ca (courriel)

JRCC Trenton (au Canada) 1 800 267-7270

+1 613 965-3870 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1 613 965-7279 (téléc.)

jrctrenton@sarnet.dnd.ca (courriel)

MRSC Québec (Région du Québec) 1 800 463-4393

+1 418 648-3599 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1 418 648-3614 (téléc.)

mrscqbc@dfo-mpo.gc.ca (courriel)

JRCC Halifax (Région des Maritimes) 1 800 565-1582

1 800 563-2444 (Région de Terre-Neuve-et-Labrador)

+1 902 427-8200 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1 902 427-2114 (téléc.)

jrchalifax@sarnet.dnd.ca (courriel)

Service des plans de navigation des SCTM

Les centres des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) fournissent un service de traitement et d'alerte en rapport avec les plans de navigation, aussi appelés plans de route. Les navigateurs sont encouragés à transmettre les plans de navigation à une personne responsable. Si cela est impossible, les plans de navigation peuvent être communiqués à un centre des SCTM par téléphone ou par radio. Si un navire suivant un plan de navigation n'arrive pas à sa destination prévue, on appliquera des procédures pouvant aller jusqu'à une opération de recherche et sauvetage. La participation à ce programme est volontaire.

Consulter les Aides radio à la navigation maritime.

Tableau des services aux ports de plaisance

Nom	Téléphone	Nombre de places		Bouées d'amarrage	Capacité de levage	Treuil de démantèlement	Combustible	Rampe	Réparations	Provisions	Restauration	Eau potable	Électricité	Toilette/Douche	Buanderie	Vidange fosse septique	Voie VHF	Assistance maritime
		Total	Visiteurs															
Club nautique de Baie-Comeau Baie-Comeau	418-296-8066	60	10				E/D	☉	M/C			☉	☉	T/D	☉		68	☉
Havre polyvalent Cap-Chat	418-786-5572 418-786-2822	10	10					☉		☉		☉	☉	T/D				
Club nautique Forillon Gaspé (Rivière-au-Renard)	418-269-1212	40	30	☉	25 t		D		M	☉	☉	☉	☉	T/D	☉		68	
Club nautique de Havre-Saint-Pierre Havre-Saint-Pierre	418-538-1679	60	5		25 t		E/D	☉		☉	☉	☉	☉	T/D	☉		68	
Club de yacht de Matane Matane	418-562-3300	55	25		25 t	☉	E/D P	☉	M/C	☉	☉	☉	☉	T/D	☉		68	☉
Club nautique de Rivière-Portneuf Portneuf-sur-Mer	Activités suspendues																	
Marina de Rimouski Rimouski	418-723-0202	120	25		25 t		E/D N/P	☉	M/C	☉	☉	☉	☉	T/D	☉	☉	68	☉
Bassin d'amarrage du parc du Bic Rimouski (Le Bic)	418-736-5035	20	5					☉				☉	☉	T				
Havre polyvalent Rivière-la-Madeleine	418-393-2436	30	15				D	☉			☉	☉	☉	T/D			68	
Havre polyvalent Sainte-Anne-des-Monts	418-763-7252	50	30		70 t	☉	E/D	☉	M	☉	☉	☉	☉	T/D	☉		68	
Club nautique de Sept-Îles Sept-Îles	418-968-4747	110	15		25 t	☉	E/D	☉	M	☉	☉	☉	☉	T/D	☉		68	☉
Marina de Trois-Pistoles Trois-Pistoles	418-851-1202	30	10					☉	M/C		☉	☉	☉	T			68	☉

Les renseignements ont été fournis par la direction du port de plaisance.

E = Essence N = Naphte M = Mécanique T = Toilette
D = Diesel P = Propane C = Coque D = Douche

Autres références

[Information pour la protection des baleines noires](#)

[Renseignements sur les douanes pour les embarcations de plaisance](#)

[Parc National du Canada de Forillon](#)

[Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent](#)

[Prédiction des courants \(Visualiseur de données du MPO - Couche Dynamique de Courant IDMS\)](#)

[Données météorologiques](#)

A

Abri, baie de l', 1-29
 Aguanish, brisants, 1-9
 Aguanish (municipalité), 1-9
 Aguanish, rivière, 1-9
 Aigle, cap à l', 2-19
 Alcide, rocher, 3-22
 Américains, banc des, 2-3
 Américains, havre aux, 1-30
 Américains, île aux, 1-7
 Ancre, île de l', 1-12
 Anglais, baie des, 3-5
 Anglais, cap aux, 1-17
 Anglais, pointe aux, 1-30
 Anse Hunter, cayes de l', 1-31
 Anticosti, île d', 1-16, 2-18

B

Bagot, escarpement, 2-19
 Baie-Comeau, port de, 3-5
 Baie-Comeau (ville), 3-5
 Baie-des-Sables (municipalité), 3-17
 Baie-Johan-Beetz (municipalité), 1-11
 Baie-Trinité (village), 1-31
 Baleine, cap à la, 2-17
 Basque, récif du, 1-23
 Basques, anse aux, 3-13
 Basques, île aux, 3-22
 Basques, pointe aux, 1-21
 Bec-Scie, rivière, 2-19
 Bernier, pointe des, 2-12
 Betsiamites, pointe de, 3-9
 Betsiamites, réserve indienne de, 3-9
 Betsiamites, rivière, 3-9
 Bic, chenal du, 3-21
 Bic, havre du, 3-20
 Bic, île du, 3-21
 Bic, parc national du, 3-20
 Bicquette, chenal, 3-21
 Bicquette, île, 3-21
 Blanche, île, 3-9
 Blanche, rivière, 3-17
 Blancs, caps, 1-12
 Blaskowit, banc, 1-18
 Boisés, îlets, 3-12
 Boisvert, pointe à, 3-12
 Bon Ami, cap, 2-3
 Bonnes Femmes, anse des, 1-14
 Boucane, banc à la, 1-18
 Boucane, pointe à la, 1-19
 Boucher, caye à, 1-10
 Bouleau, rivière au, 1-19
 Bouleaux, chenal aux, 1-16
 Bouleaux de Terre, île à, 1-15
 Bouleaux du Large, île à, 1-15
 Bouleaux, île aux, 1-15
 Bouleaux, Petite île aux, 1-15
 Boule, baie de la, 1-24
 Bowen, rochers, 1-11
 Brûlée, île, 3-20
 Brume, île à la, 1-4

C

Cairntorr, rocher, 1-3
 Calculot, île à, 1-13
 Canuel, îlet, 3-20
 Caouis, rocher des, 1-30
 Cap-Chat, pointe de, 2-15
 Cap-Chat, rivière, 2-15
 Cap-Chat (ville), 2-16

Cap des Rosiers, anse du, 2-4
 Cap-des-Rosiers-Est (hameau), 2-4
 Caplan, ruisseau au, 1-17
 Capucins, baie des, 2-16
 Carbonneau, banc, 1-7
 Caribou, îlets, 1-31
 Carleton, pointe, 1-17
 Castor, ruisseau du, 2-13
 Caye à la Tête de Cheval, chenal de la, 1-15
 Cenelles, pointe aux, 3-17
 Centre, brisants du, 1-7
 Chaloupe, rivière à la, 1-19
 Champlain, pic, 3-20
 Chasse, île à la, 1-11
 Chasse, pointe à la, 1-23
 Chat, cap, 2-16
 Château, pointe du, 2-20
 Chic-Chocs, monts, 2-13
 Chicoutai, pointe, 1-5
 Chute-aux-Outardes (municipalité), 3-9
 Cives, pointe à, 3-22
 Cloridorme, baie de, 2-8
 Cloridorme (municipalité), 2-8
 Cloridorme, pointe de, 2-8
 Coacoachou, baie, 1-3
 Cochons, caye à, 1-15
 Cod, banc (Natashquan), 1-18
 Cod, banc (Rivière-au-Tonnerre), 1-7
 Collas, pointe, 1-7
 Collins, haut-fond, 1-11
 Colombier, cap, 3-10
 Colombier, havre, 3-10
 Comeau, banc, 1-31
 Comeau, rocher, 3-4
 Comi, mont, 3-17
 Coques, anse aux, 3-17
 Coques, pointe aux, 3-17
 Corbeau, cap du, 3-20
 Corbeau, pointe au, 1-23
 Corbeaux, cap aux, 2-11
 Cormoraille Saint-Geneviève, chenal de la, 1-11
 Cormoraille Saint-Geneviève, La, 1-11
 Cormoran, cap du, 1-19
 Cormoran, Le (anse), 1-20
 Cormoran, pointe au, 2-18
 Cormoran, rochers au, 1-3
 Cormorans, île aux, 1-30
 Cormorans, récifs aux, 1-30
 Corneille, rivière de la, 1-10
 Corossol, île du, 1-22
 Court, haut-fond, 1-6
 Croix, battures à la, 2-18
 Croix, pointe à la, 3-4
 Croix, pointe de la, 3-12
 Curlew, pointe, 1-5
 Cybèle, baie, 2-18

D

De Quen, îlets, 1-22
 Dos de Cheval, île en, 1-4

E

Eau Claire, haut-fond à l', 1-12
 Échouerie, pointe de l', 2-7
 Ellis, baie, 2-19
 Emery, pointe, 1-3
 Enragé, cap, 3-20
 Enragée, pointe, 1-12
 Escoumins, baie des, 3-12
 Escoumins, rivière des, 3-13

Esquimaux, pointe aux, 1-14
 Est, cayes de l', 1-22
 Est, chenal de l' (Havre-Saint-Pierre), 1-11
 Est, chenal de l' (Sept-Îles), 1-23
 Est, pointe de l', 1-18

F

Fantôme, chenal du, 1-13
 Fantôme, île du, 1-13
 Fausse Passe, île de la, 1-12
 Fer à Cheval, Le (anse), 1-30
 Firmin, île à, 1-13
 Forestville (ville), 3-11
 Forillon, presqu'île de, 2-3
 Fortin, pointe des, 3-11
 Fraises, anse aux, 2-20
 Franquelin (municipalité), 3-4
 Frégate, pointe à la, 2-8

G

Gagné, caye à, 1-30
 Gamache, baie, 2-19
 Garde, rocher de la, 1-11
 Gaspé, cap, 2-3
 Gaspé, courant de, 2-2
 Gethsémani, havre, 1-4
 Glace, 2-3
 Godbout, baie de, 3-3
 Godbout, petite rivière, 3-3
 Godbout, rivière, 3-3
 Godbout (village), 3-3
 Goélands, baie aux, 1-18
 Goélands, cap aux, 2-6
 Goélands, île aux, 1-13
 Goélette, havre à la, 1-20
 Goémon, anse au, 2-15
 Grand Caoui, île du, 1-30
 Grand Chenal, Le, 1-15
 Grande Anse, La, 1-14
 Grande Basque, La (île), 1-22
 Grande-Hermine, baie de la, 1-11
 Grande Île, La, 1-15
 Grande Pointe, La, 1-12
 Grande-Vallée (municipalité), 2-10
 Grange, rocher, 1-3
 Grès, baie des, 1-11
 Gros Méchins, Le (cap), 2-16
 Gros-Morne (hameau), 2-11
 Gros Morne, pointe du, 2-11
 Grosse Boule, La (île), 1-22
 Grosse Romaine, La (île), 1-15
 Grosses-Roches (municipalité), 2-17
 Gull, île, 1-10
 Gull, rocher, 1-9
 Gulnare, battures, 3-10

H

Havre de Mingan, île du, 1-15
 Havre, île du, 1-13
 Havre-Saint-Pierre (municipalité), 1-12
 Havre-Saint-Pierre, port de, 1-12
 Heath, pointe, 2-18
 Henri, cap, 2-19
 Homards, baie des, 1-30
 Honguedo, détroit d', 1-16, 2-18
 Huards, rochers aux, 1-4

I

Île Quarry, passage de l', 1-15

Îlets, Les, 2-17
Ivrognes, pointe aux, 2-19

J

Jacques-Cartier, détroit de, 1-16, 2-18
Jalobert, baie, 1-9
Jalobert, rocher, 1-9
Jambon, pointe, 1-29
Jambons, Les (colline), 1-27
Jambons, pointe aux, 1-27
Jaune, pointe, 2-7
Jérémie, îlets, 3-9
Jersey Cove (hameau), 2-4
Johan-Beetz, baie, 1-10
Joncas, cayes, 1-31
Joncas, île, 1-7
Jones, havre, 1-3
Jupiter, rivière, 2-19

K

Kakawis, pointe aux, 1-17
Kegaska, baie de, 1-5
Kegaska, havre de, 1-7
Kegaska, île de, 1-5
Kegaska, pointe de, 1-5
Kegaska, rivière, 1-7
Kegaska (village), 1-6

L

Lac, île du, 1-3
La Martre (municipalité), 2-12
Landry, brisants, 1-7
L'Anse-au-Griffon (village), 2-5
L'Anse-à-Valleau (village), 2-7
L'Anse-Pleureuse (hameau), 2-12
La Razade d'en Bas, île, 3-22
La Razade d'en Haut, île, 3-22
Large, île du, 1-3
La Romaine (village), 1-4
Laval, île, 3-10
Lebel, pointe, 3-9
Le Bic (secteur résidentiel), 3-20
Les Boules (secteur résidentiel), 3-17
Les Escoumins (municipalité), 3-13
Les Escoumins, station de pilotage, 3-13
Les Méchins (municipalité), 2-16
L'Île-d'Anticosti (municipalité), 2-20
L'Île-Michon (hameau), 1-9
Loizeau, pointe, 1-9
Longue-Pointe-de-Mingan (municipalité), 1-16
Longue Pointe, La, 1-16
Longue-Rive (municipalité), 3-12
Loups, île des, 1-3
Loups Marins, anse à, 1-14
Loups Marins, rivière aux, 1-20
Loutre, rivière à la, 2-19
Luc, pointe à, 1-30

M

MacKenzie, pointe, 1-4
Madeleine, cap de la, 2-10
Madeleine, rivière, 2-10
Magpie, baie de, 1-18
Magpie, pointe de, 1-18
Magpie, rivière, 1-18
Magpie (village), 1-18
Mai, îles de, 1-29
Manche-d'Épée (hameau), 2-10

Manicouagan, battures de, 3-9
Manicouagan, péninsule de, 3-9
Manicouagan, pointe, 3-9
Manicouagan, rivière, 3-9
Manitou, pointe, 1-19
Manitou, rivière, 1-19
Manowin, île, 1-22
Marmite, pointe à la, 1-23
Marsoui, rivière, 2-12
Marsoui (village), 2-12
Marteau, Grosse île au, 1-13
Marteau, Petite île au, 1-13
Marteau, récifs au, 1-13
Massacre, île du, 3-20
Matane, port de, 3-14
Matane, rivière, 3-14
Matane (ville), 3-14
Matsitew, pointe, 1-15
Méchins, cap des, 2-16
Mercier, anse à, 3-22
Mercier, pointe à, 3-22
Métis-sur-Mer (ville), 3-17
Michaud, montagne à, 3-21
Michel, pointe à, 3-9
Milieu, chenal du, 1-23
Milieu, récif du, 1-15
Mille-Vaches, baie de, 3-12
Mille-Vaches, battures de, 3-12
Milne, pointe, 1-3
Milne, récif, 1-4
Mine, île de la, 3-9
Mingan, archipel de, 1-11
Mingan, bancs de, 1-16
Mingan, chenal de, 1-11
Mingan, havre de, 1-15
Mingan, rivière, 1-15
Mingan (village), 1-15
Mitis, baie, 3-17
Mitis, pointe, 3-17
Mitis, rivière, 3-17
Moisie, baie de, 1-20
Moisie, banc de, 1-18
Moisie, pointe de, 1-20
Moisie, rivière, 1-20
Moisie, rochers de, 1-21
Moisie (secteur résidentiel), 1-21
Moniac, banc, 1-15
Moniac, île, 1-15
Mont-Joli (ville), 3-17
Mont-Louis, anse de, 2-11
Mont-Louis (village), 2-12
Mont-Saint-Pierre, anse de, 2-12
Mont-Saint-Pierre (village), 2-12
Monts, pointe des, 1-31
Morts, pointe aux (Baie-Trinité), 1-31
Morts, pointe aux (Havre-Saint-Pierre), 1-13
Moulin, anse du, 3-7
Moutange, île, 1-15
Mouton, île à, 1-11
Musquaro, pointe, 1-5
Musquaro, rivière, 1-5

N

Nabisipi, rivière, 1-9
Natashquan, banc de, 1-7
Natashquan, havre de, 1-7
Natashquan (municipalité), 1-8
Natashquan, Petite rivière, 1-8
Natashquan, pointe de, 1-7
Natashquan, rivière, 1-7
Naticotec, baie, 1-17
Naticotec, rivière, 1-17
Naufrage, baie du, 1-18

Naufrage, pointe au, 1-17
Niapiskau, chenal de, 1-14
Niapiskau, île, 1-14
Noire, île, 1-6
Noire, pointe, 1-25
Noires, cayes, 1-31
Noir, rocher, 1-7
Nord-Est, pointe, 1-11
Nord-Est, récif du, 3-22
Nord, pointe, 1-17
Noroît, anse du, 1-14
Northeast, récif, 1-31
Nue de Mingan, île, 1-16

O

Observation, cap, 1-17
Œufs, île aux, 1-30
Oies, pointe aux, 2-18
Olomane, rivière, 1-4
Orignal, anse à l', 3-21
Orignal, cap à l', 3-20
Orignal, récif de l', 3-21
Ottawa, cap, 2-19
Ouellet, banc, 1-22
Ouest, anse du, 1-23
Ouest, banc du, 1-23
Ouest, chenal de l', 1-23
Ouest, pointe, 1-17
Ours, baie de l', 1-17
Ours, cap de l', 1-17
Ours, lac à l', 1-4
Outardes, baie aux, 3-9
Outardes, rivière aux, 3-9

P

Pain de Sucre, Le (rocher), 1-15
Paradis, pointe, 1-15
Parent, banc, 1-17
Pashashibou, baie, 1-9
Pashashibou, hauts-fonds, 1-9
Pashashibou, rivière, 1-9
Patate, rivière à la, 1-17
Patte de Lièvre, île, 3-11
Pavillon, rivière du, 2-19
Pentecôte, rivière, 1-30
Pentecôte, rocher, 1-30
Perche, pointe à la, 1-19
Père, pointe au, 3-18
Perroquets, chenal aux, 1-16
Perroquets, île aux, 1-16
Perroquets, îles aux, 1-16
Pessamit, réserve indienne de, 3-9
Petit Caoui, île du, 1-30
Petite Basque, La (île), 1-22
Petite Boule, La (île), 1-22
Petite Île au Marteau, chenal de la, 1-13
Petite Romaine, La (île), 1-15
Petite Tourelle (hameau), 2-14
Petite Vallée (municipalité), 2-8
Petite Vallée, rocher de la, 2-9
Petit Lac, pointe du, 1-4
Petit-Matane (secteur résidentiel), 3-14
Petit Mitis, anse du, 3-17
Piashti, baie, 1-10
Piashti, rivière, 1-10
Pigou, banc de, 1-18
Pile, La (rocher), 1-15
Placide-Vigneau, baie, 1-12
Pleureuse, anse, 2-11
Pointe à la Boucane, récif de la, 1-19
Pointe-au-Père (secteur résidentiel), 3-18

Pointe-aux-Outardes (municipalité), 3-9
 Pointe-Parent (hameau), 1-8
 Pommes, île aux, 3-23
 Pontbriand, baie, 1-9
 Port-Cartier, havre de, 1-28
 Port-Cartier (ville), 1-28
 Port-Menier (village), 2-20
 Portneuf, banc de, 3-12
 Portneuf, rivière, 3-11
 Portneuf-sur-Mer (municipalité), 3-12
 Prinsta, baie, 1-17
 Proie, chenal à la, 1-15
 Proie, île à la, 1-15
 Proie, rocher à la, 1-15
 Puffin, baie, 1-12
 Puyjalou, falaise, 1-17

Q

Quai, île du, 1-29
 Quarry, baie, 1-15
 Quarry, île, 1-15
 Quetachou, baie, 1-10
 Quin, chenal, 1-13
 Quin, récif, 1-13

R

Recherche et sauvetage, 1-6, 1-12, 2-6
 Récif du Milieu, chenal du, 1-15
 Reef, pointe, 1-18
 Renard, baie du, 1-18
 Renard, cap au, 2-13
 Renard, pointe au, 2-5
 Renard, pointe du, 1-18
 Renard, rivière au, 2-6
 Renard, rivière du, 1-18
 Renommée, pointe à la, 2-8
 Ridge, pointe, 1-18
 Rimouski, port de, 3-18
 Rimouski, rade de, 3-18
 Rimouski, rivière, 3-18
 Rimouski (ville), 3-20
 Rivière-à-Claude, anse de, 2-12
 Rivière-à-Claude (municipalité), 2-12
 Rivière au Renard, anse de la, 2-5
 Rivière-au-Renard (village), 2-6
 Rivière-au-Tonnerre (municipalité), 1-19
 Rivière de la Grande Vallée, anse de la, 2-9
 Rivière-la-Madeleine (hameau), 2-10
 Rivière-Pentecôte (secteur résidentiel), 1-30
 Rivière-Saint-Jean (municipalité), 1-16
 Rivière-Trois-Pistoles (village), 3-23
 Robert, cap, 1-17
 Rochers, rivière aux, 1-29
 Roches, anse de, 1-24
 Rocheuse, pointe, 3-10
 Romaine, banc de la, 1-15
 Romaine, rivière, 1-15
 Rosiers, cap des, 2-4
 Rouge, banc, 1-18
 Rouges, cayes, 1-30
 Ruisseau, rocher du, 1-7

S

Sables, baie des, 2-19
 Saddle, colline, 1-9
 Saguenay — Saint-Laurent, parc marin du, 3-2
 Saint-Augustin, grande anse, 3-3
 Saint-Barnabé, île, 3-20
 Saint-Barnabé, rade, 3-20
 Saint-Charles, havre, 1-12

Saint-Charles, île, 1-12
 Saint-Charles, pointe, 1-19
 Saint-Charles, récifs, 1-20
 Sainte-Anne, cap, 2-14
 Sainte-Anne-de-Portneuf (municipalité), 3-12
 Sainte-Anne-des-Monts, anse de, 2-14
 Sainte-Anne-des-Monts (ville), 2-15
 Sainte-Anne, pointe, 2-14
 Sainte-Anne, rivière, 2-15
 Sainte-Claire, baie, 1-17
 Sainte-Félicité (municipalité), 2-17
 Sainte-Flavie (municipalité), 3-17
 Sainte-Geneviève, havre, 1-11
 Sainte-Geneviève, île, 1-11
 Sainte-Geneviève, mont, 1-11
 Sainte-Geneviève, Petite île, 1-11
 Sainte-Hélène, île, 1-7
 Sainte-Luce (municipalité), 3-17
 Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (municipalité), 2-10
 Sainte-Marguerite, baie, C1/P316, 1-27
 Sainte-Marguerite, rivière, 1-27
 Sainte-Marie, cap, 2-19
 Sainte-Marie, rivière, 2-19
 Saint-Fabien-sur-Mer (secteur résidentiel), 3-22
 Saint-Gilles, pointe, 3-5
 Saint-Jean, mont, 1-16
 Saint-Jean, rivière, 1-16
 Saint-Joachim-de-Tourelle (village), 2-14
 Saint-Laurent, baie, 1-11
 Saint-Maurice-de-l'Échouerie (village), 2-7
 Saint-Maxime-du-Mont-Louis (municipalité), 2-12
 Saint-Nicolas, grande baie, 3-4
 Saint-Nicolas, pointe, 3-4
 Saint-Pancrace, anse, 3-4
 Saint-Pancrace, pointe, 3-4
 Saint-Paul-du-Nord (secteur résidentiel), 3-12
 Saint-Pierre, havre, 1-12
 Saint-Simon-sur-Mer (centre de villégiature), 3-22
 Saint-Ulric (municipalité), 3-17
 Saint-Yvon (hameau), 2-8
 Samuel, île, 1-14
 Samuel, pointe, 2-5
 Sandtop, cap, 1-18
 Santerre, pointe à, 3-20
 Sault au Mouton, rivière du, 3-12
 Sault-au-Mouton (secteur résidentiel), 3-12
 Sèche, pointe (Mont-Louis), 2-11
 Sèche, pointe (Saint-Yvon), 2-8
 Sem, ruisseau à, 2-17
 Sept Îles, archipel des, 1-22
 Sept Îles, baie des, 1-23
 Sept-Îles (ville), 1-21
 Serpent, récif du, 2-7
 Shag, îlet, 1-8
 Sheldrake, pointe, 1-19
 Sheldrake, rivière, 1-19
 Sheldrake (village), 1-19
 South, brisants, 1-3
 Sphinx Nord, rocher, 1-7
 Sphinx Sud, rocher, 1-7
 Steamship, récif, 1-31
 Sud-Est, récif du, 3-22
 Sud-Ouest, brisants du, 1-3
 Sud-Ouest, pointe, 2-19
 Sud, pointe, 2-19

T

Table, cap de la, 1-17
 Table, colline de la, 1-17

Tertiary Shell, baie, 1-4
 Tête de Cheval, caye à la, 1-15
 Tête de Chien, La (île), 1-30
 Tobin, batture de, 3-22
 Tonnerre, pointe au, 1-19
 Tonnerre, rivière au, 1-19
 Tour, baie de la, 1-17
 Tourelle (village), 2-14
 Tour, pointe de la, 1-17
 Trilobites, baie des, 1-12
 Trinité, baie de la, 1-31
 Trinité, rivière de la, 1-31
 Triples, îles, 1-4
 Trois-Pistoles (ville), 3-22

V

Vache Marine, chenal de la, 1-12
 Verte, baie, 3-10
 Verte, île, 1-6
 Vieux Poste, pointe du, 1-7
 Vigneault, récifs, 1-7

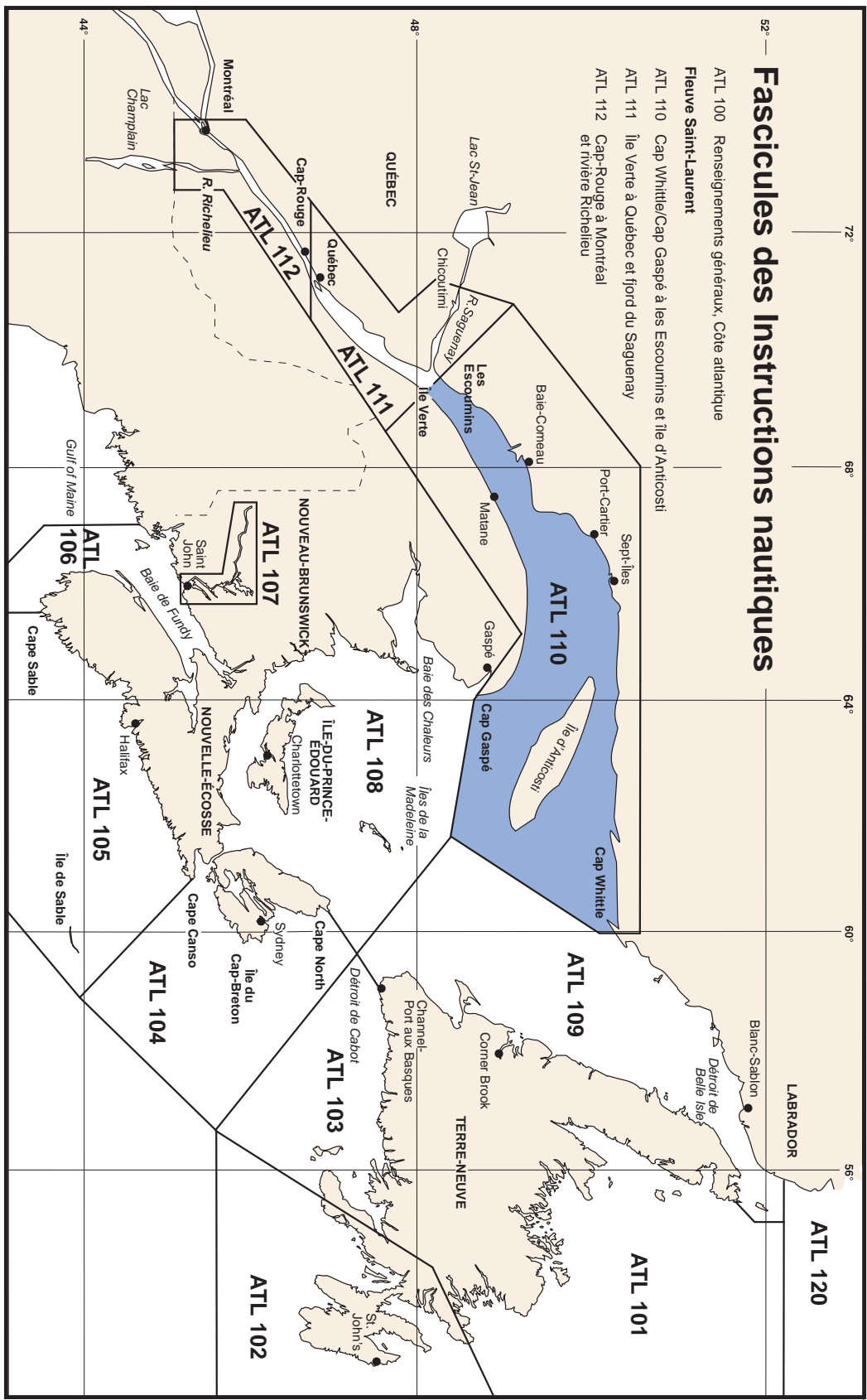
W

Wacouta, rocher, 1-15
 Washicoutai, baie, 1-5
 Washicoutai, hauts-fonds, 1-5
 Washtawouka, baie, 1-8
 Whittle, cap, 1-3
 Whittle, rochers, 1-3

52— Fascicules des Instructions nautiques

ATL 100 Renseignements généraux, Côte atlantique
Fleuve Saint-Laurent

ATL 110 Cap Whittle/Cap Gaspé à les Escoumins et île d'Anticosti
 ATL 111 Île Verte à Québec et fiord du Saguenay
 ATL 112 Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu



Terre-Neuve-et-Labrador

- ATL 101 Côtes Nord-Est et Est
- ATL 102 Côtes Est et Sud
- ATL 103 Côte Sud-Ouest
- ATL 120 Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville)

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy

- ATL 104 Cape North à Cape Canso (y compris Bras d'Or Lake)
- ATL 105 Cape Canso à Cape Sable (y compris île de Sable)
- ATL 106 Gulf of Maine et baie de Fundy
- ATL 107 Rivière Saint-Jean

Golfe du Saint-Laurent

- ATL 108 Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
- ATL 109 Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est)

